Base de données ARIA - Etat au 09/07/2013

Accidents ayant ou susceptibles d'avoir impliqué une installation de réfrigération Frigorigène # NH3 - 308 cas au 09/07/2013.

n°de requête : ed_11255

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des évènements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI - 5 Place Jules Ferry, 69006 Lyon / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

ARIA 702 - 27/04/1989 - 01 - BOURG-EN-BRESSE
10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie
A la suite d'un incendie dans un abattoir, 2 500 m² de bâtiment sont détruits. Un pompier est blessé durant l'intervention. Aucune précision n'est donnée quant aux éventuels dommages subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre des dérivés chloro-fluorés.

ARIA 1340 - 08/12/1989 - 68 - WALDIGHOFEN
10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie
Un incendie se déclare dans une unité de fumage et vente de viandes en gros ; 100 t de viandes sont détruites. Aucune précision n'est donnée quant aux éventuels dommages subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre des dérivés chloro-fluorés.

ARIA 1559 - 17/06/1990 - 34 - VENDARGUES
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Un incendie se déclare dans l'une des chambres froides d'un entrepôt de produits surgelés. Des fumées toxiques (libération ou dégradation thermique du fluide frigorigène chloro-fluoré mis en oeuvre dans les installations de réfrigération ?) sont émises. Les dommages sont importants malgré l'intervention de 12 pompiers.

ARIA 2691 - 06/03/1991 - 49 - LE PIN-EN-MAUGES
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Un incendie détruit un établissement industriel de salaison de viande de porc de 1 500 m² ; 15 personnes sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant à une éventuelle fuite / dégradation thermique du fluide frigorigène a priori chloro-fluoré mis en oeuvre dans les installations de réfrigération.

ARIA 3278 - 01/05/1991 - 35 - TORCE
10.71 - Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
Un incendie détruit 5 000 m² d'une boulangerie industrielle. Une fumée noire et abondante contraint à interrompre la circulation sur une voie express (RN 157). Lors de l'intervention, 6 sapeurs-pompiers intoxiqués sont hospitalisés. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre ammoniac (NH3) et dérivés chloro-fluorés ; 250 employés sont en chômage technique. L'usine est reconstruite dans les mois qui suivent.

ARIA 77 - 08/10/1991 - CANADA - CANSO
52.10 - Entreposage et stockage
Une erreur opératoire est commise lors de l'arrêt d'une installation de réfrigération pour remplacer un frigorigène fluoro-chloré par de l'ammoniac (NH3). Un sous-traitant laisse une vanne ouverte sur une canalisation qu'il croyait hors service. L'entreprise est condamnée à verser à la province une amende de 15 000 $ canadiens à la suite du rejet de 20 t de frigorigène chloré. Des exigences particulières sont imposées pour fournir des plans aux sous-traitants et améliorer le suivi de leur travail.

ARIA 4093 - 19/02/1992 - 44 - HERBIGNAC
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Dans une usine de plats cuisinés, un feu se déclare à la suite d'une inflammation d'huile en sortie d'un tunnel de cuisson. L'incendie se propage dans le bâtiment de 25 000 m² en émettant une fumée très épaisse. L'usine est fortement endommagée (110 MF). Aucune précision n'est donnée quant à une éventuelle fuite des fluides frigorigènes (ammoniac et dérivés chloro-fluorés) mis en oeuvre dans les installations de réfrigération.

ARIA 3463 - 13/03/1992 - 42 - CHARLIEU
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Un feu se déclare dans l'armoire électrique d'une entreprise de salaisons. L'incendie se propage par les gaines et détruit l'atelier (1 500 m² au rez-de-chaussée, 740 m² à l'étage) ; 90 000 jambons sont calcinés ou rendus impropres à la consommation. Les dommages matériels sont évalués à 12 MF et les pertes d'exploitation à 10 MF. Aucune précision n'est donnée quant à une éventuelle fuite / dégradation du frigorigène chloro-fluoré mis en oeuvre dans les installations de réfrigération.

ARIA 16693 - 16/11/1992 - 78 - MULCENT
10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie
Un incendie détruit une partie des installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré, ainsi que 300 m² d'une boucherie de gros et demi-gros de 800 m². La mise en place de spots électriques serait à l'origine du sinistre. Les pompiers maîtrisent l'incendie en 2 heures.

ARIA 4136 - 20/11/1992 - 14 - FALAISE
10.13 - Préparation de produits à base de viande
A la suite du mauvais fonctionnement du moteur associé au système de climatisation, un incendie se déclare dans une triperie ; 80% des bâtiments de l'entreprise, soit 650 m², sont détruits. Les dommages matériels sont évalués à 2 MF et les pertes d'exploitation à 8 MF. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré.

ARIA 4167 - 18/12/1992 - 38 - SAINT-EGREVE
46.39 - Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac
Dans la nuit, un feu se déclare dans les entrepôts de 2 000 m² d'une société de produits surgelés. L'incendie détruit les entrepôts et les stocks qu'ils abritaient. Aucune information n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération mettant a priori en

oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. Les salariés sont menacés de chômage technique. Une enquête judiciaire est effectuée.

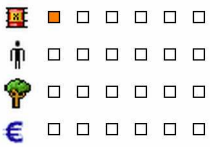

ARIA 4255 - 14/01/1993 - 87 - LIMOGES
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Dans une ancienne charcuterie industrielle, une fuite d'anhydride sulfureux se produit sur une installation de réfrigération lors du tronçonnage d'une canalisation reliant 2 réservoirs. Les pompiers ventilent les locaux durant une journée avant de sortir les réservoirs.

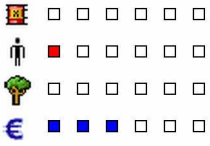

ARIA 4375 - 24/03/1993 - 94 - RUNGIS
46.38 - Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques
Un incendie se déclare dans un entrepôt d'un marché de produits alimentaires. Il est rapidement maîtrisé par les pompiers. Un pompier est grièvement brûlé. Les dégâts sont estimés à 46 MF. Aucune précision n'est données sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération susceptibles de mettre en oeuvre de l'ammoniac (NH3) ou un frigorigène chloro-fluoré.

ARIA 879 - 28/02/1994 - 50 - MOYON
10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage
Un feu se déclare dans une entreprise de 600 m² spécialisée dans la fabrication de yaourts. Le bâtiment de construction légère s'effondre sous l'effet de la chaleur et interdit l'accès du foyer aux pompiers. . Les dommages matériels et les pertes de production s'élèvent à 20 MF ; 40 personnes sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré.

ARIA 5168 - 19/04/1994 - 67 - HAGUENAU
59.14 - Projection de films cinématographiques
Un cinéma est évacué à la suite d'une fuite de frigorigène organique chloro-fluoré sur les circuits de réfrigération du dispositif de climatisation.

ARIA 5569 - 11/07/1994 - 44 - SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU
10.89 - Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.
Un incendie détruit une entreprise de plats préparés de 1 000 m² ; 23 personnes sont en chômage technique. Aucune information n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré.

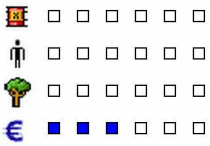

ARIA 5703 - 09/08/1994 - 44 - SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Un feu se déclare dans le réfectoire d'une conserverie et se communique à un stockage de 1 500 m² comprenant plusieurs chambres froides. Les pompiers, dont l'intervention est compliquée par le frigorigène chloro-fluorés mis en oeuvre dans les installations de réfrigération, maîtrisent le sinistre en 2 h ; 150 t de viandes sont détruites (préjudice de 1,5 MF). Après une journée de chômage technique, les 150 employés de l'usine reprennent leur travail sur les chaînes de conditionnement qui n'ont pas été atteintes.

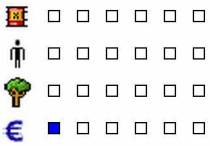

ARIA 5876 - 13/09/1994 - 22 - SAINT-NICOLAS-DU-PELEM
10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille
Un feu dans le local archives attenant aux bureaux du service élevage d'un abattoir de volailles se propage rapidement à une partie de l'établissement. Des pompiers provenant de 4 centre de secours interviennent peu après l'alerte et parviennent à contrôler le sinistre en sauvant une partie des bureaux administratifs. Une enquête de gendarmerie avec auditions de plusieurs témoins et un rapport d'expertise parviennent aux mêmes conclusions quant à l'origine accidentelle du sinistre.
Le local archives abritait un réfrigérateur ménager. A la suite d'une fuite de gaz fluorés, le compresseur de ce dernier tournant à vide serait monté en température avant de se bloquer générant un court-circuit au niveau du bloc moteur avec inflammation des gaines des câbles électriques, puis des matières combustibles contenues dans le réfrigérateur. L'incendie s'est ensuite propagé aux archives et aux autres bureaux, gagnant enfin rapidement le local attenant des emballages : barquettes polystyrène, films polyéthylène et PVC, cartons et autres matériaux d'emballages. Les installations de réfrigération n'ont pas été atteintes.
Les dommages matériels sont évalués à 3 MF avec destruction sur 1 500 m² de la moitié des bureaux du service élevage, du local archives, ainsi que du stockage des emballages et de tout son contenu. L'activité habituelle de l'abattoir ne sera que faiblement perturbée selon l'exploitant, les locaux d'abattage et de conditionnement étant heureusement éloignés du bâtiment sinistré. Ce dernier précise également que bien que des habitations soient situées à proximité du bâtiment incendié, 20 m pour la plus proche, aucune conséquence notable n'a été observée sur celles-ci et leurs occupants.
Le bâtiment sera reconstruit au même endroit avec extension éventuelle du stockage et mise en place d'un mur coupe-feu entre ce dernier et les bureaux. Un dispositif de détection incendie relié à une alarme sera mis en place dans toutes les zones sensibles de l'usine (investissement de 0,3 MF). Une mise hors tension des zones protégées sera asservie à ce dispositif, avec appel téléphonique en cas d'absence du personnel de maintenance (samedi après-midi, dimanche et jours fériés).

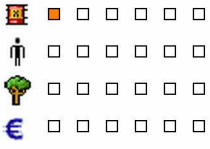

ARIA 5880 - 24/09/1994 - 62 - BOULOGNE-SUR-MER
52.10 - Entreposage et stockage
En 35 min, un incendie détruit un hangar de 6 700 m² (224 x 30 m), construit en 1989 et loué à plusieurs entreprises de distribution de produits de la mer. A 21h22, un témoin alerte les secours qui trouvent 1/3 du bâtiment en feu à leur arrivée quelques minutes plus tard. L'accès à l'établissement est rendu difficile par les rideaux métalliques fermés ainsi que par les rangées de camions stationnés le long des quais de chargement dont certains brûlent. Les petites installations de réfrigération (C.F.C.) équipant des chambres froides et 24 poids lourds sont détruits, ainsi que des chariots de manutention au GPL garés dans le bâtiment. Des bouteilles de gaz explosent et retombent aux alentours ; un débris métallique planté dans une porte

sera retrouvé à 50 m de distance. La propagation du feu est facilité par l'absence de recoupements et d'exutoires dans le bâtiment, mais aussi par la présence de cloisons combustibles et de polystyrène servant au conditionnement du poisson. Hors gaz de combustion résultant de la dégradation des matériaux pris dans l'incendie, aucune autre émission de gaz toxiques n'est signalée. L'absence de protection incendie a contribué à l'ampleur du sinistre circonscrit par les 60 pompiers en 1 h (durée totale de l'intervention 12 h). Le hall était considéré comme l'un des plus modernes d'Europe. Un feu de tracteur sur l'aire de stationnement est sans doute à l'origine du sinistre.

ARIA 5968 - 13/11/1994 - 69 - SAINT-GENIS-LAVAL
20.42 - Fabrication de parfums et de produits pour la toilette
Un incendie se déclare dans une entreprise de cosmétiques et détruit 3 des 6 000 m² de locaux contenant du matériel frigorifique. Aucune précision n'est donnée quant à une éventuelle fuite du fluide frigorigène contenu dans le matériel de réfrigération pris dans l'incendie.

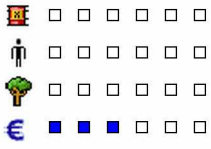

ARIA 6964 - 06/05/1995 - 11 - NARBONNE
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Dans une charcuterie industrielle, un feu se déclare durant la nuit dans les combles, au-dessus d'un faux-plafond en panneau sandwich isolant, dans un stock de cartons et de barquettes en polystyrène. La charpente métallique s'effondre en entraînant la chute des murs. L'accident ne semblerait pas avoir donné lieu à une fuite / décomposition thermique du frigorigène a priori chloro-fluoré mis en oeuvre dans les installations de réfrigération. Le bâtiment de 3 000 m² est détruit, l'activité est abandonnée sur le site et les employés seront probablement mis en chômage technique. L'origine de l'incendie est inconnue. Il n'y a pas de victime. Les dommages matériels s'élèvent à 20 MF et les pertes de production à 15 MF.

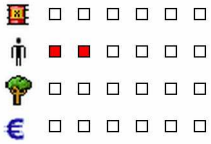

ARIA 7107 - 21/06/1995 - 82 - MONTECH
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Dans un supermarché, une fuite de monochlorodifluorométhane (FORANE 22) se produit sur une installation de réfrigération de produits frais ; 9 personnes légèrement intoxiquées sont hospitalisées. Le supermarché est aéré et ventilé.

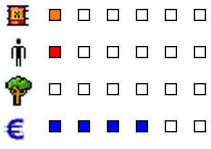

ARIA 7140 - 11/07/1995 - 94 - RUNGIS
46.32 - Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande
Un incendie embrase 6 000 m² d'un entrepôt de viande porcine du marché d'intérêt national et détruit 3 entreprises ; une autre est gravement atteinte. Les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré sont détruites (explosion des équipements pris dans le feu) ou gravement endommagées. Le feu s'est propagé rapidement par les gaines de ventilation et les faux-plafonds. Un employé et 2 pompiers sont légèrement intoxiqués. L'imprudence d'un fumeur ou une défaillance électrique (travaux) pourraient être à l'origine du sinistre. Une société extérieure vidange le frigorigène (25 kg sur 2 t) restant sur l'une des installations endommagées. Le fréon a brûlé en grande partie et des vandales ont saccagé une partie des installations pour récupérer du cuivre. Les dommages matériels sont évalués à 78,3 MF et la perte d'exploitation à 17,2 MF.

ARIA 7397 - 16/08/1995 - 29 - BANNALEC
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Un incendie détruit en partie une usine de salaison ; 100 personnes sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre une frigorigène chloro-fluoré. Les dommages matériels et les pertes de production s'élèvent à 8 MF.

ARIA 7422 - 03/09/1995 - 35 - RENNES
52.10 - Entreposage et stockage
Un feu se déclare dans un entrepôt frigorifique de 5 000 m³, désaffecté et non utilisé depuis une quinzaine d'années. L'incendie se propage rapidement compte tenu des matériaux présents (palettes en bois et isolation des chambres froides). Les installations de réfrigération de 22 KW, mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré, avaient été démantelées bien avant le sinistre. Un acte criminel est suspecté et la gendarmerie effectue une enquête.

ARIA 7231 - 03/09/1995 - 38 - FONTAINE
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Un incendie détruit une charcuterie industrielle de 800 m². Une température élevée de 800 ℃ a contrib ué à l'ampleur des dommages (fusion de moules, etc.). Les 30 employés sont en chômage technique. Un acte criminel est probablement à l'origine du sinistre ; 2 foyers distincts et simultanés ont été découverts. Aucune précision n'est donnée quant à une éventuelle fuite de fluide frigorigène fluoro-chloré mis en oeuvre dans les installations de réfrigération. L'activité sera déplacée sur un autre site. Les dommages matériels et les pertes de production s'élèvent à 7,5 MF.

ARIA 7462 - 17/09/1995 - 79 -
10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille
Dans un abattoir de canards, un incendie se déclare au centre d'un bâtiment de 400 m² où sont installés des bacs à cire utilisés pour plumer les volailles. Les pompiers arrivent à préserver la plus grande partie de l'abattoir mais 50 m² de toiture sont détruits et plusieurs machines sont endommagées. Sur les 85 salariés, 45 risquent d'être mis en chômage technique. Un mauvais fonctionnement du système de régulation de température sur l'un des bacs de cire est à l'origine du sinistre. Dans la zone concernée, aucun fluide frigorigène n'était présent et les installations de réfrigération mettant en oeuvre 700 kg de frigorigène chloro-fluoré (R22) n'ont pas été atteintes. La gendarmerie effectue une enquête.

ARIA 7668 - 13/11/1995 - 44 - NOZAY
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Un incendie détruit 3 800 m² d'une charcuterie industrielle. Les pompiers interviennent avec difficultés. La borne incendie disponible a un débit insuffisant et la réserve d'eau proche de l'établissement est rapidement vidée ; l'eau est ensuite pompée dans un étang. La structure

métallique du bâtiment et l'absence de cloisonnement favorisent la propagation de l'incendie, l'ensemble brûle en 20 min. Les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré sont partiellement endommagées (évaporateurs et canalisations). Les 105 employés de l'établissement sont en chômage technique. L'origine du sinistre n'a pas été déterminée. L'usine sera reconstruite. Les dommages matériels internes et les pertes de production s'élèvent à 50 MF.

ARIA 7787 - 30/11/1995 - 56 - BERRIC
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Un incendie se déclare dans une usine agroalimentaire. Aucune information n'est donnée quant à une éventuelle fuite du frigorigène a priori chloro-fluoré mis en oeuvre dans les installations de réfrigération. Les dommages matériels et les pertes de production s'élèvent à 42 MF ; 120 personnes sont en chômage technique.

ARIA 8145 - 15/02/1996 - 14 - VIRE
49.41 - Transports routiers de fret
Un incendie se déclare dans un entrepôt frigorifique. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre ammoniac (NH3) et frigorigènes chloro-fluorés.

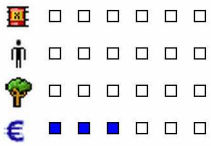

ARIA 8174 - 19/02/1996 - 77 - CREGY-LES-MEAUX
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Un incendie détruit 5 000 m² d'une charcuterie industrielle. Aucune information n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. Les dommages matériels sont évalués à 15 MF et les pertes d'exploitation à 11 MF.

ARIA 9551 - 08/07/1996 - 76 - DIEPPE
10.20 - Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
Un incendie se déclare dans une saurisserie en redressement judiciaire. Le local des archives est détruit et 2 installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré (R22) sont détériorées par les eaux d'extinction, mais aucune fuite de fluide thermique n'est à déplorer. Les 2 salariés qui exerçaient une activité de négoce risquent d'être en chômage technique.

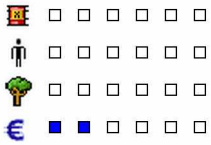

ARIA 9585 - 20/07/1996 - 63 - CLERMONT-FERRAND
46.39 - Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac
Un feu se déclare dans un entrepôt d'alimentation en gros de 2 500 m². Aucune précision n'est donnée quant à une dégradation éventuelle des installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. Les dommages matériels sont évalués à 13 MF.

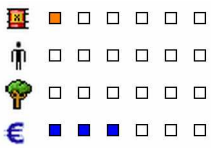

ARIA 9718 - 08/08/1996 - 92 - GENNEVILLIERS
52.29 - Autres services auxiliaires des transports
Sur une plate-forme de répartition de denrées alimentaires de 5 000 m² comprenant un entrepôt frigorifique, un feu se déclare à 23h15 sur le groupe froid d'une remorque réfrigérée à quai. Il ne peut être maîtrisé avec des extincteurs à eau pulvérisée et à poudre. Alertés 8 mn plus tard, les pompiers interviennent rapidement (4 mn). Le feu se propage entre 2 remorques, les RIA et des lances sont établis dans le dépôt. A 23h45, une explosion et une inflammation généralisée en partie haute de l'entrepôt se produisent (fumées/gaz ayant pénétré par le plafond des sas ?). Le sinistre est maîtrisé à 2h00. Le dépôt, les unités de réfrigération (1,2 t de R22) et 45 camions sont détruits. Les dommages matériels sont évalués à 40 MF et les pertes d'exploitation à 30 MF. Une expertise judiciaire est réalisée.

ARIA 8096 - 01/09/1996 - 01 - MONTMERLE-SUR-SAONE
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Un incendie se déclare dans une usine de production alimentaire ; 25 employés sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant à une éventuelle fuite du fluide frigorigène a priori chloro-fluoré mis en oeuvre dans les installations de réfrigération.

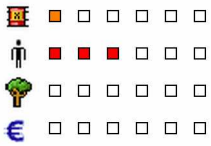

ARIA 9242 - 08/10/1996 - 69 - SOUZY
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Un incendie détruit une usine agroalimentaire de 1 500 m² spécialisée dans la production d'aliments asiatiques. Le feu s'initie sur un récipient contenant de l'huile alimentaire. En voulant l'éteindre, les employés permettent involontairement la propagation des flammes ; 2 cuves contenant des centaines de litres d'huiles surchauffées explosent et un énorme panache de fumée est émis. Les eaux d'extinction contenues par des barrages de terre, sont pompées et traitées en station d'épuration. Deux pompiers sont légèrement intoxiqués lors de l'intervention, 8 salariés sont hospitalisés et 70 personnes sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant à une fuite du fluide frigorigène a priori chloro-fluoré mis en oeuvre dans les installations de réfrigération.

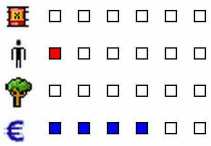

ARIA 10371 - 08/01/1997 - 33 - BORDEAUX
10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie
Un incendie violent et fumigène se propage durant 3 h dans un abattoir et un bâtiment abritant un marché de la viande. Le feu s'est déclaré près d'une rampe d'éclairage (tube fluorescent) fixée sous le faux-plafond d'une salle d'abattage. Des extincteurs, puis un RIA sont employés sans succès sur ce départ de feu peu accessible et qui se développe rapidement (panneaux sandwich, revêtement bitumeux). Sur les lieux 10 min après le 1er appel alors que 2 000 m² sont déjà embrasés, 120 pompiers interviennent ; l'un d'eux légèrement blessé sera hospitalisé. Selon les services de secours, la vitesse de propagation du feu dans les panneaux, voisine de 2,1 m/min, est comparable à celle d'un feu de forêt.
Sur les 9 000 m² du complexe, réaménagé et mis aux normes européennes en 1989 (170 MF d'investissement), 4 500 m² sont détruits. Les installations de réfrigération bien isolées seront par contre été épargnées. A la suite du sinistre, 220 employés sont en chômage technique.

Les dommages matériels et pertes d'exploitation sont évalués à 82 MF.

ARIA 10599 - 19/02/1997 - 94 - CHEVILLY-LARUE
52.10 - Entreposage et stockage
Un feu se déclare dans une salle abritant les archives d'un entrepôt frigorifique de fruits et légumes de 10 000 m². Lors du sinistre, la cellule d'entreposage inexploitée est en cours de réhabilitation. L'incendie détruit 500 m² de bâtiment. Les installations de réfrigération mettant en oeuvre de l'ammoniac (NH3) et des frigorigènes chloro-fluorés ne sont pas atteintes. Aucune conséquence n'est observée sur l'environnement.

ARIA 10988 - 04/03/1997 - 73 - CHALLES-LES-EAUX
10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie
Dans une entreprise de salaison, un incendie détruit un local de 2 000 m². Aucune précision n'est donnée quant à une émission éventuelle du frigorigène chloro-fluoré mis en oeuvre dans les installations de réfrigération. Les dommages sont évalués à 15 MF.

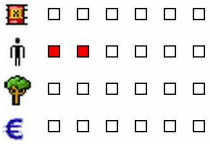

ARIA 11265 - 22/05/1997 - 31 - FENOUILLET
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Une fuite de frigorigène chloro-fluoré se produit sur les installations de réfrigération d'un supermarché. Une personne est gravement asphyxiée, 5 autres sont légèrement atteintes.

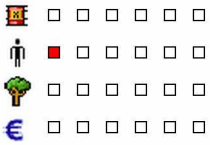

ARIA 11779 - 25/09/1997 - 33 - MARGAUX
10.82 - Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie
Dans une chocolaterie industrielle, une fuite de liquide frigorigène chloro-fluoré se produit sur les installations de réfrigération. Plusieurs employés sont pris d'étourdissements et de malaises. Les pompiers sont alertés. Les 4 employés les plus atteints sont hospitalisés. Des analyses sont effectuées dans l'air ambiant. La qualité des produits en cours de fabrication est contrôlée. Par mesure de sécurité, l'établissement est évacué jusqu'au lendemain (60 personnes). Une entreprise extérieure effectue les réparations nécessaires.

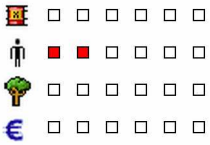

ARIA 11776 - 13/10/1997 - 87 - LIMOGES
84.11 - Administration publique générale
Dans un centre informatique, une fuite de frigorigène chloro-fluoré se produit sur le circuit d'une installation de réfrigération utilisée pour la climatisation. Une CMIC intervient. Deux personnes incommodées par le gaz sont hospitalisées.

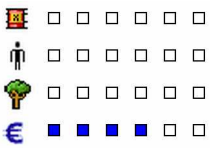

ARIA 11771 - 02/11/1997 - 22 - SAINT-NICOLAS-DU-PELEM
10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille
De nuit et en l'absence du personnel, un feu se déclare dans un abattoir de volailles de 7 000 m². Des riverains donnent l'alerte. Malgré d'importants moyens, les pompiers ne peuvent que protéger les installations de réfrigération à l'ammoniac et locaux techniques construits en dur. La combustion des emballages et films plastiques provoque l'émission de fumées noires, 6 t de frigorigène chloro-fluoré (R22) sont détruites. L'usine est ravagée, 330 t de marchandises sont saisies et éliminées, dont 110 t de volailles mises en décharge et recouvertes de 25 t de chaux 15 jours plus tard. Les effluents aqueux sont traités. Les dommages et pertes d'exploitation s'élèvent à 90 et 70 MF, 280 employés sont en chômage technique. Une expertise judiciaire est réalisée.

ARIA 12105 - 13/11/1997 - 76 - FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE
28.25 - Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels
Dans une usine de fabrication d'appareils de réfrigération, un flexible éclate entre un réservoir de fluide frigorigène HCF stocké sous une pression de 8 bars (R404A) et la pompe de transfert, puis une canalisation d'acier se déboîte ; 5 m³ de produit sont émis à l'atmosphère. Il n'y avait pas de soutirage lors des faits. L'installation était en service depuis 10 jours. Aucune victime n'est à déplorer.

ARIA 11945 - 23/11/1997 - 21 - SAINT-APOLLINAIRE
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Dans un supermarché, un feu se déclare sur un groupe de réfrigération. Les dommages sont limités et l'exploitation n'est pas suspendue.

ARIA 12361 - 26/01/1998 - 74 - SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Dans un supermarché, un incendie détruit 1 300 m² d'aire de vente et 400 m² de surface de réserve. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par des installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré.

ARIA 12359 - 26/01/1998 - 65 - SEMEAC
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Un feu se déclare de nuit dans une charcuterie industrielle. Malgré l'alerte donnée rapidement par le gardien, l'incendie détruit en 10 mn l'ensemble des bâtiments (1 500 m²) et les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré (F22). La conception des bâtiments (panneaux sandwich avec polyuréthane) explique le développement rapide du sinistre. La présence d'amiante (toits en Everite) nécessitant des procédures particulières et des autorisations spécifiques, les travaux de déblaiement et l'élimination des 40 t de produits périssables enfouis sous les décombres sont retardés plus de 15 jours ; 40 personnes sont en chômage technique.

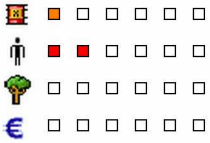

ARIA 12710 - 01/02/1998 - ETATS-UNIS - YORK
28.25 - Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels
Une violente explosion survient sur un réservoir de frigorigène chloro-fluoré dans une entreprise fabriquant des installations de réfrigération, de chauffage et de climatisation. Un employé est tué et 18 autres sont blessés. Une enquête est effectuée pour déterminer la cause de l'explosion.

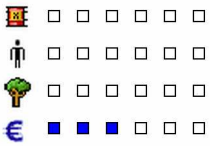

ARIA 12433 - 07/02/1998 - 49 - DOUE-LA-FONTAINE
10.39 - Autre transformation et conservation de fruits et légumes
Dans une conserverie de champignons, un incendie détruit un entrepôt de 1 500 m² abritant un stock de palettes et de cartons et une chambre froide. Aucune information plus détaillée n'est donnée sur les dommages subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre de l'ammoniac (NH3) et des frigorigènes chloro-fluorés. Les dommages matériels s'élèvent à 45 MF et les pertes d'exploitation à 5 MF.

ARIA 12685 - 06/03/1998 - 59 - PETITE-SYNTHE
10.71 - Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
Un feu dans une biscuiterie se propage en toiture. Celle-ci est ravagée sur 20 m, des plaques de fibrociment explosent. Plusieurs casernes de pompiers interviennent avec d'importants moyens pour éviter une propagation du sinistre aux habitations voisines. Les résidents proches de la biscuiterie calfeutrent leurs fenêtres pour limiter la pénétration de l'épaisse fumée émise par l'incendie et 6 maisons sont évacuées. La circulation est déviée autour de l'entreprise. L'incendie est maîtrisé en début d'après-midi. Il n'y a pas de victime mais 9 employés sont en chômage technique. Le sinistre aurait pour origine la chute et l'inflammation de beurre fondu dans un conduit menant au four de la biscuiterie. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération utilisant de l'ammoniac (NH3) et des frigorigènes chloro-fluorés.

ARIA 14620 - 13/03/1998 - 74 - JUVIGNY
10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage
Un incendie embrase la moitié d'une fromagerie. Les circuits de refroidissement à l'eau glycolée sont détruits, mais les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré n'ont pas été atteintes. L'établissement est arrêté 6 mois, temps nécessaire aux réparations.

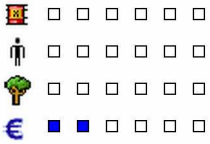

ARIA 12618 - 15/03/1998 - 69 - BOURG-DE-THIZY
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Un incendie détruit 600 m² d'un supermarché ; 30 employés sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant à une éventuelle implication des installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. Les dommages matériels sont évalués à 5,2 MF et les pertes d'exploitation à 2,8 MF.

ARIA 12647 - 21/03/1998 - 22 - PLEVIN
10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille
Un feu se déclare dans un abattoir de volailles alors que seule une équipe de nettoyage se trouve sur les lieux. Un mégot jeté dans une corbeille serait à l'origine du sinistre. Une alarme couplée aux sprinklers se déclenche, alertant une société de surveillance située à quelques kilomètre. Celle-ci prévient les secours qui interviennent en moins de 10 mn. L'incendie est maintenu puis maîtrisé dans la partie emballage de l'établissement (700 m² des 4 000 m² de l'usine), seule partie qui sera détruite. Le feu a été rapidement maîtrisé grâce au bon fonctionnement du système d'extinction automatique à eau. Les dommages sont limités et les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré ne sont pas atteintes.

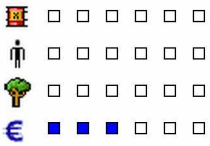

ARIA 12687 - 29/03/1998 - 56 - KERVIGNAC
10.20 - Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
Un feu se déclare dans une entreprise de transformation de poisson. L'alerte est donnée et d'importants moyens interviennent 15 mn plus tard. Malgré cette intervention rapide, les flammes se propagent sur toute la longueur du bâtiment dont la structure métallique éclate ; 5 600 m² de bâtiment sont détruit. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération utilisant un frigorigène chloro-fluoré. L'usine, mise en service en janvier 97 et dont la superficie devait doubler sous peu, produisait 6 000 t/an de produits finis. Les dommages matériels s'élèvent à 23,2 MF et les pertes de production à 4,8 MF ; 130 personnes sont en chômage technique.

ARIA 12748 - 05/04/1998 - 56 - KERVIGNAC
10.20 - Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
Un incendie se déclare dans une poissonnerie industrielle. Les pompiers interviendront à 2 reprises. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération utilisant une frigorigène chloro-fluoré.

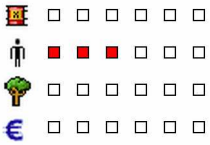

ARIA 13146 - 09/06/1998 - ITALIE - MODENE (MODENA)
10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille
Lors d'une vérification des équipements de réfrigération, un frigorigène chloro-fluoré s'échappe dans une chambre froide ; 4 employés sont asphyxiés dont 2 mortellement. Le substitut du procureur effectue une enquête et demande des autopsies.

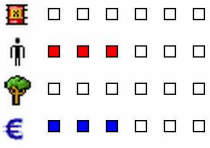

ARIA 13050 - 19/06/1998 - 01 - AMBERIEU-EN-BUGEY
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Une charcuterie (35 t/j) en régularisation administrative s'embrase (flamme ou court-circuit ?) vers 13h10 en limite de zone industrielle ; 4 000 m² sont détruits en 17 min, puis les 15 000 m² de bâtiments et les unités de réfrigération

(F22) en moins de 2 h malgré une intervention rapide des secours (7 min après l'alerte) avec d'importants moyens hydrauliques (13 grosses lances, 3 petites...). Un mur coupe-feu protége les locaux administratifs. Ampleur et rapidité du sinistre, puis crainte d'émissions toxiques compliquent l'intervention. Une épaisse fumée gêne la localisation des foyers, mais les frigorigènes (eau glycolée, R22) sont sans influence. Les eaux incendie (max. 450 m3/h) ont rejoint un bassin d'orage à la suite de la fusion des descentes en PVC des eaux pluviales. L'incendie est maîtrisé vers 15h50 et déclaré éteint le lendemain à 8 h. Le corps d'un soudeur sous-traitant asphyxié sera retrouvé dans un couloir et ceux de 2 employés en mezzanine au-dessus des chambres froides ; 8 employés ont également été blessés. Les expertises judiciaires retardent le déblaiement, puis 500 t de viande sont évacués des décombres en plusieurs jours. Des odeurs nauséabondes sont perçues à plus de 1 km (commerces et immeubles à 500 m). Les dommages s'élèvent à 61 MF, 110 des 140 salariés sont licenciés. Le site qui a déjà connu 2 petits incendies, sera fermé 1 an plus tard. Propagation rapide du sinistre et difficultés d'intervention livrent plusieurs enseignements : alerte retardée (18) en l'absence d'alarme sonore, découverte tardive du sinistre (pause 12 h, fumée alertant des voisins), moyens de communication inadaptés (téléphone des locaux de travail sans accès extérieur, standard fermé). Le type de construction, 2 boîtes imbriquées (panneaux sandwich / bardage et toits) sans exutoire de fumée, confinant chaleur et rayonnement dans la double enceinte, empêchant l'évacuation des gaz chauds. Un cloisonnement inexistant / insuffisant et une utilisation massive de panneaux paroi / plafond en mousse polyuréthane, M1 (ou M2 ?) mais sans tenue au-delà de 300 ℃, qui accroissent la cha rge thermique et génèrent gaz dangereux et matières volatiles alimentant les flammes se propageant 'comme des chalumeaux' dans les murs. L'effondrement au feu des éléments métalliques des charpentes, le bitume de toiture (bac acier panneaux bitumineux) qui fond, coule et brûle, les faux plafonds parfois inaccessibles isolant d'importants volumes sous toiture et des chambres de congélation de forte capacité sont aussi des facteurs aggravants. Les charges calorifiques sont très variables (matériaux de conditionnement...) et l'inflammation des marchandises congelées est favorisée par le froid qui dessèche le contenu. Un taux de remplissage important gêne les évolutions et le gerbage des racks crée un effet 'cheminée'.

ARIA 13496 - 28/08/1998 - 07 - CRUAS
01.13 - Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules
Dans une entreprise maraîchère, une installation de réfrigération défaillante provoque un incendie ; 800 m² de serre sont détruits et 50 personnes sont en chômage technique.

ARIA 13494 - 28/08/1998 - 01 - BOURG-EN-BRESSE
47.22 - Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
Un incendie se déclare dans une boucherie de 450 m². Les 8 employés sont au chômage. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré.

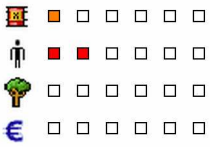

ARIA 19650 - 11/11/1998 - ROYAUME-UNI - GRIMSBY
10.20 - Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
Dans une fabrique de plats à base de poissons employant 700 personnes, une canalisation d'eau, à laquelle un produit biodétergent ayant des propriétés corrosives a été rajouté, se perce et s'écoule sur une canalisation en cuivre de 28 mm de diamètre qui véhicule du chloro-difluoro-méthane (R22) sous haute pression. Celle-ci, exposée à l'action du liquide corrosif pendant plusieurs mois, se perce à son tour ; 120 kg de fluide de réfrigération fuient 2 à 3 h durant. Le nuage plus lourd que l'air est aspiré au niveau du sol et propulsé dans une autre partie du bâtiment où il atteint les brûleurs à gaz d'une friteuse industrielle. Au contact de la flamme, le R22 se décompose en produits irritants et toxiques comme le phosgène, les acides chlorhydriques et fluorhydrique ; 13 employés sont intoxiqués.
L'enquête effectuée par les autorités britanniques (HSE) révèle plusieurs faiblesses dans les procédures de la société en matière de maintenance du dispositif d'air conditionné (absence de contrôles, de définition des responsabilités, de programme de maintenance préventive, de formation du personnel, de système de détection des fuites… La société est condamnée à une amende de 15 000 livres pour non respect de la réglementation du travail et à 4 000 livres (£) pour infraction au texte sur l'ozone.
La société procède à de nombreuses améliorations dans la gestion de ses systèmes de réfrigération et d'air conditionné. Tous les systèmes sont démontés ; les pièces et tronçons défectueux sont remplacés ou réparés. Le coût de cette intervention est évalué à 20 000 livres (£). Un programme de maintenance préventive est mis en place. Un nouveau logiciel est installé et utilisé pour mémoriser les heures de fonctionnement de chacun des équipements des dispositifs de réfrigération ou d'air conditionné. Le programme indiquera automatiquement les matériels à visiter ou à remplacer. Un des ingénieurs de la société est formé sur l'ingénierie de la réfrigération. Il sera assisté par un spécialiste issu d'une société spécialisée sollicitée pour élaborer un guide pour la société. Toutes les interventions menées par le spécialiste externe seront mémorisées dans le programme informatique. Enfin, une nouvelle méthode de détection des fuites par tubes fluorescents est mise en place.

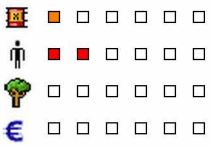

ARIA 17361 - 15/12/1998 - ETATS-UNIS - LANDOVER
10.52 - Fabrication de glaces et sorbets
Cinq employés sont hospitalisés dans un état critique pour des problèmes respiratoires graves des suites de leur exposition à du Fréon 22 (chlorodifluorométhane) qui fuit dans un entrepôt de fabrication de crèmes glacées de 2 300 m². Certains pompiers souffrent également de nausées et de maux de tête car ils sont intervenus sans équipements de protection appropriés (EPI) ; ceux-ci n'avaient pas été informés de la fuite comme cause du malaise des employés...
Un technicien d'entretien remarque une erreur sur l'ordinateur utilisé pour surveiller un équipement de fabrication ; il entre dans l'usine pour vérifier l'alarme. Il découvre la fuite, mais tombe inanimé à cause de la fuite de gaz et d'un déficit en oxygène (anoxie). Il réussit toutefois à appeler à l'aide un autre technicien d'entretien, qui intervient mais est également intoxiqué. Trois autres employés, superviseurs ou personnel de sécurité, interviennent pour leur porter secours et sont également intoxiqués.
La société est condamnée par l'organisme de protection des travailleurs (OSHA) à une amende de 10 000 dollars pour violations de standards de sécurité : les employés sur place n'avaient pas été formés à reconnaître une fuite ni à engager des procédures d'urgence appropriées et n'avaient reçu aucune formation appropriée sur les risques. Le lieu de la fuite n'est pas précisé (sur les installations de réfrigération?).

ARIA 14763 - 22/01/1999 - 76 - GONFREVILLE-L'ORCHER
47.19 - Autre commerce de détail en magasin non spécialisé
Dans un complexe commercial, 42 personnes sont victimes de malaises dans plusieurs magasins ; 26 d'entre elles sont hospitalisées et placées en observation. Les systèmes de ventilation et de réfrigération sont vérifiés, des échantillons de l'air ambiant et de l'atmosphère des égouts sont analysés ; aucune anomalie n'est constatée. Le centre commercial n'est pas évacué mais sa ventilation est renforcée. Une enquête judiciaire est effectuée. L'origine des malaises restera indéterminée, aucun incident n'ayant par ailleurs été signalé au niveau des installations classées situées à proximité.

ARIA 14852 - 08/02/1999 - 14 - LIVAROT
10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage
Un feu d'origine inconnue se déclare la nuit dans l'un des locaux d'entreposage d'une fromagerie. D'importants moyens de secours (8 casernes / 100 pompiers) interviennent en ARI durant 4h30. Un vent violent accompagné de pluie et de neige, la présence de produits chimiques divers (soude, ammoniaque, acide, dérivés chloro-fluorés, oxygène), l'explosion de bonbonnes de gaz, la présence de 4 bouteilles d'acétylène, de bouteilles de propane et de nombreux aérosols (peinture) en feu qui seront plongés dans une cuve d'eau, ainsi qu'une légère fuite d'ammoniac à la suite de la rupture d'une canalisation associée à une installation de réfrigération et fixée sur un IPN déformé par l'incendie... compliquent l'intervention. La moitié du site (construction de 1994) mettait en oeuvre des panneaux M1, l'autre moitié des panneaux M4. L'établissement de 10 000 m² est détruit à 90 % ; seuls les endroits équipés de murs coupe-feu sont épargnés. Les dommages matériels et les pertes d'exploitation sont évalués à 125 et 65 MF, 150 personnes risquent d'être en chômage technique. La reconstruction de l'établissement demandera 12 à 14 mois de travaux.

ARIA 15872 - 16/07/1999 - 91 - LISSES
30.99 - Fabrication d'autres équipements de transport n.c.a.
Un incendie détruit un entrepôt de 800 m² d'une société de fabrication de groupes réfrigérants de camions. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis sur les stockages de produits de réfrigération.

ARIA 15965 - 26/07/1999 - 60 - RIBECOURT-DRESLINCOURT
20.59 - Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.
Sur un site chimique, 40 kg de frigorigène chloro-fluoré (R22) s'échappent d'une installation de réfrigération lors d'une phase de maintenance effectuée par une entreprise extérieure. L'accident résulte de la rupture de la tuyauterie HP du circuit frigorifère. Il n'y a pas de dommage corporel.

ARIA 16304 - 11/09/1999 - 44 - CHATEAUBRIANT
10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie
Un feu qui pourrait avoir pour origine un court-circuit dans un local abritant des emballages, se déclare la nuit dans un abattoir spécialisé dans la découpe de bovins. Des riverains alertent le gardien qui prévient les pompiers. L'intervention dure 5 h. Sur 3 niveaux, 6 des 10 000 m² de l'établissement (secteurs de découpe, de transformation et d'expédition, locaux administratifs et informatiques) et 400 carcasses de veau (2 MF) sont détruits. Seules la zone d'abattage des veaux et les installations de réfrigération contenant 3,5 t d'ammoniac (NH3) sont épargnées, mais 270 personnes sont en chômage technique. L'établissement reprend partiellement ses activités le mois suivant, après expertise des installations de réfrigération et vidange des canalisations situées dans les locaux frigorifiques à reconstruire. L'isolation des tuyauteries lors du sinistre a permis de limiter les fuites à moins de 0,1 t d'NH3 ; des pompiers ont cependant été incommodés par des fuites du frigorigène chloro-fluoré mis en oeuvre dans les installations de réfrigération.

ARIA 16477 - 02/10/1999 - 69 - SAINT-PRIEST
10.71 - Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
Initié au niveau d'un four, un incendie se propage aux combles d'une pâtisserie. Les pompiers maîtrisent le sinistre après 2 h d'intervention. Les 7 employés ne seront pas mis en chômage technique. La gendarmerie effectue une enquête. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

ARIA 16663 - 27/10/1999 - 69 - LYON
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Une fuite de frigorigène chloro-fluoré se produit sur les installations de réfrigération d'une supérette. Une personne brûlée est hospitalisée, 2 autres sont incommodées. Le magasin est évacué.

ARIA 17017 - 12/11/1999 - 11 - LEZIGNAN-CORBIERES
46.36 - Commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie
Dans une usine de crèmes glacées, des inondations provoquées par de violents orages endommagent les dalles des chambres froides de 120 m² reliées aux installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré, du mobilier de bureaux et des emballages. La production est arrêtée durant 8 jours.

ARIA 17013 - 12/11/1999 - 81 - LACAUNE
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Une usine de salaison subit d'importants dommages (240 KF) à la suite d'inondations provoquées par de violents orages. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en jeu un frigorigène chloro-fluoré.

ARIA 16750 - 14/11/1999 - 40 - HAUT-MAUCO
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Un incendie détruit une conserverie de 1 500 m² spécialisée dans la transformation de palmipèdes gras. La toiture s'effondre, la charpente

métallique se tord sous l'effet de la chaleur et les machines sont définitivement hors d'usage. Des milliers de conserves entreposées dans l'usine, noircies par les flammes, gonflées et déformées, sont irrécupérables. Des fumées nauséabondes se dégagent. Les pompiers interviennent près de 2 h puis surveilleront le foyer pour éviter toute reprise du feu. Aucune information n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. Seul le local administratif est sauvé. Cet incendie, qui est le 2ème connu par l'usine en 3 ans, aurait pris naissance dans la partie rénovée de l'usine. La gendarmerie effectue une enquête.

ARIA 16765 - 18/11/1999 - 59 - FRETIN
46.32 - Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande
Un incendie détruit un entrepôt de salaisons de 3 000 m² ; 80 personnes sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. Aucune pollution notable de l'environnement n'a été observée. La gendarmerie effectue une enquête. Les installations seront reconstruites.

ARIA 16915 - 15/12/1999 - 26 - BOURG-DE-PEAGE
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Un incendie détruit 600 m² d'une entreprise de salaison ; 15 employés sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré.

ARIA 17285 - 21/02/2000 - 77 - MEAUX
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Un violent incendie détruit une charcuterie industrielle de 5 000 m² faisant l'objet d'un enquête à la suite d'une épidémie de listériose ; 5 personnes sont légèrement blessées et 40 employés sont en chômage technique. L'intervention mobilise 70 pompiers durant 3 h. Des explosions successives de bouteilles de gaz empêchent les secours de pénétrer dans le bâtiment. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. Selon l'exploitant, un néon aurait allumé l'incendie qui s'est ensuite propagé à grande vitesse dans l'établissement. Toutefois un acte de malveillance n'est pas exclu et la police effectue une enquête.

ARIA 17510 - 01/04/2000 - 67 - HOERDT
10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage
Un feu d'origine accidentelle ravage une coopérative laitière. L'ignition s'est produite au niveau de boîtiers électriques situés dans la salle informatique surplombant la salle de contrôle et à partir de laquelle s'effectue la régulation du déchargement et du pré-traitement du lait. L'incendie s'est ensuite propagé par les gaines électriques à la toiture et aux différentes pièces en épargnant cependant les salles de conditionnement et de stockage. Un important dégagement de fumée noire est observé, 400 à 500 m² de toiture sont en feu, mais les stocks de produits chimiques (soude, acide nitrique, ammoniaque) ne sont pas atteints à l'arrivée des secours. L'intervention mobilise 50 à 100 pompiers durant 2 h. La production est suspendue pour 6 mois, une centaine de salariés est en chômage technique. Les dommages sont évalués à 72 MF, mais les installations de réfrigération mettant en oeuvre de l'ammoniac (NH3) et des frigorigènes chloro-fluorés ne semblent pas avoir été endommagées. La gendarmerie effectue une enquête.

ARIA 18753 - 10/09/2000 - 76 - CANY-BARVILLE
35.13 - Distribution d'électricité
Dans une centrale nucléaire, une fuite d'huile est observée au niveau des garnitures mécaniques du compresseur d'un groupe de réfrigération lors de sa remise en service. Lors de travaux pour préparer l'intervention, il est constaté 48 h plus tard la disparition de toute la charge de frigorigène, soit 700 kg de dérivé chloro-fluoré de type dichloro difluoro méthane. Pour une raison inconnue, la détection de la présence de frigorigène ne s'est pas activée dans le local. La fuite qui est consécutive à la détérioration des garnitures mécaniques, a sans doute eut lieu lors de l'arrêt pour rechargement de la tranche en août et septembre.

ARIA 18969 - 18/10/2000 - ETATS-UNIS - SAINT-LOUIS
85.42 - Enseignement supérieur
Une explosion intervient au niveau du compresseur d'une installation de réfrigération à usage médical dans une université américaine. L'accident ne fait pas de blessé. Toutefois, compte-tenu de la présence de matière radioactive dans le local, 3 étudiants présents dans le laboratoire et 12 autres situés à proximité sont placés en observation. Il n'y a pas d'information sur le rejet d'autres produits.

ARIA 19756 - 30/01/2001 - 74 - VILLY-LE-BOUVERET
10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage
Deux vaches et 11 veaux périssent carbonisés dans l'incendie d'un bâtiment agricole de 700 m² abritant également une fromagerie ; 3 personnes sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant à la présence d'une installation de réfrigération et aux dommages subis par cette dernière.

ARIA 19976 - 20/02/2001 - 79 - FAYE-L'ABBESSE
10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille
Un incendie détruit 600 des 2 000 m² d'un abattoir de volailles abritant les chaînes d'abattage et le stockage des cartons. Les secours utiliseront une caméra thermique pour localiser le foyer du sinistre. Aucune pollution notable de l'environnement n'est observée. Les 48 employés de l'établissement sont en chômage technique. Aucune information n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre de l'ammoniac (NH3) et des dérivés chloro-fluorés. La gendarmerie effectue une enquête.

ARIA 20026 - 05/03/2001 - 40 - SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE
10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille
Un feu d'origine inconnue se déclare dans un bâtiment de 6 000 m², situé en bordure d'une nationale et utilisé pour l'abattage de canards et le conditionnement de foie gras. Un important panache de fumée est visible à plusieurs km à

la ronde. Les 100 employés de l'établissement sont évacués et une centaine de pompiers intervient durant 2h15. Le corps d'un employé sera retrouvé sous les décombres à 2 ou 3 m de la machine à carton sur laquelle il travaillait. Le bâtiment est détruit, 2 autres bâtiments et les locaux d'entreposage des produits finis n'ont pas été atteints. Les installations de réfrigération utilisant un frigorigène chloro-fluoré n'ont à priori pas été atteintes. Une partie du personnel risque d'être en chômage technique.

ARIA 20217 - 06/04/2001 - 91 - BRUYERES-LE-CHATEL
10.92 - Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie
Un violent incendie embrase les 8 000 m² d'entrepôt d'une usine de fabrication et de conditionnement d'aliments, ainsi que d'accessoires pour animaux. Trois membres du personnel également pompiers volontaires tentent vainement dans un premier temps d'éteindre l'incendie avec les moyens internes du site. Les employés sont évacués. Un énorme panache de fumée est visible à plusieurs kilomètres. L'intervention qui dure 6h30, mobilise 30 véhicules, 100 hommes et un débit d'eau de 600 m³/h, dont une partie est fournie par un établissement voisin. Le feu qui s'est déclaré dans la zone des silos d'ensachage, a été alimenté par les cartons d'emballage et les produits alimentaires stockés. Les pompiers n'ont pu pénétrer dans le bâtiment à structure métallique. Les eaux d'extinction ne pouvant être collectées dans une rétention se déversent dans des fossés et dans une rivière. Le vent provoque des envols de mousse provenant des shampoings présents sur le site. Des prélèvements d'eau sont réalisés. Les 8 000 m² de l'établissement sont détruits et 100 personnes sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré.

ARIA 20240 - 13/04/2001 - 39 - DOLE
10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage
Un feu se déclare dans un local de 700 m² abritant une installation de réfrigération (frigorigène chloro-fluoré / eau glycolée) et plusieurs dizaines de tonnes de plastiques et de fromage. Il est situé au 2ème étage du bâtiment. Ce dernier est enfumé sur 2 niveaux, le feu émettant une épaisse fumée noire et des suies. Rapidement sur les lieux, une trentaine de pompiers enlève des tuiles du toit pour évacuer la fumée. Ils maîtrisent rapidement le sinistre, mais restent mobilisés 5 h durant pour éviter les éventuelles reprises de feu ; des feux couvants se situent effectivement au niveau des faux-plafonds (panneaux sandwich avec béton et liège). Il n'y a pas de blessé. La fabrication sera arrêtée 3 j et la production stockée, soit 90 t, est perdue. Le local frigorifique est détruit. Les autres ateliers feront l'objet d'un nettoyage du fait des suies. Une société spécialisée élimine les produits rendus impropres à la consommation.

ARIA 20361 - 19/05/2001 - 33 - PAUILLAC
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Un incendie détruit un supermarché de 1750 m². Les pompiers éteignent le feu en 3 h en préservant les maisons mitoyennes. Le feu se serait déclaré au niveau des meubles réfrigérés du magasin. Les séparations coupe-feu ont permis de protéger le local de stockage de marchandises qui contient des produits inflammables. Aucune information n'est donné sur les dommages occasionnés aux installations de réfrigération.

ARIA 20879 - 08/08/2001 - 38 - CROLLES
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Dans un supermarché, une intoxication collective d'origine inconnue nécessite l'évacuation de 50 personnes puis le contrôle par le SAMU de 44 personnes (24 seront hospitalisées dont 1 pompier). Une CMIC effectue des mesures. Le responsable de l'établissement constate des traces d'un produit sur les poignées des caddies qu'il fait analyser par un laboratoire. Un problème de climatisation ou bien un geste d'un client mal intentionné (jet d'une bombe lacrymogène) sont suspectés.

ARIA 21734 - 26/08/2001 - ETATS-UNIS - MCCUTCHANVILLE
35.30 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné
Un agent de maintenance répare le système de réfrigération d'une citerne routière de shampoing avec un chalumeau sur le site d'une usine d'équipements de réfrigération. Le transfert thermique à travers la paroi enflamme le produit. L'agent ouvre alors une trappe pour tenter d'éteindre les flammes avec un extincteur. Les flammes se propagent au bâtiment dans lequel un réservoir de propane liquéfié explose (effet domino). Le bilan est de 5 pompiers blessés.

ARIA 21735 - 29/08/2001 - ETATS-UNIS - COWEN
85.2 - Enseignement primaire
Une fuite de frigorigène chloro-fluoré se produit au niveau du système de réfrigération / climatisation d'une école ; 600 élèves sont évacués et 140 d'entre eux se plaignent de problèmes respiratoires.

ARIA 22106 - 12/11/2001 - ETATS-UNIS - WEST PALM
47.89 - Autres commerces de détail sur éventaires et marchés
Sur un stand de vente de glaces, le compresseur d'un congélateur fuit lors d'un marché aux puces en intérieur. Le chlore (Cl2) et le gaz réfrigérant (HCFC/CFC) du système de réfrigération auraient réagis avec de l'huile de graissage pour former du phosgène (COCl2). Une centaine de personne évacue le bâtiment. Le bilan est de 65 vendeurs et 2 pompiers incommodés (troubles de la respiration, irritation des yeux).

ARIA 23324 - 17/12/2001 - 68 - HUNINGUE
21.20 - Fabrication de préparations pharmaceutiques
Une fuite évaluée à 1 600 kg de frigorigène chloro-fluoré (R134a) se produit sur un évaporateur en service depuis quelques mois seulement. Le rejet à l'atmosphère est sans incidence notable sur le voisinage. La fuite résulte d'une corrosion anormale des tuyauterie en cuivre de l'évaporateur et au gel de l'eau qui a provoqué l'éclatement du circuit. Sur les 7 groupes de réfrigération existants, 2 s'avèreront fuyards et à l'origine de la perte de frigorigène constatée.

ARIA 22448 - 11/04/2002 - 78 - VERSAILLES
93.11 - Gestion d'installations sportives
Un violent incendie et une explosion se produisent dans une patinoire de 2 000 m² entourée sur ces 4 faces et à 20 ou 30 m par des habitations de 2 à 3 étages. Le sous-sol de l'établissement abrite un parking et les installations de production de froid, un marché couvert est situé au rez-de-chaussée et la patinoire est implantée au 1er niveau. Le complexe disposait d'une structure et de planchers béton, avec des murs maçonnés et une toiture multicouches sur panneaux d'agglomeré de bois reposant sur une charpente en lamellé-collé. Une équipe de hockey en entraînement chassée par les fumées évacue les lieux. En préparant un repas, l'un des membres de cette équipe aurait renversé accidentellement une friteuse qui s'est enflammée, la bouteille de gaz associée explosant ensuite. Les pompiers alertés pour un feu de friteuse vers 21h24 arrivent sur les lieux peu après, mais l'incendie s'est déjà propagé et des renforts sont demandés. Saturée par les gaz chauds malgré la présence d'exutoires, la partie supérieure de l'édifice et ses nombreux éléments en bois s'embrase (flash-over) et s'effondre vers 21h53. De nouveaux renforts sont demandés. Plusieurs autres explosions seront entendues lorsque les flammes atteignent le stock des bouteilles de gaz utilisées par une surfaceuse (engin lissant la glace). Plus de 120 pompiers sont alors mobilisés, un périmètre de sécurité est établi. Des flammes hautes chauffent les constructions environnantes et les secours demandent aux riverains de fermer leur volet, puis d'évacuer les immeubles ; un morceau de bouteille de gaz sera ultérieurement retrouvé sur le toit de l'un de ces derniers. Surpris par le développement rapide du sinistre, les secours parviennent à le maîtriser après 3 h d'intervention, le feu étant considéré comme éteint à 1h45. La patinoire est détruite et 3 blessés légers dont 2 pompiers sont à déplorer. Hors infiltrations d'eau d'extinction, aucun autre dommage n'a été remarqué aux niveaux inférieurs de l'établissement ; les installations de réfrigération utilisant du frigorigène chloro-fluoré, bien isolées de la zone incendiée, ont ainsi été épargnées.

ARIA 22416 - 02/05/2002 - 21 - DIJON
00.00 - Particuliers
Une fuite de gaz de réfrigération sur un réfrigérateur incommode légèrement une jeune fille.

ARIA 22778 - 14/06/2002 - 78 - LA VERRIERE
29.32 - Fabrication d'autres équipements automobiles
Une fuite de 400 kg de frigorigène chloro-fluoré (R22) a lieu sur le compresseur d'un circuit de réfrigération dans la salle des machines de la soufflerie climatique d'un équipementier pour automobiles. Un joint de culasse s'est déchiré sur l'un des compresseur de l'installation lors d'une montée en pression du circuit. Un jet sous pression a alors généré un brouillard d'huile et de R22 qui a envahi rapidement la salle des machines avant d'être rejeté à l'atmosphère. Les vannes du compresseur concerné sont fermées, la salle des machines est aérée puis nettoyée et un prestataire externe agréé intervient sur le circuit accidenté pour diagnostiquer la défaillance, remettre en état l'installation et la recharger en frigorigène. La montée en pression excessive du compresseur fait suite à une fuite sur un pressostat. Cet élément de sécurité, sorte d'électrovanne prévue pour empêcher justement ce type de montée en pression, n'a pu jouer correctement son rôle en raison de la fuite. Selon l'exploitant, cette défaillance n'a pas eu de précédent depuis la mise en service des installations en 1970 ; l'installation d'une double sécurité est étudiée.

ARIA 23210 - 26/06/2002 - 94 - VITRY-SUR-SEINE
52.10 - Entreposage et stockage
Un incendie d'origine électrique se déclare dans un poste de transformation électrique comportant 2 transformateurs à huile. Seule une armoire électrique (TGBT) est détruite. Le personnel de gardiennage donne l'alerte. Le poste de transformation alimente les bâtiments et les chambres froides d'un entrepôt ; les produits surgelés sont évacués vers d'autres plates formes frigorifiques. L'alimentation électrique est provisoirement assurée par un groupe électrogène. L'extincteur installé dans le local électrique n'a pas pu être utilisé par le personnel de gardiennage. Les installations de réfrigération mettant en oeuvre de l'ammoniac (NH3) et des frigoriègnes chloro-fluorés ne semblent pas avoir été atteintes.

ARIA 22690 - 10/07/2002 - 56 - VANNES
10.72 - Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
Un incendie, qui se déclare vers 6h40 et en présence des employés dans la partie production d'une usine de gâteaux surgelés, embrase rapidement l'ensemble du bâtiment. La mousse de polyuréthane en flamme génère une épaisse fumée noire, obligeant les services de l'équipement à baliser une nationale proche. L'intervention mobilisera 70 pompiers et d'importants moyens matériels. Les secours commenceront à combattre le feu par l'extérieur, avant d'ouvrir une brèche dans l'enchevêtrement de tôles calcinées. Un couloir séparant la partie administrative fera office de coupe feu. Les dommages matériels sont évalués à 5 MEuros : 5 000 m² de locaux détruits, dont les zones de production, de stockage et d'expédition et les bureaux. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. Des agents de nettoyage, à base d'acide chlorhydrique (1 000 l), de soude (100 l) et de formol (200 l) dilués par les eaux d'extinction, ont été en grande partie retenus dans un bassin d'eaux pluviales dont le trop-plein a été obturé lors de l'intervention des secours ; un contrôle du pH avant rejet des eaux collectées dans ce bassin ne révèlera aucune valeur anormale. Les locaux devront être rasés et reconstruits ; 120 salariés de l'entreprise sont en chômage technique. Le sinistre se serait initié dans les combles, peut-être à la suite d'un court-circuit électrique. L'exploitant souligne que dommages et pertes d'exploitation liées étaient assurés et que l'impact sur le résultat opérationnel devrait être limité à 0,15 M.euros. Un sinistre de nature comparable avait déjà détruit en novembre 2001 l'un des autres sites de la société. Selon la presse, la production de l'usine sera délocalisée sur un autre site du groupe fin juin 2004.

ARIA 24135 - 30/12/2002 - ETATS-UNIS - SAN ANTONIO
10.7 - Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
Une fuite de frigorigène chloro-fluoré utilisé dans l'installation de climatisation / réfrigération d'une cafétéria conduit à évacuer plusieurs dizaines d'employés ; 12 personnes ont été exposées au frigorigène gazeux, dont 4 sont hospitalisées par précaution.

ARIA 23997 - 06/02/2003 - 21 - DIJON
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Une voiture projetée sur un supermarché provoque un incendie qui détruit 900 m² des 2 400 m² de magasin contenant denrées alimentaires et produits ménagers. L'intervention de 28 pompiers permet de maîtriser le sinistre. Une famille occupant une pharmacie mitoyenne est relogée par le service social de la ville. Aucune précision n'est donnée quant à la présence d'une installation de réfrigération et aux dommages subis par cette dernière.

ARIA 24153 - 04/03/2003 - 22 - ERQUY
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Un feu se déclare dans le doublage de la chambre froide d'un supermarché. Un court-circuit serait à l'origine du sinistre. Aucune information n'est donnée sur les dommages subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré.

ARIA 24165 - 06/03/2003 - 52 - SAINT-DIZIER
10.52 - Fabrication de glaces et sorbets
Un incendie se déclare dans une usine de fabrication de glaces désaffectée. La police fait évacuer les logements environnants et une école maternelle, qui seront réintégrés au bout d'une heure et demie. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre de l'ammoniac et des frigorigènes chloro-fluorés.

ARIA 38893 - 08/03/2003 - 75 - PARIS
55.20 - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
Une explosion se produit à 15 h sur le toit-terrasse d'un centre d'hébergement de courte durée du 12ème arrondissement constitué d'un sous-sol, d'un rez de chaussée, de 8 étages et d'une terrasse abritant les équipements techniques : VMC, 2 extracteurs de désenfumage, 1 extracteur de poubelles, installations de climatisation / réfrigération, bâche tampon de 800 l équipée d'une résistance chauffante pour assurer l'antigel du réseau hydraulique en période hivernale, armoire de puissance et de télécommande dédiée aux équipements frigorifiques. La déflagration est entendue dans tout le quartier. La bâche tampon de 800 l a l'origine de l'accident, détruit sur son passage une partie des équipements (caisson VMC, réseaux hydrauliques), puis percute et arrache les panneaux métalliques d'habillage de la façade d'un bâtiment proche abritant une société spécialisée dans les télécommunications avant de retomber sur l'aire de livraison d'un hôtel voisin à 150 m de son lieu d'implantation initial. Des fragments de tôles et débris divers volent dans un périmètre important provoquant des bris de vitres sur la façade de l'hôtel.
Le souffle de l'explosion déplace également les 2 groupes froids dont l'un se retrouve en équilibre de 1 m dans le vide arrêté dans son déplacement par le garde corps périphérique en terrasse et les réseaux hydrauliques.
Les pompiers et la police sont alertés, l'architecte de la préfecture de police se rend sur les lieux. Les services techniques du gaz et de l'électricité vérifient que les installations ne présentent pas de danger particulier pour les équipes d'intervention ; le disjoncteur général est sectionné. La résidence hôtelière est évacuée et les clients sont relogés dans d'autres résidences du groupe de la région parisienne.
Le lendemain, le laboratoire central de la préfecture de police effectue des prélèvements et des frottis sur les éléments de la production frigorifique et sur le tampon.
Le lundi 10 mars, plusieurs corps de métiers remettent en état les installations : réparation des câbles abîmés et / ou sectionnés des installations de désenfumage, réinstallation du groupe froid déséquilibré sur son socle en béton, mise en place d'un filet de protection sur l'ensemble des équipements pour éviter que les débris ne s'envolent et blessent des passants, refloquage de la gaine d'air neuf des centrales d'air pour respecter le degré coupe feu, remise en service des installations "alarme/alerte", réarmement des clapets coupe feu et des trappes de désenfumage.
Un bureau de contrôle et les pompiers testent alarmes et alertes de désenfumage dès 15 h, tout en constatant que la gaine air neuf est de nouveau floquée. Les essais étant satisfaisants, la résidence est à nouveau opérationnelle. Le laboratoire central effectue une enquête pour déterminer les causes et circonstances du sinistre.

ARIA 24359 - 04/04/2003 - 44 - PONTCHATEAU
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Dans un supermarché, un violent incendie se déclare peut avant 17 h dans une réserve provisoire de 1 000 m² où 2 bouteilles d'un produit organique chloro-fluoré (frigorigène) sont présentes. Le toit du hangar s'effondre. Le personnel et les 400 clients évacuent les lieux. Les portes coupe-feu empêchent les flammes, nourries des matériaux entreposés dans la réserve (aérosols, liquides inflammables...), de se propager au magasin. Dix minutes après le début du sinistre, 2 explosions successives se produisent et des débris sont projetés à plusieurs dizaine de mètres à la ronde, endommageant plusieurs voitures et une maison voisine. Les 70 pompiers sont mobilisés 2 h pour maîtriser le sinistre qui nécessite la mise en place d'un dispositif de fin d'extinction et de surveillance jusqu'au lendemain 12 h. Trois pompiers sont hospitalisés, dont l'un sera gardé au service ORL pour observation. Aucune précision supplémentaire n'est donnée quant à l'implication directe ou indirecte d'une installation de réfrigération dans ce sinistre.

ARIA 24828 - 15/06/2003 - 94 - RUNGIS
46.90 - Commerce de gros non spécialisé
Un feu se déclare un dimanche vers 15h30 dans les bureaux en mezzanine occupant une partie des 22 000 m² d'un entrepôt aux fleurs du MIN de Rungis. Des locataires travaillant dans leurs locaux donnent l'alerte avant le déclenchement de la détection incendie. Près de 200 pompiers interviennent durant 4 h pour circonscrire le feu après avoir dû forcer les accès à la partie concernée du bâtiment. Après une explosion, la partie supérieure du bâtiment s'est effondrée et la chute de la mezzanine a légèrement commotionné plusieurs pompiers qui s'y trouvaient. La chaleur a déformé la structure métallique d'une chambre froide mais aucune atteinte aux installations de réfrigération mettant en oeuvre ammoniac (NH3) et frigorigènes chloro-fluorés n'est constatée. Le feu a détruit 2 000 m² de locaux et 15 % du bâtiment est inexploitable. Seules 2 des 20 installations de climatisation de type roof-tops sont détruites. Selon les premières constatations, le sinistre serait dû à un défaut sur l'installation électrique. Pour la poursuite de l'activité sur le site, une expertise sur la stabilité du bâtiment est demandée à une société spécialisée et le laboratoire central de la Préfecture de Police réalise des analyses d'air dans le bâtiment montrant l'absence de CO, d'HCN et de poussières. Par ailleurs, l'inspection des installations classées demande de plus un rapport de contrôle des installations de détection

incendie et des installations électriques après le sinistre.

ARIA 25017 - 10/07/2003 - 25 - BESANCON
47.29 - Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé
Un incendie se déclare dans un magasin d'alimentation. Le commerce est détruit et les 15 employés sont en chômage technique. Aucune précision n'est donné quant à la présence d'une installation de réfrigération et aux dommages éventuels subis par cette dernière.

ARIA 25180 - 28/07/2003 - 85 - SAINTE-HERMINE
10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille
Un incendie se déclare sur une chaudière dans une usine de production de viandes de volaille ; 80 employés sont en chômage technique pour plusieurs jours. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre ammoniac (NH3) et frigorigènes chloro-fluorés.

ARIA 25510 - 02/09/2003 - 67 - STRASBOURG
46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes
Un incendie détruit 2 200 m² d'entrepôts frigorifiques d'un grossiste abritant des produits de la mer et des fleurs en attente de livraison au marché gare. Une vingtaine de personnes est évacuée des bureaux voisins. Le mur séparant 2 zones réfrigérées s'effondre et le feu se propage à tous les entrepôts. Le vent qui se lève, repousse les fumées vers l'intérieur de la zone. Un incident électrique serait selon les enquêteurs à l'origine de l'incendie. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré.

ARIA 25638 - 28/09/2003 - 26 - CHATEAUDOUBLE
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Un incendie détruit un bâtiment de production de charcuterie de 500 m² comprenant 200 m² de bureaux. Le feu serait d'origine électrique. Vingt personnes sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré.

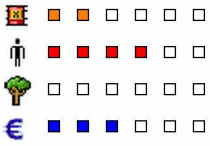

ARIA 25669 - 02/10/2003 - 42 - SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ
01.24 - Culture de fruits à pépins et à noyau
Des pompiers luttent depuis 45 min contre l'incendie d'un hangar de 1000 m² d'un arboriculteur lorsqu'une très forte explosion souffle le bâtiment vers 17 h. La masse explosive impliquée est estimée à 300 – 500 kg de TNT. Le bâtiment abritait notamment 3 à 5 t d'ammonitrates en big-bags, 2 bouteilles de gaz et des chambres froides remplies de fruits. Le plan rouge est déclenché. Vingt-trois personnes dont 18 pompiers sont blessés dont 9 grièvement. Des toitures et des voitures sont endommagées dans un rayon de 800 m par l'onde de choc et les projections, mais aucun effet thermique significatif n'est observé. L'incendie qui se propage après l'explosion, émet une importante fumée noire. Les secours rencontrent des difficultés : absence de couverture par les réseaux de téléphonie mobile, bouches à incendie obstruées ou manquant de pression. Le sinistre est maîtrisé vers 20 h. 94 habitants sont relogés d'autant qu'un périmètre de sécurité de 300 à 400 m, ainsi qu'un dispositif de sécurité, sont maintenus durant la nuit. Plus de 100 personnes consultent la cellule psychologique mise en place à partir du 03/10. Une soixantaine d'habitants peut regagner son domicile après 4 jours. Le dispositif de surveillance est levé par les gendarmes 11 jours après l'explosion.
L'explosion correspondrait à la détonation d'une partie des 3 à 5 t d'ammonitrates présentes dans le hangar. Cette année-là, les stocks d'engrais des agriculteurs de la région étaient particulièrement importants car non utilisés suite à un épisode de gel en avril 2003. Selon les experts, le plastique fondu des cagettes se serait probablement répandu et mélangé aux ammonitrates qui eux-mêmes auraient fondu sous l'effet de la chaleur. Ce mélange pourrait être un des facteurs d'instabilité à l'origine de l'explosion. Plusieurs sources d'inflammation pourraient être à l'origine du départ de feu : une surcharge électrique sur l'installation qui avait été modifiée peu avant pour transformer les chambres froides, une fermentation du foin stocké ou une simple cigarette sont évoquées, mais la thèse la plus crédible serait l'éclatement d'une ampoule apparemment laissée allumée (interrupteur identifié en position allumé). L'abondance de matières combustibles dans le hangar a permis la propagation et la généralisation rapide de l'incendie. Aucune information n'est donnée sur les dommages subis par les installations de réfrigération de l'établissement.
Méconnaissant probablement les dangers liés aux ammonitrates, l'exploitant n'a informé les secours de leur présence qu'à 20 h. Cependant, d'après les témoignages de pompiers, ils ne disposaient pas de note opérationnelle nationale les mettant en garde contre ces engrais. Suite à cet accident, le contrôle des conditions de stockage des engrais à base de nitrate d'ammonium dans les exploitations agricoles et les coopératives d'approvisionnement est renforcé au niveau national.

ARIA 25903 - 03/11/2003 - 69 - VENISSIEUX
61.90 - Autres activités de télécommunication
Un raccord se rompt sur le circuit de réfrigération d'une climatisation. De l'eau glycolée à 34 % (monoéthylène de glycol) se déverse sur 3 étages d'un site hébergeant une société de télécommunications. La solution glycolée rejetée, 5 m³ au maximum, rejoint pour l'essentiel le réseau communautaire des eaux usées. Une partie néanmoins pompée est mise en conteneurs. Le 5 novembre, le gestionnaire des eaux usées alerté par l'exploitant affirme que, compte tenu de la nature du produit et de la quantité incriminée, aucune conséquence n'est à noter. Les premiers constats d'huissier et d'experts montrent apparemment un défaut de pose lors de l'installation.

ARIA 25879 - 10/11/2003 - 25 - BESANCON
93.11 - Gestion d'installations sportives
Une fuite de 2 des 4 t de frigorigène chloro-fluoré mises en oeuvre dans les installations de réfrigération se produit à 9 h dans un complexe abritant une piscine et une patinoire exploitées depuis 1993. Le frigorigène qui se diffuse dans l'atelier technique, s'est échappé de l'installation après la rupture d'un raccord UNION au niveau du filetage entre le collecteur et l'une des soupapes. Les pompiers font évacuer le public. Un périmètre de sécurité est maintenu 2 h. Une CMIC colmate la fuite et aspire le gaz plus lourd que l'air pour l'évacuer hors du local. L'établissement est fermé pour une durée indéterminée. L'inspection des IC effectue une enquête. L'exploitant doit déterminer si la vanne en cause dont l'usure est suspectée, aurait dû être remplacée lors de la dernière révision annuelle de l'installation de réfrigération. Un bureau de contrôle indépendant doit effectuer un contrôle complet de l'installation, soupapes et raccords en particulier, et vérifier avec une

caméra infrarouge toutes les jonctions et soudures de l'ensemble des réseaux du groupe froid. Le redémarrage des installations est subordonné à un avis écrit favorable de l'organisme de contrôle, après d'éventuelles réparations réalisées par le titulaire du marché d'entretien des équipements. La patinoire sera réouverte au public 45 jours plus tard ; la perte d'exploitation est comprise entre 50 et 60 Keuros.

ARIA 26005 - 01/12/2003 - 69 - CHAMELET
46.39 - Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac
Un commerce de produits surgelés est inondé à la suite de pluies diluviennes ; 60 personnes sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré.

ARIA 26407 - 16/02/2004 - 62 - BOULOGNE-SUR-MER
10.89 - Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.
Un feu se déclare sur des caisses en polystyrène et divers matériaux de bureau à proximité du quai de déchargement dans une usine de fabrication d'aliments surgelés. Aucune précision n'est donnée quant aux risques éventuels d'extension du sinistre aux installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré.

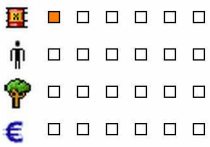

ARIA 30792 - 28/05/2004 - 68 - SAINT-LOUIS
84.22 - Défense
Un feu accompagné de fumées épaisses déclenche les alarmes d'un laboratoire de synthèse de produits chimiques. Une préparation renfermant 3 à 4 g de DNO dissous (plastifiant énergétique) dans 150 ml de méthanol, est conservée au réfrigérateur pendant 7 jours pour augmenter son taux de cristallisation et sa pureté. En pleine nuit, le méthanol s'enflamme provoquant un incendie dans le local vide. L'instabilité de la substance ou un défaut sur le réfrigérateur serait vraisemblablement à l'origine du sinistre. L'exploitant s'équipe d'un réfrigérateur antidéflagrant pourvu de sécurités et d'alarmes et engage une réflexion sur l'amélioration des conditions de sécurité des produits inflammables.

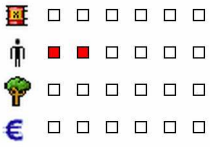

ARIA 27290 - 09/06/2004 - 72 - LA CHAPELLE-SAINT-AUBIN
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Dans un hypermarché, 100 kg d'un gaz de réfrigération fluoré s'échappent d'une tête de gondole ; 4 personnes incommodées (dont 3 employés) sont hospitalisées, ainsi que 3 pompiers qui souffrent d'irritations à la gorge et de démangeaisons oculaires. Neuf autres employés (dont 1 d'une société extérieure) présentant les mêmes symptômes sont examinés sur place par le médecin des pompiers avant de regagner leur domicile. Les secours mettent en place dans le magasin un périmètre de sécurité de 20 m autour de la fuite et maîtrisent l'émission de gaz.

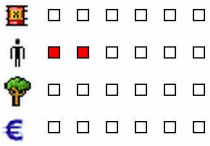

ARIA 27481 - 05/07/2004 - 79 - THOUARS
10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille
Une odeur de frigorigène chloro-fluoré (installations de réfrigération ?) est ressentie dans une usine de production de volailles à la suite d'une désinfection durant le week-end. La chaîne de production est arrêtée, les employés sont évacués et 12 personnes sont hospitalisées. Les pompiers ventilent les locaux.

ARIA 27814 - 10/08/2004 - 79 - LES AUBIERS
10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille
Un feu se déclare au niveau du condenseur d'une installation de réfrigération situé sur le toit d'un établissement spécialisé dans la viande de volailles. L'établissement utilise comme frigorigènes de l'ammoniac (NH3) et des dérivés chloro-fluorés. L'incendie ne se propagera pas au bâtiment.

ARIA 28012 - 06/09/2004 - 39 - CHAMPAGNOLE
47.21 - Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé
Un feu se déclare dans un commerce de fruits et légumes de 1 000 m². L'installation de réfrigération de 120 m², les 230 m² de surface de vente et le stock de fruits et légumes sont détruits. Une défaillance électrique pourrait être à l'origine du sinistre.

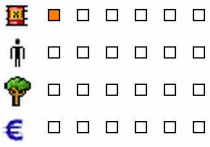

ARIA 28339 - 15/10/2004 - 30 - NIMES
93.11 - Gestion d'installations sportives
Un incendie embrase à 3h50 un bâtiment désaffecté à structure lamellée collée de 5 000 m² abritant un bowling, un restaurant et une patinoire dont l'installation de réfrigération n'est plus en service. Une partie de la toiture s'effondre, puis le bâtiment est détruit. Les secours confrontés à un immense brasier dès leur arrivée ne peuvent que concentrer leurs efforts sur la protection de la pinède et des quelques maisons poches. Le sinistre est finalement maîtrisé après 2 h d'intervention, puis le feu est déclaré éteint vers 7h09. Lors du déblaiement des lieux, les pompiers découvrent dans un local la présence de bouteilles de frigorigène chloro-fluoré qui seront mises en sécurité. Le réservoir principal de frigorigène de 30 m³ de capacité ne contenait qu'une tonne de fluide fluoré. L'absence de tout raccordement électrique au secteur pour cause de travaux, 4 explosions qui auraient été entendues par une riveraine vers 3h20 et la vitesse de propagation du feu d'une extrémité du bâtiment à l'autre font suspecter un acte de malveillance. La police effectue une enquête.

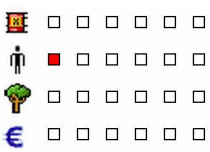

ARIA 28462 - 31/10/2004 - 28 - NEUVY-EN-BEAUCE
47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
Une légère fuite de frigorigène chloro-fluoré se produit dans la chambre froide d'une station-service. Une CMIC est mobilisée. Une femme qui a inhalé du gaz et se plaint de brûlures à la gorge, est hospitalisée pour une analyse de sang. Des essais de mise hors service de l'installation de réfrigération restant infructueux, la fuite persiste. Les pompiers ventilent la pièce. Un employé se plaint de maux de tête. Une société de maintenance est appelée en renfort. Le dispositif est finalement levé un peu moins de 4 h après l'alerte initiale.

ARIA 28459 - 01/11/2004 - 40 - MONT-DE-MARSAN
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Un feu se déclare vers 18 h dans la réserve de 3 000 m² d'un hypermarché. Les sprinklers se déclenchent. Les pompiers éteignent rapidement le sinistre, puis assèchent les locaux. Une fumée importante endommage les lieux. Aucune information n'est donnée quant à la présence éventuelle d'installations de réfrigération et aux dommages qu'elles auraient pu subir.

ARIA 28550 - 10/11/2004 - 31 - TOULOUSE
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Dans un complexe commercial abritant également plusieurs établissements recevant du public, un violent incendie d'origine indéterminée détruit dans la nuit 5 000 des 15 000 m² d'un entrepôt prolongeant une grande surface. Une carrosserie, une usine de fleurs artificielles, un magasin d'électroménager et une friperie sont également concernés. Enfin, 45 personnes hébergées par une association doivent être relogées en centre d'accueil. L'intervention mobilise d'importants moyens humains et matériels durant 3 h : 65 pompiers, 20 véhicules et 10 grosses lances... Le complexe est fermé et 120 employés sont en chômage technique. Les services de distribution de l'électricité et du gaz sont mobilisés, le service des eaux est informé. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération. La police effectue une enquête. L'activité commerciale ne pourra reprendre qu'après une inspection générale des structures effectuée par des experts missionnés par la ville.

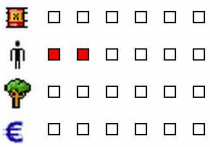

ARIA 28852 - 23/11/2004 - ETATS-UNIS - MURRYSVILLE
32.50 - Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire
En début de matinée, les ouvriers d'une chaîne de montage d'une société spécialisée dans la fabrication de matériel respiratoire sont pris de vertiges puis de nausées. Les 400 employés du site sont évacués vers 10 h, 15 d'entre eux étant hospitalisés pour une courte durée. Les secours internes, équipés d'ARI, entrent dans le bâtiment isolé pour prélever de l'air et analyser les vapeurs, les gaz et les poisons possibles. Tard dans l'après-midi, les investigations menées permettent de découvrir une fuite de gaz de réfrigération chloro-fluoré sur un dispositif de climatisation qui s'est ensuite diffusé dans le bâtiment par le système de ventilation.

ARIA 29697 - 04/01/2005 - 75 - PARIS
49.20 - Transports ferroviaires de fret
A la suite d'une soudure avec un poste portatif, un incendie vers 16h15 dans une cellule de 200 m² d'un entrepôt de transport ferroviaire se propage dans une autre cellule de 245 m². Le feu qui n'a pu être maîtrisé immédiatement, s'est initié sur une banquette chargée de tissus et voilages dans la cellule de 200 m² abritant des produits d'ameublement. Il s'est ensuite propagé par le toit ou latéralement à la cellule de 245 m² voisine contenant des produits alimentaires. Le sinistre est maîtrisé vers 17h30. Les 2 cellules sont détruites. Une 3ème cellule contenant du matériel de réfrigération est partiellement endommagée. Aucune victime n'est à déplorer. La surface totale de l'entrepôt est estimée à 4 à 5 fois la partie sinistrée, ce qui laisse supposer qu'il pourrait être classable. Pour déterminer le classement éventuel, il est demandé à l'exploitant de fournir divers renseignements : nombre d'entrepôts couverts sur le site, surface et volume, tonnage et nature des matières entreposées, plan d'ensemble du site et plan de chaque entrepôt avec les différentes cellules qui le composent.

ARIA 28970 - 17/01/2005 - 33 - BEGLES
10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie
Dans une charcuterie industrielle, une abondante fumée se dégage vers 21 h d'un entrepôt frigorifique de 2 500 m². Les pompiers éprouvent de grandes difficultés pour pénétrer, puis évoluer dans le bâtiment. Ce dernier est ventilé à l'aide des ouvrants existants, puis l'incendie est localisé sur des panneaux sandwich isolant le bâtiment. L'intervention se termine 2 h après le déclenchement de l'alerte. A la suite de ce sinistre, 30 personnes sont en chômage technique pour une durée indéterminée. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré.

ARIA 29033 - 22/01/2005 - 66 - PERPIGNAN
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Un feu se déclare sur des palettes stockées dans une chambre froide d'un bâtiment de stockage de 50 m² dont la toiture sera détruite. Un deuxième foyer sera détecté peu après dans une surface de vente de 200 m² surmontée d'un appartement. La gendarmerie, ainsi que les services du gaz et de l'électricité sont présents sur les lieux. Les pompiers maîtrisent l'incendie, puis ventilent naturellement l'appartement. Les secours interviendront durant près de 2 h ; 5 personnes sont en chômage technique. Aucune autre précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

ARIA 29666 - 25/02/2005 - 01 - BOURG-EN-BRESSE
10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie
Un feu se propage dans un entrepôt de 200 m² abritant un stock de cartons dans un établissement d'abattage et de découpe de porcs. Un agent d'entretien note vers 8h45 une fumée au-dessus du bâtiment 'de la volaille', tout en détectant des odeurs suspectes au niveau du magasin d'entretien. Un technicien de maintenance coupe l'alimentation électrique par sécurité et une équipe de maintenance intervient avec des extincteurs, puis alerte les pompiers. L'usine est évacuée. Les services spécialisés coupent l'arrivée de gaz et les pompiers maîtrisent le sinistre.
L'établissement dont les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré ne semblent pas avoir été atteintes, reprend ses activités à 10h30. Les lieux sinistrés sont déblayés dans l'après-midi avec l'aide des pompiers. Une entreprise spécialisée évacue les déchets collectés dans une benne.
Selon l'exploitant, un acte de malveillance et un problème électrique lié à la présence d'un grand nombre de faisceaux électriques le long des murs et en toiture pourraient être à l'origine du sinistre. La police effectue une enquête et un expert est mandaté par l'assureur. Lors d'une visite d'inspection, l'administration note que le départ du feu s'est produit sur la toiture d'un local mitoyen et que l'incendie a gravement endommagé le contenu du bâtiment dont une partie de la toiture en fibrociment est détruite.
Plusieurs éléments non conformes à la réglementation sont observés : accident non déclaré à l'administration, eaux d'extinctions orientées sur la station de traitement municipale sans analyses préalables, moyens en eaux (une réserve de 480 m³ d'eau devra être prévue), exutoires de fumées et alarmes incendie insuffisants, établissement dépourvu de plan ETARE, local de charge d'accumulateur inadapté... L'installation de dispositifs anti-intrusion est demandée, ainsi que plusieurs dispositions techniques relatives à la reconstruction du local

sinistré : détections incendie et anti-intrusion avec mise en place de procédures adaptées, installation de portes coupe feu et d'exutoires de fumées, flocage de protection de la charpente métallique pour bloquer l'extension d'un incendie éventuel, implantation de dispositifs de lutte (RIA...) suivant la réglementation et les préconisations en vigueur. Un arrêté de mise en demeure et un arrêté complémentaire sont proposés au préfet. L'étude des dangers de l'établissement est actualisée avec l'aide d'un cabinet d'études spécialisé.

ARIA 29348 - 03/03/2005 - 29 - ERGUE-GABERIC
46.33 - Commerce de gros de produits laitiers, oeufs, huiles et matières grasses comestibles
Un feu se déclare vers 2 h dans les bureaux d'un commerce de gros de produits alimentaires. L'incendie se propage sur 1 000 m² à un quai de chargement et à un entrepôt abritant des palettes de lait conditionné. Une partie du bâtiment s'effondre. Les services spécialisés coupent l'électricité sur le site. Les 45 pompiers mobilisés protègent 2 poids lourds et maîtrisent le sinistre en 2h30 ; le froid intense a rendu difficile leur intervention. A la suite du sinistre, 20 employés sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré.

ARIA 29350 - 04/03/2005 - 86 - CHASSENEUIL-DU-POITOU
10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage
Un feu se déclare dans une tour de séchage contenant de la poudre de lait dans une usine de produits laitiers et aliments pour animaux. L'incendie se propage au niveau des câbles électriques. Le personnel procède à l'extinction à l'aide du réseau sprinkler, puis appelle les secours. Les pompiers contrôlent la température à l'aide d'une sonde et repèrent 2 points chauds dans le silo grâce à une caméra thermique. Ils refroidissent la partie supérieure du séchoir, puis désenfument le bâtiment en réalisant des trouées dans la toiture. Les circuits endommagés sont maintenus hors service et des contrôles sont effectués. Le séchoir est nettoyé dans les 24 h. Le sinistre ne s'est pas propagé aux installations de réfrigération mettant en oeuvre de l'ammoniac et des frigorigènes chloro-fluorés.

ARIA 29375 - 07/03/2005 - 77 - VAUX-LE-PENIL
28.25 - Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels
Un feu se déclare vers 20h30 dans un bâtiment de 1 000 m² d'une usine de matériels de réfrigération. Les pompiers localisent avec difficultés l'origine du sinistre en raison de l'abondante fumée émise. Les secours sont également confrontés à des risques d'explosion de bouteilles de gaz (oxygène, acétylène, gaz chloro-fluoré) et à un risque de propagation du sinistre à un bâtiment adjacent. Une bouteille de gaz chloro-fluoré explose. Les pompiers éteignent l'incendie en 2h30, puis effectuent les travaux de déblaiement jusqu'à 00h30. Aucune victime n'est à déplorer.

ARIA 29682 - 20/04/2005 - 35 - CHATEAUGIRON
10.20 - Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
Un feu très fumigène et une explosion se produisent sur le transformateur 20 KV d'un établissement de transformation de poissons. Les 4 employés présent dans le local enfumés sont évacués, 90 personnes sont en chômage technique au moins pour la matinée. Les pompiers éteignent le feu de transformateur avec des extincteurs à poudre. Les installations de réfrigération de l'établissement mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré ne sont pas atteintes.

ARIA 29972 - 07/06/2005 - 79 - ALLONNE
46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes
Un feu de palettes en plastique se déclare dans un entrepôt arboricole de 7 000 m² à usage de conditionnement de pommes. L'incendie en détruit 2 000 m² et menace de se propager à un bâtiment voisin. L'exploitant envisage un chômage technique de quelques jours pour 20 des 150 employés. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. Cet incident provoque également une pollution par les eaux d'extinction du THOUET où plus de 1 t de poissons morts est récupérés.

ARIA 30005 - 08/06/2005 - 60 - TROSLY-BREUIL
20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base
Dans un atelier de production d'acide para-tertiobutylbenzoïque d'une usine chimique, un feu se déclare à 5h08 au niveau de la canalisation de fluide caloporteur reliée à la chaudière du bâtiment. L'édifice de 2 étages et de 700 m², abritant au rez-de-chaussée une chaudière à fluide caloporteur et une installation de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré, est installé dans une zone à risques du fait de la présence de nombreuses canalisations contenant des matières dangereuses (toluène, gaz...) à proximité. Le directeur de l'établissement déclenche le POI. Deux pompiers présents sur site attaquent l'incendie. Un mur coupe-feu empêche la propagation du feu au reste de l'usine. L'intervention conjointe des secours internes (6 pompiers et 10 ESI) et externes (90 pompiers et 19 engins) appelés en renfort, permet de maîtriser l'incendie en 2 h. Les eaux d'extinction sont confinées dans un bassin de 24 000 m³ sur le site. Les causes du sinistre ne sont pas encore établies. Tombé d'un camion lors de l'intervention, 1 pompier interne souffre de douleur au niveau du dos. Les dégâts matériels, bien que limités au bâtiment abritant la chaudière, s'étendent à la structure de l'édifice : affaissement du plancher haut sous l'effet de la chaleur. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant un rapport d'accident détaillé précisant : le devenir des eaux d'extinction et des déchets d'incendie ; l'impact de l'incendie sur la stabilité des structures du bâtiment (murs extérieurs, intérieurs...) et sur les porte-racks et canalisations de transport de substances (gaz, acide nitrique, toluène...). L'activité de l'usine arrêtée pour la journée reprend dès le lendemain.

ARIA 30072 - 18/06/2005 - 86 - NEUVILLE-DE-POITOU
01.13 - Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules
Un feu suivi d'un important dégagement de fumées se déclare le local d'ensachage et une chambre froide sur 600 m² dans une usine de conditionnement de légumes. L'installation de réfrigération est détruite.

ARIA 30102 - 22/06/2005 - 91 - ETAMPES
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Dans les sous-sols d'un commerce d'alimentation générale, une fuite d'une substance indéterminée a lieu vers 16h30

sur une canalisation après une explosion dans un local technique de 10 m² abritant un compresseur associé à une installation de réfrigération et une chambre froide. Une reconnaissance des lieux est effectuée, l'électricité est coupée, 5 employés et le public (5 clients) sont évacués. Les pompiers ont une visibilité de 50 cm et détectent la présence d'une atmosphère explosible (70 % de la LIE). Un périmètre de sécurité de 50 m est mis en place et un rideau d'eau est installé. La fuite est colmatée à l'aide d'un bouchon de glace. Les 22 résidents d'habitations contiguës où en façade sont évacués durant la ventilation des locaux. Les habitants regagnent leur domicile après des mesures d'explosimétrie négative. Le dispositif de secours est levé à 3 h. L'établissement est fermé jusqu'à la réunion de la commission de sécurité autorisant sa réouverture ; 5 personnes sont en chômage technique.

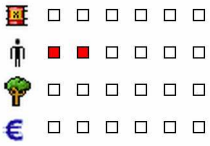

ARIA 30802 - 25/06/2005 - 18 - SANCERRE

10.71 - Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche

Un feu se déclare à 12 h dans la chambre de fermentation du fournil d'une boulangerie dans laquelle la pâte est gardée au froid avant de la faire fermenter avant son passage au four. Le moteur de l'installation de réfrigération remplacé 2 mois auparavant est neuf. Selon les premiers constats, la canicule observée durant cette période de l'année pourrait avoir provoqué une surchauffe des équipements électriques et un court-circuit. L'incendie s'est propagé au stock de bois, puis au logement des boulangers, dévastant le grenier avant de s'attaquer aux vieilles charpentes des maisons mitoyennes, menaçant tout un quartier de la cité moyenâgeuse. Au total, 4 bâtiments contigus sont atteints malgré l'intervention rapide d'une cinquantaine de pompiers venus de différents centres de secours. Une personne sinistrée est relogée temporairement en maison de retraite et 2 blessés légers sont hospitalisés, l'un d'eux victime d'une projection de poudre d'extincteur dans les yeux. L'incendie sera finalement maîtrisé vers 17h30, l'intervention des secours se terminant à 6h45 après déblaiement des lieux avec une pelle mécanique.

ARIA 30163 - 26/06/2005 - 31 - TOULOUSE

51.10 - Transports aériens de passagers

Une fuite de 38 kg de chlorodifluorométhane (HCFC22) a lieu à 15h17 dans une usine d'équipements aérauliques et frigorifiques située au centre d'un parc arboré de 17 ha. L'accident est dû à la rupture d'une soudure sur le circuit gaz d'un groupe de réfrigération. Le personnel arrête l'installation et l'exploitant demande l'intervention du constructeur.

ARIA 30237 - 09/07/2005 - 29 - BREST

46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes

Un incendie détruit un entrepôt de fruits et de légumes de 10 000 m² disposant d'une installation de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. L'établissement était implanté à 140 m d'un stockage de 9 000 m³ de gaz liquéfié, classé SEVESO seuil haut et composé de 5 sphères aériennes, lui-même entouré de 2 dépôts d'hydrocarbures autorisés avec servitudes. Ces installations n'ont pas subi d'effets dominos.

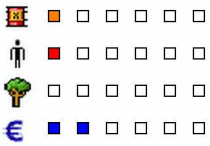

ARIA 30306 - 14/07/2005 - 69 - CORBAS

10.91 - Fabrication d'aliments pour animaux de ferme

Des agents de sécurité surveillant la zone industrielle de CORBAS aperçoivent à 5 h de la fumée s'échappant d'un établissement de fabrication d'aliments pour animaux dont la production a cessé 1 h plus tôt. Les secours constatent à leur arrivée qu'une épaisse fumée noire s'échappe de la salle des machines abritant les 3 compresseurs des installations de réfrigération mettant en oeuvre du chlorodifluorométhane (R22). La gendarmerie, les services du gaz et de l'électricité et le SAMU sont également mobilisés. Deux explosions distinctes ultérieures, la 1ère sans doute de type 'backdraft' due à une accumulation de gaz imbrûlés / mal brûlés au niveau de la toiture (CO...) ou 'flashover' liée à la zone chaude sous plafond, blesseront 2 pompiers intervenant dans la salle. L'enquête judiciaire réalisée ne permettra pas d'identifier l'origine du feu. Les dommages matériels sont évalués à 1,3 M.euro et la perte d'exploitation s'élèverait à 300 Keuro sur 6 mois. L'exploitant doit prévoir la réfection des 170 m² de toiture soufflés par l'explosion et la reconstruction du local des compresseurs. Les pompiers redouteront enfin qu'un train desservant la zone industrielle heurte un obstacle projeté par l'explosion, ainsi que la rupture d'une canalisation de gaz courant le long du bâtiment et reliant la cuve de stockage extérieure à la chaudière. L'administration constate les faits et propose un arrêté d'urgence pour la mise en sécurité du site, ainsi qu'un arrêté complémentaire prescrivant une actualisation de l'étude des dangers réalisée en 1997.

ARIA 30407 - 07/08/2005 - 30 - ALES

49.41 - Transports routiers de fret

Un feu se déclare sur 6 poids-lourds frigorifiques dans le bâtiment d'une société de transport routier de proximité. L'incendie, provenant d'un feu de broussaille à développement rapide, détruit les camions sans se propager au bâtiment et 9 personnes sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant à la présence d'installations de réfrigération fixes.

ARIA 30454 - 17/08/2005 - 91 - MILLY-LA-FORET

10.39 - Autre transformation et conservation de fruits et légumes

Un feu émettant une abondante fumée se déclare vers 23h30 sur une armoire électrique dans un local de 1 000 m² appartenant à une usine de surgélation et de déshydratation d'herbes aromatiques. Ce local est dans un bâtiment abritant des installations de réfrigération mettant en oeuvre 2,5 t de frigorigène chloro-fluoré. L'incendie est éteint à l'aide des dispositifs propres à l'établissement. Les secours publiques qui interviennent avec d'importants moyens humains et matériels (73 pompiers et une quinzaine de véhicules) n'auront qu'à ventiler les lieux et à effectuer des reconnaissances avec une caméra thermique (chemins de câbles, panneaux sandwichs...). Aucune incidence sur la circulation des fluides et aucun risque lié aux installations de réfrigération (6 t de frigorigène ammoniac hors fluide chloro-fluoré) ou aux autres substances chimiques présentes (0,5 t de chlore, 10 000 l d'hypochlorite de sodium...) ne sont identifiés. L'intervention s'achève à 3h30. La gendarmerie, des élus locaux et la société de distribution d'électricité se sont rendus sur les lieux. Une société privée contrôlera les installations électriques avant que l'établissement reprenne son activité.

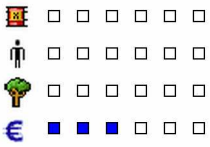

ARIA 30632 - 14/09/2005 - 79 - LA CRECHE

46.33 - Commerce de gros de produits laitiers, oeufs, huiles et matières grasses comestibles

Un feu se déclare à 17h12 dans un bâtiment frigorifique d'un commerce de produits laitiers, oeufs et huiles de 5 000 m². L'incendie intéresse une cellule de 1 000 m² abritant des palettes de cartons entreposées sur des rayonnages. Les pompiers qui maîtrisent le sinistre vers 19h50, rencontrent des difficultés pour évacuer les fumées et ventiler les

locaux ; ne pouvant ouvrir une porte donnant sur un stock de fromages prêts à être livrés et ne devant pas être contaminé, ils seront contraints de créer un exutoire en découpant une partie du toit. L'intervention s'achève vers 2 h. Les pertes de production sont évaluées à 400 t de marchandises, soit 2 MEuros. Aucune mesure de chômage technique n'est envisagée. Selon l'exploitant, des travaux effectués par une entreprise extérieure seraient à l'origine du sinistre. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subit par les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. Plusieurs jours seront nécessaire pour nettoyer l'aire de stockage concernée.

ARIA 30702 - 25/09/2005 - 44 - SAINT-NAZAIRE

47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

Un incendie embrase vers 16h30 un supermarché de 1 600 m². Malgré des difficultés d'alimentation en eau, les 70 pompiers mobilisés maîtrisent le sinistre en 3 h avec 7 lances à débit variable et évitent sa propagation à la station-service voisine. Une surveillance des lieux est mise en place jusqu'au lendemain pour éteindre toute reprise de feu. 30 des 34 employés sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération. Selon la presse, un acte de malveillance serait à l'origine du sinistre ; l'incendie aurait été allumé dans le local poubelles attenant au supermarché puis se serait propagé dans le magasin par la ventilation.

ARIA 30826 - 11/10/2005 - 76 - SASSEVILLE

10.20 - Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques

A la suite de plusieurs cas de malaises et maux têtes depuis 8 jours, le directeur d'une entreprise de salaison de poisson met en chômage technique ses 140 employés le temps que les services sanitaires et vétérinaires effectuent une enquête (émanations d'oxyde de carbone, fuite de frigorigène chloro-fluoré... ?).

ARIA 30832 - 12/10/2005 - 42 - LA TALAUDIERE

10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie

Un feu se déclare à 12h58 dans la salle des machines d'un établissement de transformation de viande de 15 000 m² dans lequel 2 prestataires de service intervenaient sur un transformateur TG-BT (maintenance ?). Selon les informations disponibles, le sinistre a été initié par un arc électrique sur le transformateur. D'importants moyens humains et matériels sont mobilisés : 74 pompiers, une quinzaine de véhicules... Une épaisse fumée complique l'intervention des secours dans cette unité industrielle reliée par un tunnel à l'abattoir municipal. La déflagration d'une armoire électrique blesse un employé. Un pompier est légèrement brûlé et intoxiqué par les dégagements de fumées. Les 150 employés du site sont évacués et les locaux sont désenfumés. L'intervention des secours s'achève vers 14 h.

L'incendie a détruit 20 % de l'établissement, dont une partie de la salle des machines et des zones de stockage des viandes. Les eaux d'extinction ont été polluées par des substances issues de la dégradation thermique des carcasses d'animaux, ainsi que des panneaux isolants et des fluides frigorigènes de type R22 provenant des installations de réfrigération endommagées (effet domino). Mis en sécurité, l'établissement est privé d'eau potable, d'électricité durant 48 h, de téléphone durant 72 h et de gaz durant 10 jours. Les locaux de production sont nettoyés, 2,5 t de liquide de rinçage et 1,3 t de frigorigène pollué sont récupérées et éliminées. Un nouveau disjoncteur est installé sur le groupe froid. La stabilité de la toiture fragilisée par les flammes est contrôlée par un organisme tiers. Les dommages matériels sont évalués à 1 400 Keuros, les travaux de nettoyage et décontamination à 750 Keuros et les pertes de production à 7 500 Keuros.

ARIA 31364 - 19/10/2005 - 01 - VIRIAT

10.13 - Préparation de produits à base de viande

L'exploitant d'une usine de préparation industrielle à base de viande arrête pour la première fois, le 8 octobre, ses installations de réfrigération mettant en oeuvre du R22. Aucune fuite n'est détectée à leur redémarrage, mais un manque de froid est constaté 11 jours plus tard bien que les 3 groupes fonctionnent pour seulement 2 habituellement. Malgré un appoint de 250 kg de R22 introduit dans l'installation le 21 octobre, il est constaté le lendemain que la production de froid est nulle. Des recherches dans le tunnel permettent de découvrir le 23/10 une fuite sur une soudure fendue ; celle-ci détectée à l'odeur est temporairement colmatée. A la suite de la découverte d'une nouvelle petite fuite le 24/10, les opérateurs effectuent les réparations nécessaires pour éliminer définitivement les 2 fuites, puis rechargent l'installation en R22 au niveau normal (1 t supplémentaire) 24 h plus tard. L'exploitant prévoit d'installer un détecteur R22 plus sensible et d'améliorer le contrôle de ses équipements d'ici décembre 2005, puis de former son personnel à la maintenance des installations frigorifiques d'ici fin 2006. Une fuite d'ammoniac de réfrigération avait déjà été répertoriée dans l'établissement le 25 février 2005 (ARIA 29279).

ARIA 31011 - 14/11/2005 - 50 - CARENTAN

10.20 - Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques

Dans une poissonnerie industrielle, un feu à 19h45 embrase 1 000 des 3 500 m² de la zone de production d'un atelier de conditionnement de fruits de mer. Un gardien de nuit surveille cet établissement qui emploie 20 salariés en journée. L'intervention mobilise 60 pompiers et d'importants moyens matériels. Les secours tentent de protéger la partie administrative et les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. L'incendie est maîtrisé en 2 h et déclaré éteint à 22h40. Une reconnaissance vers 23 h permet de découvrir que l'une des 2 installations frigorifiques (chambre froide ?) est éventrée. Une surveillance pour la nuit est mise en place, puis l'intervention s'achève à 5 h. Aucune pollution du milieu naturel n'est à déplorer, mais 19 employés sont en chômage technique.

ARIA 31128 - 07/12/2005 - 87 - LIMOGES

64.19 - Autres intermédiations monétaires

Une odeur suspecte est détectée vers 9 h dans une agence bancaire ; un médecin examine 7 personnes, dont 3 souffrant de nausées qui seront hospitalisées. Un technicien frigoriste contrôle les installations de climatisation de l'agence et observe une perte de 20 kg du frigorigène fluoré mis en oeuvre dans celles-ci. Toutes les analyses effectuées sur des prélèvements d'air réalisés par les secours ne révèlent aucune anomalie (explosimétrie, O2, CO, HCN, NO2, H2S, Cl2, NH3, COV, hydrocarbures halogénés, formaldéhyde et ozone). La médecine du travail se charge de réaliser des mesures en continues pour tenter de déterminer la cause exacte des nuisances. La société sous-traitante chargée du suivi des installations de climatisation poursuit ses recherches pour détecter d'autres fuites éventuelles sur les installations de réfrigération. Plusieurs représentants des autorités locales se sont également rendus sur place. L'intervention des secours s'achève vers 14h30.

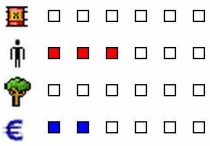

ARIA 31151 - 14/12/2005 - 66 - ILLE-SUR-TET
01.24 - Culture de fruits à pépins et à noyau
Un incendie détruit 3 500 m² d'une coopérative fruitière de 6 000 m². Trois familles, parmi lesquelles 7 employés, sont relogées suite à l'endommagement de leur logement situé à l'étage. La présence de palette dans les locaux explique le fort potentiel calorifique dégagé par l'incendie. Par ailleurs, un vent fort complique l'intervention de la centaine de pompiers mobilisée. Trois d'entre eux seront légèrement blessés. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. Le coût des dégâts matériels est estimé à 500 Keuros.

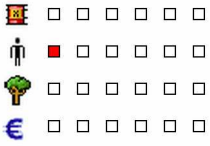

ARIA 31180 - 17/12/2005 - 33 - CESTAS
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Un feu se déclare vers 4h30 dans une conserverie. L'intervention mobilise 32 pompiers avec 3 lances dont l'une sur échelle. Le feu est éteint à 11 h. Un pompier sera légèrement blessé. Une dizaine de personnes est en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré.

ARIA 31485 - 01/02/2006 - 27 - CONCHES-EN-OUCHE
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Un feu se déclare à l'heure de fermeture d'un supermarché, vers 19h30, dans des bureaux au premier étage du bâtiment. L'incendie se propage aux 1 800 m² de la surface de vente, ainsi qu'à une partie des réserves. La circulation dans la rue voisine est interrompue. Plus de 70 pompiers et d'importants moyens matériels (7 fourgons pompe, 3 grandes échelles, 9 lances à débit variable...) sont mobilisés pour maîtriser le sinistre. Après extinction, les secours mettent en place une surveillance sur le site pour éteindre d'éventuelles reprises de feu. L'intervention des secours s'achève le lendemain en fin d'après-midi. Aucune victime n'est à déplorer mais le magasin est détruit ; 40 employés sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subit par les installations de réfrigération. Des élus municipaux, un représentant de la préfecture, la gendarmerie et les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur les lieux.

ARIA 31389 - 06/02/2006 - 01 - CULOZ
28.25 - Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels
Un feu se déclare vers 23h30 sur un transformateur électrique dans un atelier de production de 10 000 m² d'une usine de fabrication de matériels de climatisation, réfrigération et traitement d'air. Les pompiers éteignent l'incendie avec des extincteurs. L'intervention des secours s'achève vers 1h30. Une centaine des 1 000 employés du site est en chômage technique pendant plusieurs jours.

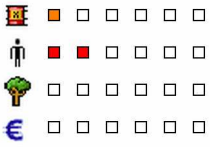

ARIA 31488 - 27/02/2006 - 56 - PLEUGRIFFET
28.25 - Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels
Une bouteille de 52 l (?) contenant un fluide de réfrigération halogéné (R407C : mélange de R134a, R125 et R32) explose dans une usine de fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques ; 1 employé est tué. Le fournisseur contrôle dès le lendemain les autres bouteilles en stock chez ses clients.

ARIA 31480 - 28/02/2006 - 26 - TAIN-L'HERMITAGE
10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie
Un feu se déclare dans une entreprise agroalimentaire de découpe et de conditionnement de viandes. L'incendie détruit 100 des 2 000 m² du bâtiment. La combustion des matériaux stockés (polystyrène, plastiques, cartons...) engendre une importante fumée. L'unité d'emballage est détruite et l'ensemble du stock de viande est rendu impropre à la consommation. Les 40 employés évacués regagnent leur domicile. Aucune précision n'est donnée quant aux éventuels dommages subis par les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré.

ARIA 31546 - 21/03/2006 - 39 - VANNOZ
10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage
Un violent incendie vers 17h30 ravage 1 000 des 2 000 m² d'une coopérative laitière soumise à déclaration, dont le secteur production et une partie de l'établissement en cours de rénovation. Les flammes se propagent à grande vitesse à l'arrière du bâtiment mettant hors service les caves abritant la production (18 000 fromages). Un campement d'une cinquantaine de personnes du voyage doit être évacué en raison des fumées émises. Les 56 pompiers mobilisés avec d'importants moyens matériels parviennent à protèger une citerne de gaz de 15 m³. Le feu est circonscrit vers 21 h et maîtrisé 44 min plus tard. L'intervention s'achève vers 0h17, mais une surveillance des lieux est maintenue pour la nuit. Les bureaux, les archives et la partie administrative de la coopérative n'ont pas été atteints. Les 19 employés de la fromagerie ne devraient pas être mis en chômage technique, les collecteurs de lait poursuivant leurs tournées et les agents de fabrication étant reclassés sur d'autres sites. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre a priori un frigorigène chloro-fluoré. La gendarmerie et des représentants de la municipalité se sont rendus sur les lieux. Une enquête est effectuée pour déterminer l'origine du sinistre. Une expertise doit évaluer les coûts des dommages matériels et des pertes d'exploitation.

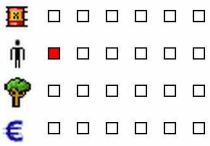

ARIA 31689 - 27/04/2006 - 14 - HEROUVILLE-SAINT-CLAIR
21.20 - Fabrication de préparations pharmaceutiques
Une fuite de dichlorofluorométhane se produit sur un compresseur (réfrigération ?) dans un entrepôt d'un laboratoire pharmaceutique ; 89 employés sont évacués. La fuite est stoppée en arrêtant le compresseur. Les pompiers ventilent les locaux. Deux employés légèrement incommodés reprendront leur travail dans la journée.

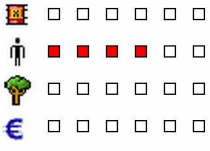

ARIA 31729 - 02/05/2006 - 33 - MERIGNAC
35.13 - Distribution d'électricité
Un feu se déclare sur un câble électrique souterrain alimentant une galerie marchande regroupant 6 magasins, dont

un restaurant et une pharmacie. Les services d'électricité mettent en place 2 groupes électrogènes pour assurer l'alimentation des groupes de réfrigération. Les travaux nécessitent d'importants moyens de terrassement pendant 2 jours. Durant cette période, 26 employés des différents magasins sont en chômage technique. Les autorités locales se sont rendues sur les lieux.

ARIA 31762 - 10/05/2006 - 79 -
10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille
Un feu se déclare vers minuit dans un bâtiment de stockage de barquettes alimentaires dans un abattoir de volailles. Les flammes se propagent sur 1 000 m² avant d'être circonscrites par les pompiers vers 2h30. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre ammoniac (NH3) et frigorigènes chloro-fluorés ; 200 des 600 employés du site sont en chômage technique durant 1 journée.

ARIA 31760 - 10/05/2006 - 59 - LOMME
10.71 - Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
Un feu se déclare à 10h15 sur un moteur de ventilation dans le tunnel de surgélation d'une boulangerie industrielle de 5 000 m². Situé en centre ville et non régulièrement autorisé, l'établissement non " sprinklé " produit du pain industriel congelé pour la grande distribution. L'alerte est donnée à 10h19 et le site est évacué par précaution.
Dés l'arrivée du 1er fourgon des secours, une lance est établie en attendant des agents du service de l'électricité. Une grande échelle est mise en place vers 10h50 et le toit, d'où s'échappent des fumées grises et jaunâtres, est arrosé. Les pompiers interviennent aidés d'employés, mais un stock de cartons, plastiques, farine et sucre nourrit l'incendie qui se propage dans le bâtiment et à la toiture. Des dizaines de badauds aperçoivent vers 11 h des flammes de plusieurs mètres, un important panache noir et gris obscurcit le ciel. Les secours montent en puissance ; plus de 85 pompiers de 6 centres de secours interviennent avec d'importants moyens matériels : 27 engins, 8 m³/min d'eau d'arrosage avec 12 grosses lances (500 l/min) et 2 lances à grande puissance (1 000 l/min), 3 EPA... Un PC est activé en Préfecture entre 13h15 et 13h55. La police met en place un périmètre de sécurité, 1 avenue et 3 rues sont bloquées à la circulation à 11h30 ; 200 personnes sont évacuées (employés du site et 30 riverains proches). Des centaines de curieux sont écartés par sécurité peu avant 12 h en raison d'un risque d'explosion des installations de réfrigération contenant 3 t de frigorigène fluoré. Des mesures d'explosimétrie et de phosgène effectuées par 2 CMIC sont négatives. Le sinistre est circonscrit vers 13h17, tout risque d'explosion, d'émission toxique ou de pollution du réseau d'assainissement est alors écarté. Des foyers difficiles d'accès perdurent toujours vers 15 h, le dernier en toiture sera éteint vers 17 h. Une surveillance est maintenue pour la nuit. Les riverains regagnent leurs habitations à partir de 17h30 et la circulation est partiellement rétablie. Les derniers moyens hydrauliques sont désengagés le lendemain à 13 h.
L'établissement est détruit ; les pertes sont évaluées à 30 millions d'euros, 166 personnes sont en chômage technique. Un sinistre comparable, en mars 2006 en Grande-Bretagne, avait été contrôlé grâce au réseau sprinkler exigé à la reconstruction de l'établissement après un 1er sinistre ayant entraîné 38 millions d'euros de dommages et pertes pour l'entreprise concernée.

ARIA 31809 - 28/05/2006 - 33 - BORDEAUX
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Vers 6h30, un feu de palettes se propage à un bâtiment de 900 m² utilisé pour la préparation de produits à base de viande. L'incendie détruit un local de stockage de 150 m². Les 45 employés sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuellement subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré.

ARIA 31835 - 07/06/2006 - 56 - MALESTROIT
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Un feu se déclare vers 22 h dans la réserve extérieure non couverte d'un supermarché de 2 500 m². L'incendie qui se propage à la surface de vente du magasin endommage également 5 véhicules soumis au rayonnement thermique. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 5 lances à débit variable de 250 l/min. Les 46 employés sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

ARIA 31944 - 12/07/2006 - 43 - COUBON
10.39 - Autre transformation et conservation de fruits et légumes
Un feu d'origine électrique se déclare vers 13 h dans le bâtiment à structure et bardage métalliques d'une conserverie de champignons soumise à déclaration. L'incendie se propage entre une chambre froide et le bardage sous toiture. Les pompiers interviennent à 14h20 avec 2 lances incendie. D'importantes fumées liées à la combustion du polystyrène d'isolation sont émises et l'incendie se propage rapidement à un second entrepôt. Des problèmes d'alimentation en eau sur le secteur ralentissent l'intervention des pompiers qui sont contraints d'appeler des renforts. Vers 14h33, des gendarmes, ainsi que des agents des services d'électricité, du gaz et des eaux sont sur les lieux. Vers 14h38, l'alimentation en eau est rétablie grâce à une ligne d'aspiration dans la LOIRE. Les pompiers mobilisent d'énormes moyens et parviennent à mettre en place un rideau d'eau pour stopper la propagation des flammes. Le feu est circonscrit vers 15h15 mais est toujours intense. A 16h17, l'incendie baisse ensuite d'intensité et reste contenu dans un seul bâtiment grâce à un émulseur, ce qui permet de protéger certaines machines. Vers 21h30, le feu est éteint et les travaux de déblaiement pratiquement terminés grâce à un engin de type tractopelle. L'incendie n'a fait aucune victime, mais pourrait entraîner la mise en chômage technique d'une douzaine de personnes. L'intervention des secours s'achève le lendemain vers 15h. La circulation momentanément perturbée sur une route proche est rétablie. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre un gaz chloro-fluoré (R404A). L'incendie aurait débuté dans un local électrique associé à une chambre froide. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant un rapport sur les causes et circonstances du sinistre.

ARIA 32428 - 18/07/2006 - 67 - STRASBOURG
93.11 - Gestion d'installations sportives
Un prestataire extérieur chargé de la vidange et de la mise en sécurité des installations de réfrigération d'une ancienne patinoire, constate l'absence de tout frigorigène dans les installations lors de son intervention ; 8 t de fluides halogénés (R12 et "Meforex") ont ainsi été émis à l'atmosphère depuis la fermeture de l'établissement en décembre 2005, les installations étant restées en l'état dans l'attente d'être vidées.

ARIA 32526 - 07/08/2006 - 79 - PAMPROUX
10.91 - Fabrication d'aliments pour animaux de ferme
Un feu se déclare dans les machines et les refroidisseurs d'une usine spécialisée dans la fabrication d'aliments pour le bétail. Les pompiers maîtrisent le sinistre rapidement. Aucun impact sur l'environnement n'est signalé. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. C'est la seconde intervention de ce type en quelques mois ; la gendarmerie effectue une enquête pour déterminer les causes et circonstances de l'incendie.

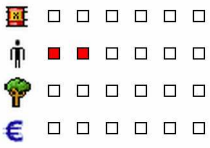

ARIA 32297 - 27/09/2006 - 54 - VILLERS-LA-MONTAGNE
10.71 - Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
Un feu se déclare vers 16 h dans une boulangerie industrielle implantée dans une zone industrielle. A l'arrivée de secours, une abondante fumée est émise au niveau de la zone de stockage, à l'arrière du bâtiment. Souhaitant éviter une propagation du sinistre vers la zone de production, les 54 pompiers mobilisés mettent en oeuvre 7 lances (5 LDV 1 000 et 2 LDV 500, 2 lignes d'alimentation 110 à 300 m et 700 m). L'incendie est circonscrit à 16h34 et déclaré éteint à 18h20. Neuf employés légèrement incommodés et un secouriste victime de malaise sont hospitalisés. Un représentant de la préfecture s'est rendu sur les lieux.
L'incendie qui se serait déclaré dans un camion frigorifique a embrasé 1 000 des 2 000 m² du bâtiment à simple RdC avec structure métallique. Seule la partie administrative a été épargnée, 750 m² de réserves et stockages sont détruits, les fumées et la chaleur ont fortement endommagé le reste du bâtiment. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. A la suite de ce sinistre, 27 des 75 employés de l'établissement sont en chômage technique.
L'entreprise rencontrait des difficultés économiques et 9 employés devaient être licenciés dans la semaine à la suite d'un plan social. L'exploitant suspecte un acte de malveillance et la police effectue une enquête. Une expertise doit déterminer l'origine accidentelle ou criminelle du sinistre.

ARIA 32349 - 09/10/2006 - 03 - CREUZIER-LE-VIEUX
10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie
Une fuite à priori de fluide frigorigène halogéné se produit vers 14h50 sur les installations de réfrigération d'une usine de steaks hachés. Le local de 800 m² est totalement "enfumé". Les secours isolent l'installation, puis ventilent les locaux. La production a été arrêtée 3 h, mais les 40 salariés de l'entreprise ne seront pas en chômage technique. La municipalité, la sous-préfecture, la police, les services de secours et les services vétérinaires ont été informés des faits.

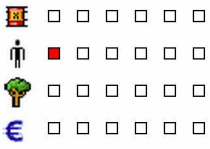

ARIA 32414 - 29/10/2006 - 69 - VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
84.23 - Justice
Dans un pénitencier, une fuite sur la climatisation d'un mirador vers 13 h incommode 3 agents qui sont hospitalisés. Les pompiers sécurisent l'équipement de réfrigération.

ARIA 32480 - 11/11/2006 - 21 - VILLERS-LES-POTS
10.39 - Autre transformation et conservation de fruits et légumes
Vers 23 h, dans une usine de transformation et conservation de légumes de 6 000 m², un feu se déclare dans le local de 200 m² abritant les groupes de ventilation et de traitement de l'air et se propage dans les gaines d'aspiration. D'importantes fumées se dégagent dans 2 bâtiments adjacents de 200 et 600 m². Les secours coupent le courant, puis isolent les gaines de ventilation et de circulation d'air. Ils localisent le foyer dans le local de filtration au pied d'une cheminée, puis utilisent 4 lances pour maîtriser le sinistre. Le désenfumage en toiture et les sprinklers situés dans le local attenant à la chaufferie générale de l'usine se sont déclenchés. Les pompiers réalisent des trouées dans les gaines présentant une chaleur anormale. Vers 02h20, assistés par le directeur de la production, ils localisent plusieurs autres foyers notamment dans les gaines d'extraction des fours et dans la cheminée générale d'évacuation et poursuivent l'extinction. 30 min plus tard, après reconnaissance avec une caméra thermique, ils ne détectent plus aucun point chaud et quittent les lieux. L'exploitant maintiendra une surveillance pendant la nuit et la journée suivante. Il n'y a pas eu de victime, mais la production de l'usine est arrêtée pour une durée indéterminée. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre de l'ammoniac (NH3) et des frigorigènes chloro-fluorés.

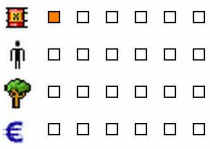

ARIA 32463 - 14/11/2006 - 40 - MEES
10.71 - Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
Une explosion non suivie de feu détruit dans la nuit le laboratoire d'une boulangerie-pâtisserie industrielle ; 9 employés sont en chômage technique. Le site est sécurisé et l'intervention s'achève peu avant 3 h. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

ARIA 32499 - 25/11/2006 - 40 - CAUNEILLE
46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes
Dans une usine fruitière, un feu se déclare vers 20h20 dans une chambre froide abritant 300 t de kiwis. L'incendie qui détruit 40 % du stock, est maîtrisé vers 20h45 et déclaré éteint 1 h plus tard. L'exploitant déblaie les lieux avec un engin à chenilles et les locaux sont ventilés. L'intervention des secours s'achève vers 23 h. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. Le local administratif n'a pas été atteint et aucune mesure de chômage technique n'est envisagée.

ARIA 32620 - 05/01/2007 - 02 - MERCIN-ET-VAUX
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Un feu se déclare vers 19 h dans la réserve de produits frais de 200 m² d'un supermarché. Le magasin est évacué. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 3 lances à débit variable (2 x 250 l/min + 1 x 500 l/min) et évitent sa propagation à la toiture du bâtiment. L'intervention des

secours s'achève le lendemain vers 6 h après les travaux de déblaiement et l'extinction des foyers résiduels. Aucune information n'est donnée quant aux dommages subis par l'installation de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. La gendarmerie s'est rendue sur les lieux.

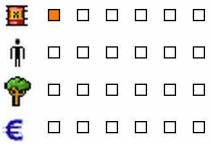

ARIA 32716 - 22/01/2007 - 27 - VAL-DE-REUIL

21.20 - Fabrication de préparations pharmaceutiques

Dans une usine pharmaceutique, un fût de 50 kg de cyanamide en poudre explose à 20h30 dans un module de stockage réfrigéré à 4 °C. Alerté par le bruit de l 'explosion, un chef d'équipe effectue une ronde dans son unité sans rien constater de particulier. Vers 21h30, un opérateur détecte une odeur d'ammoniac (NH3) en passant à côté du conteneur frigorifique. Alerté par son collègue, le technicien de maintenance de nuit constate que l'alarme de température de la chambre froide est activée avec une température enregistrée de 15 °C. A 22h25, l'ode ur d'NH3 persiste et des traces de poudre sont découvertes sur la cloison extérieure de la porte coulissante du conteneur. Une cellule de crise est mise en place vers 23 h pour analyser la situation. A 23h30, la température dans la chambre froide est de 10 °C. Les pompiers sont informés de la situation à 23h50. Equipés de combinaisons étanches, de gants et d'ARI, 2 employés pénètrent dans le conteneur pour découvrir que l'un des fûts s'est fortement échauffé (peinture carbonisée) et qu'une poudre blanche recouvre les cloisons internes du module. A minuit, le fût incriminé est sorti du conteneur, emballé dans un double sac PE et déposé en zone sécurisée. A 1 h, 2 pompiers et un employé analysent l'air à l'aide de tube Dragër et mesurent la température des fûts (3 à 3,8 °C). L'exploitant fait contrôler la tempér ature de la chambre froide toutes les heures avec alerte du technicien de nuit si la température est supérieure à 7 °C. L'explosion résulte d'une décomposition du cyanamide également toxique. Le conteneur et les environs sont nettoyés. La production de médicaments reprend dès le lendemain matin. Un incident similaire le mois suivant (ARIA 32717) met en cause après investigations le nouveau fournisseur du produit. La cyanamide en poudre d'origine chinoise ne contenait pas d'agent stabilisant limitant sa vitesse de décomposition, contrairement au produit d'origine allemande utilisé auparavant.

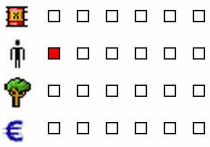

ARIA 33008 - 22/05/2007 - 29 - LOCTUDY

46.38 - Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques

Un feu de toiture dans les entrepôts de 1 000 m² de la criée implique le 1er étage et un local abritant un stock de caisses en polystyrène. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 3 lances après 2 h d'intervention et ventilent le rez-de-chaussée du bâtiment frigorifique. Un pompier est victime d'un malaise et 12 personnes sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quand aux dommages subis par l'installation de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré.

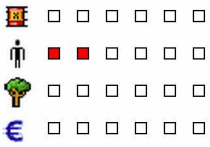

ARIA 33136 - 12/06/2007 - 35 - RENNES

47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

Une fuite de frigorigène halogéné se produit à 10h15 sur les installations de climatisation / réfrigération d'un centre commercial. Les secours interviennent à la suite d'une odeur émanant des gaines techniques proches des caisses. Une personne aux antécédents cardiaques est hospitalisée par précaution et un médecin examine 12 employés. Un périmètre de sécurité est mis en place à proximité des caisses et un frigoriste recherche l'origine de la fuite. L'intervention des secours s'achève vers 14 h. La police nationale, le SAMU et le service chargé de la distribution du gaz se sont également rendus sur les lieux.

ARIA 33280 - 24/07/2007 - 04 - SISTERON

10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie

Dans un abattoir, un feu se déclare à 5h16 dans un bâtiment abritant 1 000 brebis ; 700 meurent carbonisées. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré, ainsi que les chambres froides.

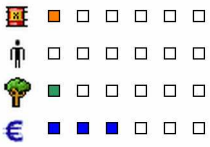

ARIA 33299 - 30/07/2007 - 42 - RENAISON

10.72 - Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation

Un feu se déclare vers 2 h dans une usine de fabrication de cakes et de confiserie de 10 000 m². La société de télésurveillance alerte le responsable de la maintenance. Une centaine de pompiers intervient avec 27 engins. Ils coupent l'alimentation en gaz et électricité, font fermer la route D9 pour s'approvisionner en eau dans un étang situé à 800 m et sont maîtres du feu à 6 h. Ils restent sur place le lendemain pour surveiller une éventuelle reprise du feu. La rétention et la station de pré-traitement pleines ne peuvent contenir les 200 m³/h d'eaux incendie qui s'écoulent hors du site dans un canal recevant les eaux pluviales de la zone d'activité se déversant dans l'OUDAN. Les secours installent un barrage filtrant de bottes de paille. L'usine est détruite à 90 %, notamment en raison de la présence importante de matériaux combustibles (sucre, farine, carton...). Les installations de réfrigération fonctionnant au R404a (mélange de fluoroéthanes) sont atteintes dégageant du fluorure d'hydrogène, mais les silos de stockage de 60 m³ de sucre et de farine, ainsi que les cuves d'hydrocarbures et le transformateur du site sont intacts. Aucune victime n'est à déplorer, mais 120 personnes sont en chômage technique. Le 01/08, l'organisme public de gestion et de surveillance des cours d'eau ne détecte pas d'impact immédiat sur le canal. Des filières adaptées traiteront les déblais.

Les suies et autres matériaux générés par l'incendie retombent sur des jardins et champs voisins dans un couloir de 3 km de large et de 6 à 10 km de long provoquant l'inquiétude des riverains. L'inspection des Installations Classées demande à l'exploitant de réaliser des mesures de surveillance de la qualité du milieu dans la zone susceptible d'être impactée au sud-est du site (hydrocarbures totaux, HAP, COV halogénés, métaux lourds, dioxine …). Les résultats des analyses sur les sols et les végétaux destinés à la consommation humaine et animale sont inférieurs aux valeurs seuil, mais les eaux et les sédiments du canal sont contaminés par la dioxine, les HAP et des métaux lourds (Arsenic, Plomb et Zinc). Les résultats d'analyses réalisées en janvier 2008 montrent que la pollution du cours d'eau liée à l'incendie de l'usine est résorbée et que certains des polluants détectés précédemment font partie du bruit de fond. L'exploitant établit un plan pour évaluer l'impact de la pollution sur les sédiments et un diagnostic des milieux sur le site de production.

L'étude de dangers de l'établissement prévoyait le scénario d'incendie généralisé du site mais envisageait une extinction assez rapide ce qui n'a pas été le cas (15 h pour éteindre le feu). L'usine est reconstruite en lieu et place 18 mois plus tard pour un coût de 15 Meuros : l'établissement est équipé d'une détection incendie, de sprinklers et d'une rétention d'eaux d'extinction redimensionnée (840 m³). Un court circuit dans une armoire électrique datant de l'installation du site (1980) est l'origine du sinistre.

ARIA 33736 - 13/08/2007 - 68 - HOMBOURG
38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux
Dans un centre de traitement des déchets, un feu se déclare vers 2 h dans un caisson réfrigérant utilisé pour le stockage de produits odorants (mercaptans, sulfures...) et contenant 90 kg de ces produits. Les pompiers, appelés par la société de gardiennage du site, interviennent rapidement pour maîtriser le sinistre. L'origine de l'incendie serait un court-circuit dans le moteur du groupe frigorifique qui a entraîné la combustion de la mousse isolante du caisson. Les eaux d'extinction d'incendie sont retenues sur le site dans le bassin d'orage.

ARIA 33870 - 16/11/2007 - 12 - CAPDENAC-GARE
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Un feu se déclare vers 11 h sur une friteuse dans un atelier de 500 m² d'un établissement agroalimentaire. L'alimentation en énergie de l'établissement est coupée et les employés sont évacués. Les 37 pompiers maîtrisent le feu vers 11h30. Les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré ne semblent pas avoir été atteintes, aucun blessé n'est à déplorer et aucun chômage technique n'est envisagé.

ARIA 33883 - 17/11/2007 - 43 - LE PERTUIS
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Un feu se déclare vers 13 h dans un bâtiment, à priori non classé ICPE, utilisé comme local de commerce annexe par une salaison artisanale. Une épaisse fumée se propage dans l'établissement. La gendarmerie, les autorités municipales et le service de l'équipement se rendent sur les lieux. L'intervention mobilise 25 pompiers et 4 LDV. Le feu est éteint à 15h08. Les dommages matériels sont très importants : local de fabrication détruit, marchandises soumises impropres à la consommation (fumées)... Selon les premiers éléments de l'enquête effectuée, le feu d'origine accidentelle serait parti d'un bureau dans lequel des papiers laissés trop près d'un radiateur se seraient embrasés. Aucune information n'est donnée sur la présence d'une installation de réfrigération et d'éventuels dommages subis par cette dernière. Aucun blessé n'est à déplorer, mais 4 à 5 employés sont en chômage technique plusieurs jours. Lors de leur intervention, les secours n'ont pas jugé utile d'interrompre la circulation sur une nationale proche de l'établissement sinistré.

ARIA 34018 - 17/12/2007 - 32 - AUX-AUSSAT
10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille
Un feu se déclare à 7 h dans le hangar à structure métallique de 1 080 m² d'un abattoir. L'accident a lieu lors de l'allumage en début de journée du bac à cire utilisé pour la finition du nettoyage des animaux abattus : petites plumes, duvet... La cire s'enflamme brutalement, 2 extincteurs ne permettent pas d'éteindre les flammes qui se communiquent aux combles par l'intermédiaire d'une hotte d'aspiration. Une épaisse fumée envahit le local ; l'exploitant et les 3 ouvriers déjà présents sont obligés de quitter les lieux ; ces derniers parviennent auparavant à déplacer les caisses contenant les 1 700 canards devant être abattus dans la journée.
L'incendie se propage à l'ensemble du hangar de 60 m de long et de 18 m de large : salle d'abattage, salle de conditionnement, atelier de découpe, chambres froides, bureau et conserverie heureusement vide, les clients ayant été livrés en cette période de l'année. La température au coeur du foyer atteint 1 000 °C. Des palettes de bois entreposées à côté d'un réservoir fixe de dioxyde de carbone (CO_2) permettent aux flammes d'atteindre ce dernier ; l'isolant en polyuréthane fond, les soupapes en s'ouvrant évacuent la surpression engendrée par la chaleur de l'incendie évitant ainsi d'endommager la partie sous pression.
D'importants moyens humains et matériels sont mobilisés : 27 pompiers, une dizaine de véhicules, 7 lances... Le feu sera éteint à 11h49, la moitié du hangar s'est effondrée. Aucun blessé n'est à déplorer, mais 20 employés sont en chômage technique. Hors chambres froides, aucune autre précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. Le réservoir de CO_2 doit être remplacer. La gendarmerie s'est rendue sur les lieux.

ARIA 34017 - 17/12/2007 - 85 - NOTRE-DAME-DE-MONTS
10.89 - Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.
Dans une usine agroalimentaire, un feu se déclare vers 8h30 sur un bac d'huile de 500 à 1 000 l d'une friteuse d'une ligne de fabrication. Les 24 employés présents sont évacués et 22 pompiers éteignent l'incendie avec une lance à débit variable. Ils rencontrent des difficultés pour établir une ventilation naturelle des locaux et utilisent un ventilateur à pression positive. Un binôme des secours, équipé d'appareils respiratoires isolants, fait une reconnaissance avec une caméra thermique. Trois employés sont légèrement intoxiqués par les fumées dont 2 sont conduits à l'hôpital, la chaîne de cuisson est détruite à 80 % et 60 des 140 employés sont en chômage technique pour la journée. Aucune pollution par les eaux d'extinction n'est constatée. Les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré ne semblent pas avoir été atteintes.

ARIA 34133 - 18/01/2008 - 59 - BOIS-GRENIER
46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes
Un feu d'origine indéterminée se déclare vers 16h30 dans la chambre froide d'un entrepôt de fruits et légumes de 5 000 m² abritant un stock de palettes et d'emballages, ainsi que 30 000 l de fioul. L'incendie se propage rapidement, attisé par le vent, et menace le bâtiment administratif et une villa voisine. Un important panache de fumée de 50 m de hauteur, visible à plusieurs kilomètres, ralentit sur 30 km la circulation sur une autoroute proche et le trafic sur la voie ferrée Paris-Londres (passant à 400 m) est arrêté. Des bouteilles de gaz alimentant les chariots élévateurs de l'entrepôt explosent. L'intervention mobilise 63 pompiers qui protègent les habitations, une réserve de carburant et un parking (une voiture sera détruite). Les secours rencontrent des difficultés d'alimentation en eau et d'accès au derniers foyers à la suite du risque d'effondrement d'un mur. Le feu sera déclaré éteint à 23h37. Une surveillance est maintenue pour la nuit. Le bloc administratif est sauvé et le stock de marchandise préservé du feu est évacué. Le directeur de l'établissement est légèrement blessé et 155 employés risquent de se retrouver en chômage technique.

ARIA 34338 - 19/03/2008 - 77 - MOUSSY-LE-NEUF
46.18 - Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques
Un feu se déclare vers 6 h dans la cellule n° 2 d'u n entrepôt de produits pharmaceutiques. L'incendie se propage ensuite vers la zone de stockage n° 1 et de préparation n° 1. Le dépôt n° 1 (stockage et préparation) a été construit en 1991 et le dépôt 2 (stockage et préparation) a été construit en 1993. Un mur coupe feu 2 h sépare les zones de stockage 1 et 2, ainsi que la zone de stockage n° 1 et la zone de préparation n° 1.

Des flammes et des fumées sont visibles à plusieurs kilomètres. Les secours évacuent 60 employés, mettent en place un périmètre de sécurité, informent l'aéroport de PARIS de la gêne possible occasionnée par les fumées, tout en assurant l'accessibilité des voies au site. Une centaine de pompiers est mobilisée. Après avoir protégé la partie indemne du bâtiment, les pompiers attaquent les flammes par le haut à l'aide d'un bras élévateur articulé. Les eaux d'extinction, collectées dans des bassins de rétention, seront traitées par une société spécialisée. Les secours réalisent régulièrement des prélèvements et analyses sur les fumées. Celles-ci se révèlent négatives.
Vers 7h30, un mur coupe-feu ne fait plus effet. L'incendie se propage vers la partie la plus ancienne (dépôt n°1) et les bureaux. La défense incendie du site est réduite du fait de l'entretien triennal. La réserve principale de 990 m³ de l'établissement est pratiquement vide. Les pompiers ne peuvent compter que sur leurs réserves propres, un poteau privé et un étang situé à 1 300 m. Les difficultés d'alimentation en eau rencontrées permettent au feu de s'étendre vers le réfectoire de l'entreprise implanté dans la zone des bureaux et vers les quais de chargement. Le non fonctionnement des dispositifs fusibles commandant la fermeture de certaines portes coupe-feu contribue également à la propagation des fumées et des gaz chauds. L'incendie sera stoppé à la limite des stockages réfrigérés.
A la suite de ce sinistre, 15 000 des 45 000 m² de l'entrepôt sont détruits. L'incendie n'a pas franchi le mur coupe-feu 4 h (2 murs coupe-feu 2 h) entre la cellule 2 et la cellule 3 bis, ainsi que le mur coupe feu 2 h entre la zone de stockage n°2 et de préparation n°2. Les pompiers ont refroidi ces murs durant l'intervention. Les installations de réfrigération mettant en oeuvre de l'ammoniac (NH3) et des frigorigènes chloro-fluorés ne semblent pas avoir été atteintes.
Les autorités effectuent une enquête pour déterminer les causes et circonstances de l'accident. L'inspection des IC réalise une visite le 25 avril 2008 et constate que le POI n'a pas été transmis à plusieurs services de l'état, et qu'aucun exercice incendie n'avait été réalisé dernièrement. L'inspection propose un arrêté de mise en demeure sur ces différents points.
L'exploitant fait également réaliser une étude par un organisme spécialisé qui indique que compte tenu du stockage composé de carton et de polyuréthane, un feu ne peut plus être maitrisé localement au-delà de 3 min à partir du départ de l'incendie.

ARIA 34362 - 24/03/2008 - 16 - ANGOULEME
20.59 - Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.
Dans une usine chimique de 5 000 m², un feu se déclare vers 15h30 dans un local de 15 m² utilisé pour stocker différents produits chimiques. La vingtaine de pompiers mobilisés craint une propagation de l'incendie à un local mitoyen abritant une installation de compression d'ammoniac (réfrigération). Le personnel de l'établissement est évacué. Le sinistre est finalement éteint avec une lance à débit variable, puis les locaux sont ventilés. Aucun blessé n'est à déplorer. Aucune autre information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre ammoniac et frigorigènes chloro-fluorés.

ARIA 34518 - 22/04/2008 - 59 - MERVILLE
85.31 - Enseignement secondaire général
Dans les cuisines d'un collège, une fuite de frigorigène fluoré se produit à 14h50 sur les installations de réfrigération d'une chambre froide. Le préfet se rend sur les lieux. Une vingtaine de pompiers est mobilisée. Les énergies sont coupées, 430 élèves, 33 enseignants et 8 employés des cuisines sont évacués. Aucune personne n'est intoxiquée. Les locaux sont ventilés avant reprise des activités normales de l'établissement.

ARIA 34521 - 01/05/2008 - 67 - STEINBOURG
10.52 - Fabrication de glaces et sorbets
Dans un local technique d'une usine de glaces et de sorbets, une fuite de frigorigène fluoré (R22) en phase liquide a lieu à 12h30 sur une installation de réfrigération à la suite de la rupture d'une électrovanne. L'usine n'est pas en activité le jour de l'accident. Une vingtaine de pompiers intervient. Les plans de l'installation sont étudiés en liaison avec un technicien sur les lieux pour localiser les vannes de coupure, puis les secours arrêtent la fuite. Bien que l'outil de production ne soit pas directement concerné, le responsable du site évalue sur place l'impact direct de l'évènement sur le bon fonctionnement du circuit de refroidissement pour reprendre dans la mesure du possible les activités du site avant un éventuel appoint de frigorigène dans l'installation.

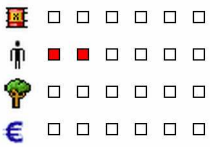

ARIA 34600 - 22/05/2008 - 47 - ESTILLAC
10.85 - Fabrication de plats préparés
Une fuite d'azote (N2) se produit sur un banc de réfrigération d'une usine agroalimentaire de plats cuisinés. A partir de 15h30, exposés à une baisse d'oxygène (O2) jusqu'à 13 %, 7 employés sont victimes de malaises et de vomissements ; examinés par le SAMU, ils sont ensuite hospitalisés par précaution. L'entreprise stoppe la fuite. Les secours externes ne seront alertés qu'à 17h40. L'unité de production est ventilée avec les extracteurs de l'usine. La gendarmerie effectue les constats d'usage. Les locaux concernés sont interdits d'utilisation tant que le circuit d'N2 n'a pas été contrôlé par une société spécialisée.

ARIA 35819 - 22/05/2008 - 78 - GARGENVILLE
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Un feu se déclare vers 21h30 dans la réserve d'un supermarché de 2 000 m² à structure métallique. Les secours sont confrontés à des difficultés de désenfumage de la surface de vente. La soixantaine de pompiers mobilisés éteint l'incendie vers minuit avec 6 lances à débit variable (2 x 1 000 l/min + 4 x 500 l/min) puis effectuent des travaux de déblaiement ; l'intervention des secours s'achève le lendemain vers 15 h. La réserve de 800 m², dont la toiture s'est partiellement effondrée, est détruite et le feu s'est légèrement propagé à la surface de vente ; aucune précision n'est donnée quant à la présence d'une installation de réfrigération et aux dommages éventuels subis par cette dernière. Une cinquantaine d'employés pourrait être en chômage technique. Les autorités locales et départementales, la police et les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur les lieux.

ARIA 34691 - 04/06/2008 - 62 - AUDINGHEN
84.2 - Services de prérogative publique
Dans un local abritant les installations de climatisation d'un centre de surveillance et de sauvetage en mer, un feu d'origine inconnue à 18h57 endommage les équipements de réfrigération et conduit à une importante fuite de frigorigène fluoré sur une canalisation. Les employés sont évacués. Aucun blessé n'est à déplorer. L'installation de climatisation est arrêtée et le système est vidé de son frigorigène. L'activité du centre peut reprendre à 20h10. L'entreprise sous-traitante chargée de la maintenance des installations concernées intervient le lendemain.

ARIA 34724 - 16/06/2008 - 25 - MAICHE
25.61 - Traitement et revêtement des métaux
Une fuite de 20 kg de frigorigène fluoré (F22) sur les 55 kg contenus dans une installation de réfrigération a lieu à 14h49 dans une entreprise de sous traitance en lunetterie exerçant des activités de galvanoplastie. Les secours évacuent 86 employés dont 32 incommodés ; certains pris de maux de tête et de vomissements sont examinés sur place, mais aucun ne sera hospitalisé et tous regagnent leur domicile. Selon les secours, des émanations toxiques seraient remontées par des gaines techniques.
L'installation mise en service dans l'usine en janvier 2008 provenait d'un autre site en arrêt d'activités. Le frigoriste chargé des travaux à l'époque évoque une usure naturelle de l'appareil. L'installation est purgée. Le frigorigène fluoré récupéré dans un réservoir mobile en présence des pompiers sera détruit.

ARIA 34912 - 18/07/2008 - 02 - LA FERTE-MILON
46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes
Un feu se déclare vers 20 h dans un commerce de gros de fruits et légumes et menace un stockage de cartons ainsi qu'un transformateur électrique. Les pompiers éteignent l'incendie avec 2 lances à débit variable. Le service de l'électricité isole le transformateur. Le feu est éteint à 20h10, 100 employés sont menacés de chômage technique. Aucune information n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré.

ARIA 35143 - 06/09/2008 - 28 - LA BAZOCHE-GOUET
01.46 - Élevage de porcins
Un feu se déclare vers 5 h dans un bâtiment agricole à usage de porcherie de 1 500 m² abritant un cheptel constitué de 1 000 porcs de 40 à 150 kg et 200 t de paille. Les pompiers luttent contre une éventuelle propagation au reste des bâtiments de 2 500 m² et protègent les citerne de gaz, les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré et les chambres froides de l'unité transformation-conditionnement de l'exploitation. La réserve d'eau sur place étant rapidement épuisées, des camions vont en puiser en noria à 3 points des environs avant l'arrivée de Châteaudun d'une grosse citerne permettant l'approvisionnent des secours qui déversent 3 000 l d'eau par minute à l'aide de 6 lances. Le feu est éteint après 4h30 d'intervention. Le bâtiment d''élevage à structure bois et un tracteur sont détruits. Les secours déblaient les lieux avec 2 engins agricoles. Seuls 10 animaux ont échappé aux flammes, l'exploitant contacte un équarrisseur pour évacuer les bêtes qui ont péri dans l'incendie. Aucun chômage technique n'est envisagé pour les 35 employés.

ARIA 35423 - 08/10/2008 - 51 - MATOUGUES
10.31 - Transformation et conservation de pommes de terre
Dans une usine de conservation et transformation de pommes de terre, un salarié note l'activation d'une alarme sur le circuit de refroidissement des stockages de pommes de terre. Le sous-traitant chargé de l'entretien des installations de réfrigération est alerté pour diagnostiquer et résoudre le problème. Dans le local des machines situé devant le stockage réfrigéré en cause, une fuite est détectée à 13h30 sur le tuyau en cuivre permettant d'injecter le frigorigène chloro-fluoré (R22) dans le réservoir d'huile des compresseurs. Cette conduite est fendue sur 1 cm et 300 kg de frigorigène ont été rejetés à l'atmosphère. Une soudure est réalisée sur la tuyauterie défaillante et le circuit est contrôlé. La fissure due aux vibrations et à l'usure (raccord rigide), n'était pas présente lors du dernier contrôle réglementaire de l'équipement réalisé en juillet 2008.
L'installation qui comporte 2 circuits de réfrigération, est finalement consignée à vide en attendant sa modification pour la sécuriser, l'exploitant décidant en effet :
- de ne pas la recharger en R22 (CFC) qui est remplacé par un par un gaz hydro chloro fluoré (HFC),
- d'installer une électrovanne sur le départ liquide avec détection de fuite et fermeture asservie du circuit),
- d'ajouter une alarme sur le réservoir liquide (seuil bas) et des détecteurs de gaz dans le local compresseur,
- de remplacer les tuyaux en cuivre par des flexibles souples.
Un financement des travaux correspondants est demandé en interne.

ARIA 35367 - 20/10/2008 - 27 - LE NEUBOURG
10.85 - Fabrication de plats préparés
Une fuite de gaz fluoré de réfrigération est détectée vers 7h30 dans une usine de plats cuisinés. Les secours stoppent la fuite vers 9 h. Les pompiers effectuent des mesures et ne constatent aucun danger résiduel apparent. L'intervention s'achève vers 11h25.
Le frigorigène aurait été inhalé par 23 personnes ; 6 employés, dont 3 femmes enceintes sont hospitalisés par précaution, les autres étant examinés sur place dans les ambulances ou le hall d'entrée. Les installations avaient été vérifiées en juin 2008. Une rupture de tuyauterie serait à l'origine de l'incident.
Ce dernier n'a que de faibles conséquences sur l'activité de l'établissement dont la production est suspendue toute la journée, le temps d'effectuer les réparations nécessaires. Aucune mesure de chômage technique n'est prévue.

ARIA 35481 - 25/11/2008 - 77 - MONTRY
52.10 - Entreposage et stockage
Un feu se déclare vers 19h50 dans un bâtiment de 1 500 m² abritant une entreprise de maçonnerie générale et un traiteur. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 4 grosses lances, dont l'une sur échelle, ainsi qu'un bras élévateur de 42 m. Les énergies sont coupées dans 7 appartements voisins ; 20 personnes se relogent par leurs propres moyens. Le feu est circonscrit vers 23h30, une surveillance est mise en place pour la nuit et les derniers foyers résiduels sont éteints le lendemain dans la matinée, l'intervention des secours s'achevant en fin de journée. Le traiteur doit utiliser un groupe électrogène pour réalimenter ses installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. A la suite de ce sinistre, 27 personnes sont en chômage technique.

ARIA 35485 - 02/12/2008 - 59 - GRANDE-SYNTHE
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Une fuite de 500 kg de gaz de réfrigération chloro-fluoré se produit vers 9h30 dans la boulangerie d'un hypermarché. Le frigorigène se déverse sur le sol, puis s'évapore et se diffuse dans la boulangerie et dans la zone publique du

magasin. Les 3 employés d'une entreprise de maintenance d'équipements frigorifiques et 13 agents du magasin sont victimes de légers malaises et de céphalées. Ignorant de suite la nature de la matière impliquée, le personnel alerte les pompiers.
Etant donnée la fréquentation de l'hypermarché et pensant à une fuite de gaz, les secours mobilisent d'importants moyens humains et matériels : SAMU, une dizaine de véhicules dont plusieurs ambulances, CMIC... Après avoir réalisé des mesures et obtenu des informations sur la nature de la matière impliquée, les secours décident de ne pas faire évacuer les lieux. La sécurisation de l'installation accidentée s'effectue sous ARI. L'intervention des pompiers s'achève vers 14 h.
La fuite résulte d'une erreur de l'un des 3 sous-traitants chargés de la maintenance des installations frigorifiques ; il se serait trompé en coupant 1 vanne.

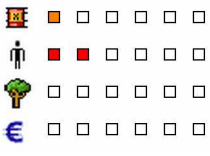

ARIA 35601 - 31/12/2008 - 80 - SAILLY-SAILLISEL
01.13 - Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules
Un incendie se propage rapidement vers 19h30 dans le secteur production d'une endiverie de 6 000 m² en émettant une abondante fumée. Des gendarmes effectuant des contrôles d'alcoolémie sur la départementale traversant le village alertent les pompiers. A leur arrivée, les secours protègent un bâtiment réfrigéré de 2 500 m², ainsi que des habitations proches. Des difficultés d'accès à la ressource en eau leur imposent de tirer des lignes d'approvisionnement sur près de 1,6 km dans le village. L'incendie est éteint vers 1 h avec 4 lances. Les lieux sont déblayés jusqu'au lendemain soir.
Les 35 employés de l'établissement sont en chômage technique de longue durée. Le matériel de conditionnement et les 2/3 du bâtiment sont détruits, ainsi que des milliers de caisses en bois contenant la récolte d'endives. Correctement stockées, 32 bouteilles de propane utilisées pour propulser des chariots élévateurs seront retrouvées intactes, seul un poste oxy combustible (propane ou mélange) a été fortement détérioré lors du sinistre. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré.
Les secours ayant fortement amoindri la ressource en eau constituée par la nappe phréatique, les villageois seront privés d'eau du 31/12 à 22 h au lendemain vers 13h30. L'usine avait fonctionné normalement le jour du sinistre et les employés avaient quitté leur poste vers 13 h. Une enquête est effectuée pour déterminer l'origine de l'incendie.

ARIA 35704 - 08/01/2009 - 56 - GUIDEL
10.71 - Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
Un départ de feu se produit vers 8 h dans le local des suppresseurs farine, en aval des silos de farine, d'une boulangerie industrielle ; 20 employés sont évacués. Le personnel de l'usine éteint l'incendie avant l'arrivée des secours ; 30 employés sont en chômage technique pour 2 jours. Aucune conséquence sur l'environnement n'est relevée. Le local surpresseurs étant coupe-feu, il n'y a pas d'impact sur l'outil de production, ni sur les installations de réfrigération mettant en oeuvre ammoniac (NH3) et frigorigènes chloro-fluorés.
En sortie de silo, la farine passe par un filtre, un dépresseur puis un bloc silencieux. Selon l'exploitant, une fuite dans le filtre a causé une accumulation de farine dans le dépresseur réduisant le débit d'air en sortie et provoquant une augmentation de la température de l'air puis un départ de feu des matières isolantes du silencieux. Le mauvais fonctionnement de 2 éléments de sécurité en amont du dépresseur : un vacuostat et une vanne de décharge, a permis cet incident. L'exploitant intègre le contrôle de ces équipements à la ronde quotidienne de maintenance et de vérification.

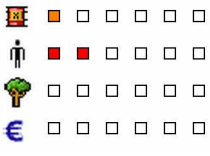

ARIA 35740 - 16/01/2009 - 62 - MONCHY-LE-PREUX
17.22 - Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique
Vers 13h30, le dysfonctionnement d'un dispositif de chauffage au fioul aurait provoqué une intoxication au monoxyde de carbone (CO) dans une usine de couches culottes; 3 employés victimes de malaises et 4 autres de céphalées sont transportés à l'hôpital. Les pompiers ventilent les locaux et effectuent des mesures de CO qui s'avèrent normales. Vers 16h30, 3 autres employés victimes de céphalées, sont transportés à l'hôpital. Les gaz chauds en partie haute auraient crées, lors de leur refroidissement par des ventilateurs, une 2ème intoxication. Les secours ventilent à nouveau les locaux. L'activité de l'entreprise reprendra le lundi matin. Des investigations sont également réalisées sur une machine utilisant un gaz de réfrigération chloro-fluoré (R22).

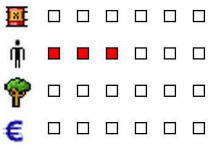

ARIA 35772 - 03/02/2009 - 90 - BELFORT
82.20 - Activités de centres d'appels
Entre 19 h et 21h45, 18 employés d'un centre d'appels sont victimes de malaises, maux de tête, nausées et irritations (yeux, bouche et gorge). Les pompiers examinent les victimes et évacuent les 150 employés. Aucune valeur anormale en chlore (Cl2), ammoniac (NH3) ou monoxyde de carbone (CO) n'est relevée. Un élu et le préfet se rendent sur place.
Le lendemain vers 10h30, 15 nouveaux employés se plaignent des même symptômes. Les secours évacuent de nouveau le bâtiment et effectuent de nouvelles mesures qui ne donnent toujours aucun résultat.
L'entreprise organise un comité d'hygiène et de sécurité et ferme son établissement 48 h pour effectuer un nettoyage complet de son installation de réfrigération / climatisation mettant en oeuvre un dérivé chlorofluoré.

ARIA 35982 - 13/03/2009 - 94 - RUNGIS
52.10 - Entreposage et stockage
Un feu se déclare vers 2h30 dans un entrepôt frigorifique de fruits et légumes de 1 600 m² constitué d'un bâtiment métallique d'un seul niveau et de 15 m de haut. D'importants moyens de secours sont mobilisés : une centaine de pompiers venus de 11 casernes, 23 engins et 11 lances à incendie... L'incendie est maîtrisé après 3 h d'intervention avant qu'il ne se propage aux camions garés autour du bâtiment en flammes, ainsi qu'à un atelier abritant du matériel de manutention. Une épaisse fumée blanche émise à hauteur du bâtiment sera visible à plusieurs kilomètres depuis l'autoroute A6. Un dispositif de surveillance du foyer est mis en place durant plusieurs heures et les personnes sur place sont évacuées. Aucune victime n'est à déplorer, mais 8 employés sont en chômage technique. La police effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération.

ARIA 38451 - 16/04/2009 - 80 - FAVEROLLES
10.61 - Travail des grains
Dans un établissement de travail du grain pour la production de céréales pour les petits déjeuners, 2 fuites de frigorigène chloro-fluoré (R407C) détectées sur les centrales de réfrigération 2 et 3 du site résultent respectivement de la rupture d'un capillaire et d'un corps de vanne défectueux.

ARIA 36134 - 26/04/2009 - 29 - BREST
72.19 - Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles
Dans un centre de recherche chargé d'études sur la pollution des eaux de 1 000 m², un feu se déclare à 11 h dans le laboratoire d'analyse physico-chimique (analyse des produits polluants et produits de lutte contre les pollutions maritimes) de 150 m² abritant 130 l de solvants et hydrocarbures ; le gardien de la société de surveillance alerte les secours. Les pompiers coupent les énergies et éteignent l'incendie 1 h plus tard avec 2 lances à mousse. Ils déblaient les lieux sous ARI et évacuent les produits chimiques. Des analyseurs, des ordinateurs, un congélateur, des réfrigérateurs ainsi que les échantillons de 2 mois d'expériences sont détruits. Les plafonds, murs et sols sont à refaire. La dalle de l'étage a résisté mais pas la première porte coupe-feu qui mène à l'escalier ; la fumée a alors envahi l'étage jusqu'au PC intervention, souillant les bureaux des services Intervention, Recherche et Développement, Plans-Audits et Suivi des Pollutions. Les autres portes coupe-feu ont fonctionné et l'aile nord du bâtiment, contenant les services administratifs, Formation et Information est épargnée. Le fonctionnement du laboratoire sera perturbé pendant plusieurs mois. Les travaux de nettoyage par des sociétés spécialisées commencent dès le lendemain. L'incendie aurait pris dans le réseau électrique d'un réfrigérateur.

ARIA 37731 - 14/05/2009 - 63 - CLERMONT-FERRAND
22.11 - Fabrication et rechapage de pneumatiques
Lors de l'intervention d'une société extérieure pour la maintenance annuelle des installations de réfrigération d'une usine de fabrication de pneumatiques, il est constaté qu'un groupe contenant 692 kg de fluide frigorigène (1,1,1,2 tétrafluoroéthane) est vide. Le groupe était à l'arrêt provisoire depuis le 19 septembre 2008. Une intervention de maintenance annuelle le 25 mai sur un 2ème groupe contenant 692 kg du même fluide a également montré un manque important de fluide. Les vérifications effectuées en janvier sur ces 2 groupes n'avaient décelé aucune anomalie. Dans le cas du 1er groupe, il s'agit d'une fuite sur le raccord de la vanne d'isolement de la cartouche d'huile et sur le joint torique de la résistance d'huile du réservoir d'huile. Pour l'autre groupe, il s'agit d'une fuite sur un raccord en cuivre. Les groupes sont réparés et rechargés.
A la suite de ces incidents, l'exploitant prévoit de changer le joint torique sur les 2 autres groupes ; une détection automatique de fuite est en cours d'installation sur les 3 groupes du même type. La périodicité de visite de vérification est maintenue au trimestre ; un seul groupe pouvant suffire, la suppression de l'un des 3 est envisagée.

ARIA 36243 - 02/06/2009 - 83 - LE LUC
46.17 - Intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac
Un feu se déclare vers 22h15 sur une armoire électrique dans l'entrepôt de 6 000 m² d'une centrale d'achat alimentaire. La fumée envahit la zone de congélation de 300 m², puis une section de 6 000 m² de l'établissement. Les portes coupe-feu se ferment, l'alarme incendie et le réseau de sprinklers se déclenchent. Les pompiers sous ARI éteignent l'incendie, dégarnissent la zone impactée au cours d'une opération de longue durée, puis quittent les lieux le lendemain vers 16h30. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installation de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré.

ARIA 36619 - 27/07/2009 - 93 - VILLETANEUSE
10.71 - Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
Un feu se déclare vers 4 h dans l'atelier d'une pâtisserie industrielle de 800 m². Les pompiers utilisent 8 lances dont 3 sur échelles. Les lignes de bus du secteur sont déviées pendant 2 h. La police et les services du gaz et de l'électricité se rendent sur les lieux. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

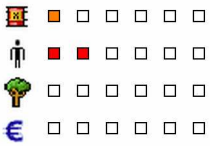

ARIA 36663 - 02/08/2009 - 22 - DINAN
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Une patrouille de police alerte les pompiers vers 16 h de la présence d'abondantes fumées noires émises en centre ville, au niveau de la réserve d'une supérette située au rez-de-chaussé d'un bâtiment ancien de 3 étages et mitoyen d'un 2ème immeuble d'habitation de 4 étages. La police évacue 4 personnes avant l'arrivée des secours, établit un périmètre de sécurité de 150 m et coupe la circulation.
L'intervention mobilise d'importants moyens : 70 pompiers, 15 camions... Le foyer est difficilement accessible au fond du magasin. Le feu se propage aux 3 étages de l'édifice et la fumée envahit Les 4 étages de l'immeuble voisin. Une fuite enflammée repérée dés le départ sur le réseau de gaz au fond du magasin complique également l'intervention. Un embrasement général des bâtiments et des explosions sont redoutés en raison de la présence de gaz chauds et de fumées inflammables, mais le service du gaz parvient à couper l'alimentation vers 17h30.
La propagation du feu aux habitations est finalement maîtrisée à 18h20 ; 1 000 m² de locaux sont détruits, ainsi que les 300 m² de toiture d'une annexe au magasin qui se sont effondrés dans la cour intérieure de cette construction en L. Les eaux d'extinction inondent la réserve de la supérette sur 10 cm. Le feu sera circonscrit à 19h20 et les secours déblaient les lieux dans la nuit. La police et la municipalité sécurisent le secteur ; cette dernière devra reloger 5 personnes. A la suite de ce sinistre, 17 appartements ont été atteints et 15 personnes sont en chômage technique. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

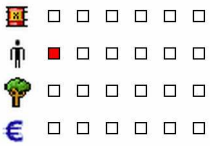

ARIA 36661 - 03/08/2009 - 24 - BERGERAC
47.21 - Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé
Un feu se déclare vers minuit dans un hangar utilisé pour stocker des fruits et légumes. Un mur s'effondre durant l'intervention des secours, blessant grièvement 1 pompier à un bras et à une jambe. L'incendie interrompt l'alimentation électrique de l'ensemble de l'établissement. A la suite de ce sinistre, 300 m² de toiture et de bâtiment sont détruits : stock de primeurs, 3 chambres froides, matériel de manutention, meubles du propriétaire... Aucune autre information n'est donnée quant la nature du frigorigène mis en oeuvre et aux dommages subis par les installations de réfrigération. L'exploitant suspend les activités de son établissement pour la journée, mais les 10 employés ne seront pas mis en chômage technique. La

gendarmerie effectue une enquête.

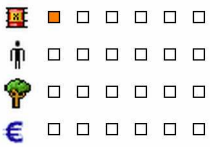

ARIA 37022 - 21/09/2009 - 04 - LA MOTTE-DU-CAIRE

01.24 - Culture de fruits à pépins et à noyau

Un feu se déclare vers 5 h dans un bâtiment agricole de 1 000 m² abritant un stock de 1 100 palettes/cagettes, une chambre froide de 100 t, 2 cuves de fioul de 1 000 et 2 000 l et un transformateur privé (probablement au PCB) appartenant à un arboriculteur. Une ligne électrique surplombant le hangar est coupée et la commune n'est plus alimentée en électricité. Après 4 h d'intervention, les pompiers maîtrisent le sinistre à 8 h à l'aide de 4 lances dont 1 sur échelle. Le stock de palettes et les installations de réfrigération sont détruits ; 150 m² de hangar, du matériel agricole et les cuves de fioul sont préservés mais le transformateur présente une légère fuite de diélectrique. Les gendarmes établissent un périmètre de sécurité et une cellule chimique surveille le transformateur en attendant qu'une société spécialisée le prenne en charge. L'incendie est éteint à 11 h et les secours déblaient les lieux. L'exploitant, qui emploie une quinzaine de saisonniers pour la cueillette des pommes, voit son activité perturbée. Selon l'arboriculteur, une surtension sur la ligne électrique à haute-tension de 20 000 V passant au dessus du hangar pourrait être à l'origine de l'incendie (le radio-réveil de l'arboriculteur s'est arrêté à 1h47), des incidents se sont déjà produits sur cette ligne.

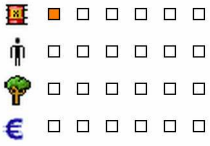

ARIA 37122 - 23/09/2009 - 57 - SAINTE-MARIE-AUX-CHENES

47.76 - Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé

Dans une zone commerciale, un feu se déclare vers 4 h dans un entrepôt / magasin de fleurs à simple rez-de-chaussée de 1 000 m². L'incendie se propageant avec violence et menaçant une clinique vétérinaire, les secours engagent d'importants moyens humains et matériels : 40 pompiers, 7 lances dont 2 sur échelle... Une fuite de gaz enflammée complique l'intervention. Le sinistre est finalement maîtrisé en milieu de journée. Le bâtiment et les installations de réfrigération sont détruits, 10 employés sont en chômage technique. Le feu aurait été initié par la surchauffe d'un réfrigérateur où sont stockées fleurs et plantes.

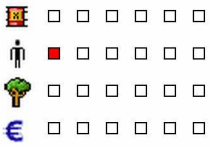

ARIA 37135 - 02/10/2009 - 80 - HAM

47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

Un feu se déclare vers 8 h dans la réserve de 2 500 m² d'un supermarché. Alertés par le dégagement de fumée, les employés maîtrisent le sinistre avec 1 lance alimentée sur un RIA ; 4 salariés incommodés par les fumées sont conduits à l'hôpital pour des examens. Le magasin est fermé une partie de la journée pour permettre la ventilation des locaux. La gendarmerie effectue une enquête pour déterminer les causes de l'incendie ; selon la presse, une défaillance électrique pourrait être à l'origine du sinistre. Aucune précision n'est donnée quand aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

ARIA 37259 - 22/10/2009 - 21 - CHAMPDOTRE

01.47 - Élevage de volailles

Un feu se déclare vers 4h40 dans l'unité abattage de 200 m² d'un poulailler de 1 000 m². Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 3 lances, après 1 h d'intervention puis déblaient les lieux. Quelques volailles sont tuées. Aucune information n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération.

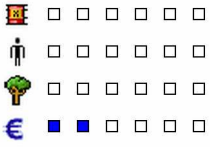

ARIA 37570 - 05/12/2009 - 26 - CHATEAUNEUF-SUR-ISERE

46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes

Un feu se déclare vers 16 h dans une coopérative agricole de fruits de 6 000 m² regroupant 6 bâtiments accolés. Une centaine de pompiers éteint l'incendie avec 6 lances à débit variable dont 2 sur échelle puis déblaie les lieux. Les 6 000 m² sont détruits et les dégâts sont estimés à plus de 1,5 millions d'euros ; 3 employés sont en chômage technique. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

ARIA 37572 - 08/12/2009 - 66 - PERPIGNAN

10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie

Un feu se déclare vers 3h25 sur 3 camions frigorifiques stationnés sur le quai de déchargement d'une usine de transformation de viande de 1 200 m² et se propage au reste de l'entreprise. Les pompiers effectuent une trouée dans la toiture et éteignent l'incendie vers 4 h avec 3 lances. Ils contrôlent les zones de chaleur dans les panneaux sandwich avec une caméra thermique puis ventilent et déblaient les lieux. Les 3 camions sont détruits, les quais de stationnement, la façade et 300 m² de locaux administratifs sont endommagés et 80 m² d'archives sont brûlés. L'usine devra être décontaminée car de la suie recouvre toute la surface. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération. Un élu s'est rendu sur place. La piste criminelle est étudiée, les 3 camions ayant pris feu simultanément. La production sera assurée à partir de deux autres sites.

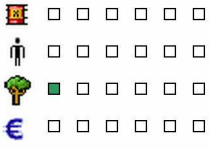

ARIA 37603 - 12/12/2009 - 974 - LE PORT

52.10 - Entreposage et stockage

Dans la zone industrielle d'un port, un feu se déclare dans un entrepôt de 4 000 m² abritant des fruits et légumes, des produits de bureautique, ainsi que des bidons d'huile alimentaire. Sous l'effet de la chaleur, les bidons d'huile se déforment et s'éventrent. L'huile se déverse dans le réseau d'eaux pluviales et provoque une pollution de la mer. Après reconnaissance par les pompiers, la surface maritime polluée est évaluée à 60 ha. Des produits absorbants sont mis en oeuvre pour circonscrire la pollution. Le bilan de l'accident fait état de dégâts matériels importants, mais aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

ARIA 37739 - 17/01/2010 - 13 - MARSEILLE

56.29 - Autres services de restauration

Un feu se déclare vers minuit dans un bâtiment de stockage à structure métallique et béton de 1 000 m² d'une société de restauration collective. Au moment des faits, le local abrite des denrées alimentaires ainsi que des cartes électriques. L'incendie se propage à la toiture de l'établissement. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 6 lances dont 2 aériennes après 1h30 d'intervention. La réserve

alimentaire est détruite malgré l'action de 45 marins-pompiers. A 8 h, le personnel est relevé sur les lieux pour poursuivre les actions de déblai et de noyage. Aucune information n'est donnée quant à la présence d'installations de réfrigération.

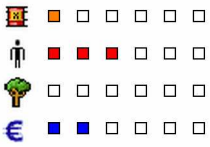

ARIA 37738 - 18/01/2010 - 17 - LA ROCHELLE

10.20 - Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques

Au 2ème étage d'un établissement de 1 000 m² spécialisé dans la cuisson et le conditionnement de crevettes congelées pour la grande distribution, un feu dans un stock de boîtes de polystyrène émet une abondante fumée noire. Travaillant au sous-sol et détectant celle-ci, ainsi que des flammes au sommet d'une trémie traversant les 3 niveaux de l'usine, 1 employé intérimaire donne l'alerte à 2h43 et coupe l'alimentation en gaz du dispositif de cuisson, puis 2 personnes arrivés 2 h auparavant pour remettre en service les 2 chaînes de production du site et 9 autres en poste depuis 15 min évacuent le bâtiment.

Les secours interviennent lorsque 2 « flash-over » consécutifs embrasent à 3h12 le bâtiment dont la structure en panneaux sandwich à mousse de polyuréthane s'effondre. Projeté au rez-de-chaussée, l'un des pompiers du binôme attaquant le feu avec une lance est tué ; son corps sera retrouvé sous les décombres près du pied de l'escalier vers 5h30 grâce au dispositif de recherche mis en place avec un maître chien et une caméra thermique. Le 2ème pompier brûlé au visage parvient à s'échapper. Une cellule d'urgence médico-psychologique prendra en charge 3 autres pompiers choqués.

Une propagation des flammes à un stock de bouteilles d'azote est redoutée. L'intervention mobilise 60 pompiers durant plusieurs heures avec 7 lances dont l'une sur échelle. Les secours coupent le circuit des installations de réfrigération alimentées par un réservoir contenant 1 t de frigorigène chloro-fluoré. Le feu est circonscrit à 6h09, maîtrisé à 6h56 et déclaré éteint à 9h45. Une société spécialisée pompe l'eau saturée en chlore (Cl_2) recouvrant sur 50 cm de hauteur 150 m² de sous-sol. Le bâtiment est détruit et 30 employés risquent d'être en chômage technique.

L'usine, créée en 1991, était en cours d'extension (500 m² / 600 Keuros d'investissements), les travaux correspondants devant s'achever en mai 2010. L'exploitant avait prévu une mise aux normes des alarmes à l'issu de ces derniers. Selon le responsable de la maintenance, le local abritant les emballages cartons et les palettes de boîtes en polystyrène était dépourvu de détecteur de fumée.

La gendarmerie, ainsi que des techniciens des services de distribution du gaz et de l'électricité ont participé à l'intervention. Le préfet et un élu se sont également rendus sur les lieux du sinistre.

L'établissement est reconstruit et peut reprendre ses activités moins d'un an plus tard. Son sous-sol a été conservé, mais avec un seul rez-de-chaussée de 3 200 m², la zone d'emballage étant isolée par un mur coupe-feu. Les trémies ont été supprimées. Des panneaux sandwich ont à nouveau été utilisé, mais en réduisant toutefois la masse combustible (moins de cloisons). L'installation électrique à également fait d'aménagements particuliers : équipements électriques décollés des panneaux, traversées de ces derniers en respectant les référentiels en vigueur… Enfin, les emballages polystyrène ont été remplacés par du polypropylène.

ARIA 38090 - 06/02/2010 - 25 - BESANCON

52.10 - Entreposage et stockage

Un feu dans la chambre froide du bâtiment des surgelés d'un entrepôt de marchandises émet une épaisse fumée noire odorante qui dérive dans le quartier concerné puis l'ouest de la ville. Le gardien de l'établissement donne l'alerte à 19h40. Une tête de sprinkler se déclenche, l'eau déversée entraîne l'effondrement d'une partie de la toiture de la chambre dans laquelle 2 à 3 cm de glace se sont accumulés. Une trentaine de véhicules de secours intervient. Les pompiers éteignent l'incendie après 1h30 d'intervention. Seuls des dommages matériels sont à déplorer ; les panneaux de la chambre froide et les équipements électriques sont endommagés sur 10 à 20 m² de surface. Les installations de réfrigération épargnées sont opérationnelles. Selon l'exploitant, aucune fuite de frigorigène chloro-fluoré ne serait à déplorer. La chambre endommagée est isolée, son accès est interdit aux employés. Un transformateur sec alimentant une boucle de chauffage du sol de la chambre surgelée serait à l'origine du sinistre.

ARIA 37811 - 07/02/2010 - 01 - AMBERIEU-EN-BUGEY

49.41 - Transports routiers de fret

Dans une entreprise de transport, un feu se déclare vers 22h15 dans un bâtiment de stockage de 500 m² contenant des denrées alimentaires. L'incendie menace de se propager à une dizaine de poids-lourd et de remorques en stationnement. Les pompiers maîtrisent l'incendie et déblaient les lieux. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigeration.

ARIA 37924 - 06/03/2010 - 13 - NOVES

46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes

Un feu se déclare vers 8h30 sur une machine d'emballage dans un local d'une usine de conditionnement de fruits et légumes de 1 800 m². Les pompiers éteignent l'incendie en 2h30 avec 2 lances à débit variable. La machine d'emballage et son tapis sont détruits et 600 m² de local de stockage abritant des réfrigérateurs et des consommables sont endommagés. Aucun chômage technique n'est envisagé. Aucune information n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération.

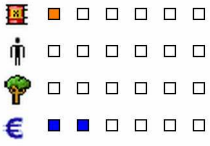

ARIA 38093 - 19/04/2010 - 33 - MONSEGUR

82.92 - Activités de conditionnement

Dans une usine de transformation de légumes en cours de travaux, un feu se déclare vers 11h30 dans un stockage frigorifique. L'incendie se propage rapidement via des mousses isolantes. Une épaisse fumée noire suivie d'une explosion alerte les riverains. Les pompiers éteignent l'incendie avec 6 lances dont 2 sur échelle après 3 h d'intervention ; 90 m³ d'eau sont utilisés. Aucun ouvrier présent sur le chantier n'est blessé ; 6 personnes sont en chômage technique. Des machines d'une valeur de 500 000 euros sont hors-service et près de 1 000 m² de bâtiment sont endommagés. Aucune précision n'est donnée quant aux éventuels dommages subis par les installations de réfrigération. Un court circuit électrique pourrait être à l'origine du sinistre.

ARIA 38095 - 22/04/2010 - 70 - BREUCHES

10.13 - Préparation de produits à base de viande

Dans une charcuterie industrielle de 17 000 m², un feu se déclare à 0h45 dans un local électrique de 15 m² à la suite d'un court-circuit dans une armoire. Les murs coupe-feu empêchent l'extension du sinistre au reste de l'établissement, mais la fumée émise se propage dans l'usine par la porte du local restée ouverte. L'intervention mobilise 23 pompiers ; le feu est déclaré éteint vers 2h40, l'intervention des

secours s'achevant vers 5 h. Les stocks de matières premières et de produits finis sont détruits, un vestiaire, un fumoir et une salle de repos sont endommagés. De la suie provenant de la combustion des matières plastiques recouvre 3 000 m² du site et 35 % de l'outil de production est privé d'électricité ; 71 des 290 employés de l'établissement sont en chômage technique. Aucune précision n'a été donné quant aux dégâts subis par les installations de réfrigération. Un élu, la gendarmerie et les services en charge de d'électricité se sont rendus sur les lieux.

ARIA 38119 - 29/04/2010 - 974 - SAINTE-MARIE
10.71 - Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
Un feu se déclare en ZI vers 13 h dans un entrepôt de 7 200 m² divisé en 7 zones d'exploitation. L'incendie démarre dans une zone de 600 m² occupée par une société agroalimentaire fabriquant des samoussas (nourriture indienne), puis s'étend à une 2ème zone de même surface utilisée comme entrepôt de produits agrochimiques (insecticides, raticides et produits anti-moustiques), ainsi qu'à un laboratoire.
Sur les lieux 20 min plus tard, les secours établissent un large périmètre de sécurité, puis évacuent bureaux et entreprises voisines en raison de l'épaisse fumée noire émise pouvant contenir des substances toxiques. Le vent qui favorise la propagation des flammes et l'atmosphère quasiment irrespirable compliquent l'intervention. Une quarantaine de pompiers sous masques à oxygène déploie 6 lances ; l'incendie est finalement circonscrit vers 15h30 ; 2 pompiers et 2 autres personnes intoxiqués par les fumées seront secourus sur place.
Les 2 établissements et le laboratoire sont détruits, mais les employés ont pu évacuer les prélèvements biologiques à temps. Un silo de maïs proche resté sous surveillance n'a finalement pas été atteint. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération du site agroalimentaire.
Les eaux d'extinction contenant notamment de la bifenthrine polluent le sol et se déversent dans les égouts. Redoutant une pollution de l'océan, les secours installent un barrage de terre.
Selon les premiers éléments de l'enquête, le feu se serait déclaré sur une friteuse. Un élu et l'inspection des IC se sont rendus sur les lieux.

ARIA 38108 - 29/04/2010 - 26 - TULETTE
01.50 - Culture et élevage associés
Un feu se déclare vers 14 h dans un hangar agricole abritant des palettes en bois, un véhicule utilitaire et une chambre froide. L'incendie menace l'habitation, ainsi que 2 cuves de gazole. Les points d'eau sont relativement éloignés, mais la trentaine de pompiers déployée qui met en oeuvre 5 lances, parvient à sauver l'habitation et les cuves. Le hangar et le matériel qu'il abritait sont détruits, ainsi que 500 m² de chambre froide. Aucune autre précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération. Incommodées par les fumées émises, 3 personnes sont placées sous oxygène, puis évacuées vers l'hôpital pour des examens complémentaires (bilan CO) avant de regagner leur domicile. L'intervention des secours s'achève vers 21h30. Deux employés agricoles sont en chômage technique.

ARIA 38256 - 25/05/2010 - 62 - HESDIN-L'ABBE
10.52 - Fabrication de glaces et sorbets
Un feu se déclare à 0h30 dans le local électrique d'une usine de 7 500 m² produisant des crèmes glacées. L'établissement est fermé au moment des faits (Pentecôte), mais 3 salariés effectuent un dépannage sur le site. Des flammes léchant le plafond du local et une abondante fumée étant émise, l'un des salariés alerte les secours. L'intervention qui mobilise, pendant 1h30, 34 pompiers provenant de 5 centres de secours, permet de limiter le sinistre au seul local électrique. Les chaines de production ne sont plus alimentées, mais les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré sont indemnes et fonctionnent toujours. Les activités de production sont suspendues 48 h, mais aucun des 220 salariés de l'établissement (350 avec le personnel intérimaire) ne sera mis chômage technique.

ARIA 38529 - 28/06/2010 - 59 - LANDRECIES
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Dans l'après-midi, une fuite de frigorigène chloro-fluoré se produit vers 16h30 dans l'enceinte d'un supermarché. Le bruit et une forte odeur alertent les 25 employés et 50 clients du magasin qui sont évacués et regroupés dans les bâtiments d'un groupe scolaire proche. La gendarmerie interrompt la circulation sur un boulevard.
Les services du gaz et de l'électricité, ainsi qu'une entreprise de climatisation se rendent sur les lieux. L'accident s'est produit à l'arrière du magasin, dans une zone proche de la chaussée regroupant les bennes à ordures de l'établissement et les moteurs des groupes de réfrigération desservant les parties froides du magasin. La fuite résulte de l'arrachement d'un flexible au niveau du local des compresseurs frigorifiques. La fuite est stoppée, des mesures sont réalisées dans l'air ambiant, puis le magasin reprend ses activités à 18h30.

ARIA 38543 - 30/06/2010 - 60 - CREIL
10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille
Un feu d'origine indéterminée se déclare vers 3 h dans un bâtiment de 1 800 m² recouvert de bardage en tôle abritant 4 entreprises, dont un abattoir de volailles, une pizzeria et une grossiste de fruits et légumes. Une famille occupant un logement de fonction est évacuée. L'intervention mobilise durant 2 h une cinquantaine de pompiers, ainsi que 8 lances dont 3 sur échelles. Selon un cabinet spécialisé, les dommages seraient évalués à plus de 1 millions d'euros. Aucune information n'est donnée quant aux éventuels dommages subis par les équipement de réfrigération installés dans le bâtiment. Un acte de malveillance est suspecté. Un élu, la police, la gendarmerie et les services de l'électricité et du gaz se sont rendus sur les lieux.

ARIA 38608 - 09/07/2010 - 17 - SURGERES
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Un feu émettant une épaisse fumée noire se déclare vers 18 h dans les réserves de 600 m² d'un supermarché. Le personnel évacue les clients et alerte les secours. La soixantaine de pompiers mobilisés maîtrise le sinistre avec 3 lances dont une sur échelle puis effectue des travaux de déblaiement. Les locaux sont désenfumés par l'ouverture des skydomes, l'utilisation de ventilateurs thermiques et le découpage du bardage du bâtiment. Une surveillance des lieux est mise en place durant la nuit. L'intervention des secours, qui a été compliquée par la forte chaleur, s'achève le lendemain en début de matinée après contrôle de l'absence de points chauds avec une caméra thermique. Aucune victime n'est à déplorer mais les réserves sont détruites et la surface de vente de 1 400 m2 est endommagée par les eaux d'extinction et la fumée ; 35 employés sont en chômage technique. Aucune information n'est donnée quant à la présence et aux dommages

éventuels subis par les installations de réfrigération. Les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur les lieux. Une enquête judiciaire est effectuée pour déterminer l'origine du sinistre.

ARIA 38658 - 19/07/2010 - 19 - LUBERSAC
10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie
Un feu "rampant" se déclare vers 16h50 sous 1 000 m² de toiture dans un abattoir en rénovation. Les pompiers déploient 4 lances à eau dont 2 sur échelle. Le sinistre est maîtrisé vers 17h05, mais les travaux de déblaiement seront de longue durée. La toiture et les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré sont endommagées. L'établissement qui venait d'être sauvé de la cessation d'activité devait redémarrer en octobre. Les exploitants estiment que la reprise d'activité pourrait être repoussée de 3 mois. Un élu s'est rendu sur les lieux. Des travaux de soudure pourraient être à l'origine du sinistre.

ARIA 38701 - 28/07/2010 - 13 - CHATEAURENARD
10.39 - Autre transformation et conservation de fruits et légumes
Un feu sur un stock de 180 m³ de palettes se propage à un bâtiment de 2 000 m² abritant plusieurs entreprises. Les secours évacuent 40 employés et déploient 3 lances et 1 canon à eau. Le feu est éteint à 18h30. La société la plus atteinte par les flammes et la fumée est une société de fruits et légumes dont les installations de réfrigération (2 enceintes réfrigérées) mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré sont détruites, de même que 500 m² de locaux et 50 m de bardage métallique. Une entreprise de transports est également endommagée. Les 1 500 m² de surface restants sont intacts, notamment le stock de fruits et légumes. Les secours déblaient les lieux.
Le feu serait parti du conteneur à poubelles proche des palettes.

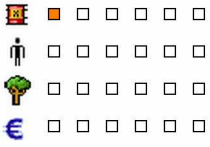

ARIA 38807 - 16/08/2010 - 67 - STRASBOURG
72.19 - Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles
En fin de matinée, 2 flacons de 20 cl sont retrouvés cassés dans un réfrigérateur localisé au 6ème étage d'un laboratoire de recherche universitaire. Ils contenaient du l'iodure de méthyle et du méthylvinylcétone. Les secours évacuent 60 personnes dont 6 ayant été au contact des produits. Après bilan médical par une équipe du SAMU et des pompiers, aucune hospitalisation n'est nécessaire. Les pompiers, équipés d'une tenue type 1, utilisent des buvards pour récupérer les produits et les placent sous une hotte. Les personnel du laboratoire se chargera de leur destruction. Des reconnaissances complémentaires sont menées et le bâtiment est ventilé.
Une coupure d'électricité durant le week-end a provoqué l'échauffement des flacons et la vaporisation des produits très volatils contenus dedans. L'augmentation de la pression interne en résultant fait éclater les flacons, 2 autres sont retrouvés fendus et mis en sécurité. Les frigos contaminés seront nettoyés par l'établissement ou envoyés dans une filière des déchets spéciaux. L'intervention s'achève deux heures après le début de l'alerte.

ARIA 38856 - 25/08/2010 - 47 - BIAS
01.19 - Autres cultures non permanentes
Un feu se déclare vers 10h20 dans un entrepôt réfrigéré de fruits et légumes de 150 m², proche d'un centre de loisir et d'une école où les secours confinent 55 personnes. La structure de l'établissement menace de s'effondrer. Les pompiers intervenant sous ARI protègent la partie administrative de l'entreprise et coupent l'électricité au compteur, mettant en péril des cultures abritées dans 16 000 m² de serres et sensibles à une élévation trop forte de la température.
L'incendie sera éteint à 11h52. Les installations de réfrigération n'ont pas été atteintes. Une trouée est effectuée pour évacuer la chaleur et la fumée. Les documents administratifs sont déplacés et un groupe électrogène est installé pour alimenter les serres. Les pompiers dégarnissent le bâtiment isolé par des panneaux sandwichs de laine de verre pour faciliter l'extinction des derniers foyers résiduels détectés à l'aide d'une caméra thermique, puis achèvent leur intervention par une ronde en soirée. Aucune mesure de chômage technique n'est envisagée pour les 10 employés de l'établissement.
La police effectue une enquête. Le sinistre d'origine accidentelle aurait été initié par des étincelles émises par une ébarbeuse ; les flammes se sont ensuite rapidement propagées à une partie du local.

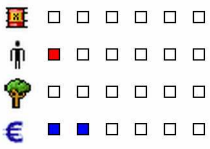

ARIA 38903 - 04/09/2010 - 82 - BESSENS
46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes
Dans une coopérative fruitière, un feu se déclare vers 1h15 sur un stock de 10 000 palettes en bois. Un bâtiment de 500 m² attenant est détruit. Une personne extérieure alerte les secours et un adjoint municipal. Les pompiers déploient 5 lances, 4 fourgons-pompes et utilisent l'eau du canal du Midi voisin. La chaleur dégagée est très intense. Un pompier incommodé par les fumées est évacué. Les services de l'électricité interrompent l'alimentation et le trafic ferroviaire sur la ligne jouxtant l'exploitation est suspendu pendant 2 h.
L'activité des 20 salariés et 15 saisonniers n'est pas menacée, le feu ayant épargné les bureaux et les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. Tout le stock de palettes est détruit. Le préjudice est évalué à 500 KEuros par l'exploitant. La gendarmerie privilégie la thèse criminelle.

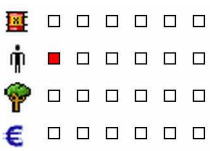

ARIA 38942 - 11/09/2010 - 56 - PLOERMEL
10.72 - Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
Alors que 5 employés nettoient vers 9h20 les locaux d'une pâtisserie industrielle, un nettoyeur haute pression à moteur thermique utilisé dans un local technique de 100 m² provoque un départ de feu qui se propage au plafond du bâtiment de 5 000 m² par l'intermédiaire des cloisons. Les employés utilisent en vain un extincteur ; 2 d'entre eux incommodés par l'épaisse fumée noire générée par la combustion des panneaux d'isolation sont évacués vers l'hôpital. A 10h30, la présence de produits inflammables et notamment de 2 bouteilles de propane, conduit la gendarmerie à établir un périmètre de sécurité de 100 m. Les pompiers éteignent l'incendie vers 11h30 et déblaient les lieux. Le système électrique de la ligne de surgélation étant atteint, 45 employés sont en chômage technique pour 1 semaine ; la fumée a provoqué autant de dégâts que l'incendie. Les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré ont été épargnées.

ARIA 39035 - 30/09/2010 - 61 - FONTENAI-SUR-ORNE
47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
Un feu se déclare sur une armoire électrique vers 2h30 dans un local technique d'une station-service de l'autoroute A88. Les secours coupent l'alimentation électrique du bâtiment et les installations de réfrigération sont secourues avec un groupe électrogène. Les pompiers éteignent l'incendie vers 3h30 puis ventilent les locaux. La station-service est fermée pour une durée indéterminée ; 11 employés sont en chômage technique.

ARIA 39150 - 21/10/2010 - 19 - MALEMORT-SUR-CORREZE
10.71 - Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
Dans l'entrepôt de 1 200 m² d'une pâtisserie industrielle, un feu se déclare vers 5h30 au niveau d'un local de 25 m² dédié au stockage des bidons d'huile. Les pompiers découpent le bardage et éteignent l'incendie avec 3 lances dont 1 sur échelle. Ils refroidissent une bouteille d'acétylène ainsi que des bidons et vérifient à l'aide d'une caméra thermique qu'aucun point chaud ne subsiste. Le local est endommagé et 100 m² de toiture ont brûlés. Les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré ne semblent pas avoir été atteintes. Les employés ne sont pas en chômage technique.

ARIA 39190 - 28/10/2010 - 77 - MEAUX
10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie
Dans l'un des bâtiments d'un abattoir inoccupé lors des faits, une fuite est détectée vers 18 h sur un réservoir contenant 80 kg de dichlorofluorométhane (R22) liquéfié sous pression. Ce gaz de réfrigération chloro-fluoré est mis en oeuvre dans l'installation de climatisation de l'établissement anciennement occupé par un centre de tri postal. Un binôme de pompiers intervient sous ARI pour obturer provisoirement la fuite dans l'attente d'une intervention de maintenance des installations à programmer par l'exploitant. Les mesures de toxicité effectuées par la suite ne révèlent aucune anomalie et la concentration en oxygène est normale ; l'intervention des secours s'achève vers 21h45. Un représentant de la mairie et les polices municipale, nationale et scientifique se sont rendus sur place.

ARIA 39194 - 30/10/2010 - 69 - SAINT-JUST-D'AVRAY
01.47 - Élevage de volailles
Vers 4h30, un feu se déclare dans un laboratoire de transformation de volailles, atteint une habitation et menace de se propager à d'autres sous l'effet de vents violents. 42 pompiers interviennent à l'aide de 4 lances. Les gendarmes, le maire et les services de distribution de l'électricité se rendent sur les lieux. Des difficultés d'approvisionnement en eau requièrent la mise en place d'une noria de camions. Le feu est éteint à 8h45. 2 pompiers légèrement intoxiqués sont hospitalisés.
Le sinistre a endommagé 400 m² de locaux entraînant le chômage technique de 2 personnes ; aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.
La cause de l'accident n'est pas connue.

ARIA 39431 - 11/12/2010 - 64 - ESPOEY
01.47 - Élevage de volailles
Un feu se déclare à 13h45 dans un poulailler de 500 m² abritant 3 500 volailles ainsi que du matériel agricole. Le bâtiment est à proximité de l'habitation et d'une cuve de GPL. Les pompiers déploient 4 lances à eau pour attaquer les flammes et 1 en protection de la cuve. Le bâtiment et du matériel (équipements de réfrigération, machines à plumer...) sont détruits et 500 animaux sont tués. Du chômage technique est prévu, la partie d'exploitation et de vente étant détruite. Un élu s'est rendu sur place.
La gendarmerie effectue une enquête. Le feu serait parti des installations électriques à proximité du compteur.

ARIA 39519 - 22/12/2010 - 59 - PETITE-FORET
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Dans un hypermarché, une fuite d'un frigorigène chloro-fluoré vers 7h10 incommode 3 employés qui se plaignent de céphalées et de gênes respiratoires. Les secours transportent les 3 victimes à l'hôpital et évacuent les 163 employés du magasin. Selon l'exploitant, la fuite se serait produit en un endroit très localisé et sur un temps donné. Bien qu'aucune alarme ne se soit déclenchée, les pompiers d'une cellule d'intervention chimique sous ARI inspectent les meubles de réfrigération et coupent les arrivées de frigorigène. Les installations de climatisation sont également contrôlées, mais aucune fuite n'est trouvée. Une société spécialisée vidange les monoblocs, le bâtiment est ventilé, les employés regagnent leur poste à 10h15 et l'hypermarché ouvre au public à 12h30.

ARIA 39513 - 01/01/2011 - 40 - CAUNEILLE
46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes
Un feu se déclare à 4 h dans un bâtiment d'une coopérative fruitière abritant 200 m² de bureaux et 300 m² de chambres froides. Les pompiers éteignent le sinistre avec 5 lances à eau. Les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré et desservant les 2 chambres froides de l'établissement ont été préservées, 250 t de kiwis sur les 500 t stockées sont détruites, 2 employés et 15 saisonniers sont en chômage technique.
L'origine du sinistre est inconnue. L'entreprise avait été victime d'un incendie de moindre ampleur et non élucidé en 2006 (ARIA 32499). La gendarmerie a relevé plusieurs départs de feu dans la partie administrative. Un acte de malveillance est suspecté.

ARIA 39790 - 09/02/2011 - 40 - DOAZIT
01.50 - Culture et élevage associés
Un incendie se déclare dans la conserverie de 230 m² d'un élevage de canards. Les flammes concernent une surface de 180 m² comprenant les sanitaires, les bureaux, l'atelier de transformation et 4 chambres froides. Les pompiers éteignent le sinistre avec 2 lances à eau puis déblaient les lieux. L'outil de travail est détruit, 5 employés sont en chômage technique. Aucune information n'est donnée sur les dégâts subits par les installations de réfrigération. Un élu, le service de l'électricité et la gendarmerie se sont rendus sur place.

ARIA 39862 - 25/02/2011 - 51 - CAUREL
10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille
Dans une usine de transformation de volaille, la surchauffe du moteur électrique d'un réfrigérateur provoque un début d'incendie stoppé par la mise en route des sprinkleurs. A leur arrivée, les pompiers constatent que le feu est éteint ; ils dispersent les fumées importantes qui subsistent. A la suite de ce sinistre, les carcasses stockées dans le frigo devront être détruites. Aucun information n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération.

ARIA 41354 - 03/03/2011 - 56 - SAINT-TUGDUAL
10.72 - Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
Un feu se déclare vers 2h30 dans la chambre froide d'une biscuiterie de 3 500 m² désaffectée depuis octobre 2009. Les flammes se propagent à un stock de carton. Le service de l'électricité coupe l'alimentation du site. Les pompiers maîtrisent l'incendie avec 4 lances à eau et déblaient les gravats. L'intervention s'achève à 12h40. Le bâtiment est détruit. Aucune précision n'est donnée sur les installations de réfrigération (vidange et mise en sécurité avant le sinistre et / ou dommages éventuels consécutifs à l'incendie ?). Un plan de réhabilitation prévoyait l'installation d'une nouvelle biscuiterie et d'une laiterie dans les locaux. Un élu s'est rendu sur place, la municipalité condamne les entrées du site. La gendarmerie effectue une enquête ; la piste criminelle est privilégiée.

ARIA 39663 - 25/03/2011 - 62 - TILLOY-LES-MOFFLAINES
10.52 - Fabrication de glaces et sorbets
Un début d'incendie se produit sur un marqueur laser, à 8h30, dans une usine de fabrication de crèmes glacées employant 157 personnes. Le personnel de l'unité éteint le feu avant l'arrivée des secours et le reste des employés est évacué. Les pompiers, après reconnaissance sous ARI, confirment l'extinction et ventilent le bâtiment. Les secours examinent 27 personnes exposées aux fumées, 1 est hospitalisée. Le sinistre ne s'étant pas propagé, les installations de réfrigération mettant en oeuvre ammoniac (NH3) et dérivés chloro-fluorés n'ont pas été endommagées. La production n'est pas impactée et le redémarrage des installations est prévu dans la journée.

ARIA 40154 - 21/04/2011 - 31 - BRUGUIERES
10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie
Un feu d'origine inconnue se déclare à 1h45 dans le stock à l'air libre de palettes et de conteneurs en plastique d'une boucherie industrielle. La chaleur dégagée affaiblit la ligne électrique de 20 kV passant au dessus du sinistre et à 2h20, 3 des 6 câbles tombent sur l'A 62 en endommageant les véhicules d'une société voisine. La préfecture ordonne l'interruption de la circulation sur l'autoroute dans les 2 sens alors que des patrouilleurs autoroutiers se rendent sur place. La rupture de la ligne prive d'alimentation 2 400 personnes sur les communes de Bruguières, Vacquiers et Cepet. Les pompiers éteignent les flammes avec 1 lance à eau. La circulation reprend à 6 h et la distribution d'électricité est rétablie à 7 h. Les installations de réfrigération de l'établissement mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré sont intactes. La gendarmerie et des experts effectuent une enquête.

ARIA 40180 - 22/04/2011 - 52 - LANGRES
22.22 - Fabrication d'emballages en matières plastiques
Dans une usine d'emballages en matières plastiques, une fuite de frigorigène chlorofluoré est détectée vers 15 h sur une conduite reliée à une installation de réfrigération. Les secours stoppent la fuite et demandent à l'exploitant de vérifier l'installation. L'inspection des installations classées s'est rendue sur place.

ARIA 40252 - 29/04/2011 - 58 - NEVERS
00.00 - Particuliers
Dans le garage d'une maison, une fuite de frigorigène chloré a lieu vers 17h15 sur un compresseur alimentant l'installation de réfrigération d'une chambre froide vétuste. Les pompiers devront effectuer plusieurs reconnaissances avant d'identifier cette fuite et le produit en cause. Le propriétaire contactera une entreprise spécialisée pour effectuer les réparations nécessaires.

ARIA 40288 - 09/05/2011 - 31 - TOULOUSE
72.19 - Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles
Dans un laboratoire de recherche, une cuve d'acide fluorhydrique d'un circuit fermé réfrigéré accouplé à un compresseur se perce vers 18 h ; 2 l de produit s'écoulent sur le sol, traversent la dalle béton au niveau d'un joint puis se déversent sur le sol au rez-de-chaussée sur 2 m². Les secours évacuent les 4 personnes présentes et le reste du bâtiment puis épandent de l'absorbant sur l'acide. Le circuit de réfrigération est vidangé et les produits sont récupérés par l'exploitant.

ARIA 40294 - 14/05/2011 - 93 - LA COURNEUVE
10.32 - Préparation de jus de fruits et légumes
Un feu se déclare vers 1h30 dans un entrepôt de 6 000 m² abritant des boissons et des produits alimentaires. Plus de 150 pompiers de 19 casernes interviennent et rencontrent des difficultés pour pénétrer dans le bâtiment en raison de la présence de chiens et du risque d'effondrement. Ils éteignent l'incendie vers 6 h avec 11 lances dont 2 sur échelle ; l'un d'eux se blesse légèrement. Le bâtiment est fortement endommagé, la toiture effondrée et le stock de produits qu'il contenait, détruit. Aucune information n'est donnée sur les dommages subis par les installations de réfrigération.

ARIA 40302 - 16/05/2011 - 76 - PALUEL
35.11 - Production d'électricité
Une fuite de gaz chlorofluorocarboné a lieu vers 9 h sur une canalisation d'une installation de réfrigération / climatisation en zone non contrôlée d'une centrale nucléaire. L'exploitant bascule la climatisation sur un 2ème circuit. Les pompiers, appelés en premier lieu pour un dégagement de fumée sur un compresseur, n'auront finalement pas à intervenir. La gendarmerie s'est également rendue sur place.

ARIA 40323 - 21/05/2011 - 09 - PAMIERS
49.41 - Transports routiers de fret
Un feu vers 20h40 sur un camion frigorifique stationné sur le parking d'une entreprise de transport se propage à 2 semi-remorques. Les pompiers éteignent l'incendie avec 2 lances, puis ventilent le bâtiment. Le camion frigorifique est détruit, les 2 semi-remorques sont endommagés et la façade de l'entreprise est noircie. Un dysfonctionnement électrique sur le groupe de réfrigération du véhicule serait à l'origine du sinistre.

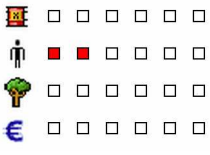

ARIA 40324 - 22/05/2011 - 59 - HAZEBROUCK
47.22 - Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
Un feu d'enseigne lumineuse vers 5 h dans une boucherie se propage à 120 m² de combles du logement la surplombant ; un voisin donne l'alerte. Les services du gaz et de l'électricité coupent les énergies. Les pompiers évacuent 10 habitants de 5 appartements et protègent ces derniers. Ils éteignent l'incendie avec 4 lances dont 1 sur échelle après 1h30 d'intervention.
La boucherie est endommagée par les eaux d'extinction et 16 employés sont en chômage technique. Les installations de réfrigération ont été épargnées et les livraisons du jour sont maintenues. Les 4 habitants de l'appartement au-dessus de la boucherie sont relogés dans de la famille. Un court-circuit sur l'enseigne lumineuse serait à l'origine du sinistre.

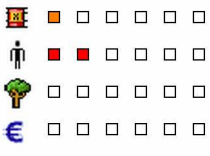

ARIA 40351 - 29/05/2011 - 47 - ESTILLAC
46.38 - Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques
Un feu se déclare vers 21h50 dans une usine de conditionnement de produits de la mer de 3 000 m². L'établissement est le plus ancien de la société concernée. Alimenté par des matières plastiques et de l'aluminium utilisés pour conditionner les marchandises, l'incendie prend une forte ampleur générant un épais panache de fumée noire qui traverse notamment l'A62 proche. L'établissement s'embrase en moins de 10 min et plusieurs explosions sont entendues. Une odeur âcre sera ressentie jusqu'à la ville d'Agen distante de 6 km.
Les pompiers dont l'intervention est compliquée par une importante fuite de frigorigène chloro-fluoré relevée sur les installations de réfrigération, ainsi que par la fumée dense, évacuent une usine voisine envahie par celle-ci et mettent en sécurité des bouteilles de gaz. L'incendie est circonscrit vers 1h15 avec 6 lances à eau, puis les derniers foyers résiduels situés notamment vers un compacteur enseveli sous les décombres, sont éteints vers 6 h. Une société spécialisée analyse les eaux d'un cours d'eau proche redoutant une pollution de ce dernier par les eaux d'extinction ; aucune pollution notable ne sera cependant observée. Les services du gaz et de l'électricité, la gendarmerie, un représentant du service des eaux et de l'assainissement, ainsi qu'un élu se sont rendus sur les lieux.
La zone administrative est épargnée mais 1 800 à 2 300 m² de bâtiment de production et de découpe de poissons sont détruits. Sur les 42 employés, 40 seront déplacés sur d'autre sites de la société, 2 sont en chômage technique.
Selon les premières constatations, l'incendie se serait déclaré au centre du bâtiment, dans un local abritant des machines de conditionnement. L'usine était fermée pour le week-end depuis le 27/05 à 19 h. Aucune défaillance électrique, première hypothèse avancée, n'est a priori suspectée ; le parquet demande cependant une expertise des installations correspondantes. La gendarmerie effectue une enquête avec l'aide de techniciens de l'identification criminelle ; un acte de malveillance ou une négligence sont fortement suspectés au regard des premiers constats effectués. Le bâtiment sinistré démoli à partir du 13/06, sera reconstruit dès juillet et reprendra ses activités sans doute courant février 2012.

ARIA 40421 - 01/06/2011 - 94 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE
10.71 - Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
Un feu se déclare vers 18h20 dans un four d'une boulangerie industrielle de 1 000 m². Les employés éteignent les flammes avec un extincteur mais le feu reprend, la cheminée du four devient rouge puis le plafond s'enflamme. Plus de cent pompiers évacuent les 11 employés présents et éteignent l'incendie vers 21h40 avec 9 lances dont 2 sur échelle. Ils déblaient ensuite les lieux avec des engins de terrassement. Le bâtiment est détruit et les 49 employés sont en chômage technique. Aucune information n'est donnée quant aux éventuels dommages subis par les installations de réfrigération.

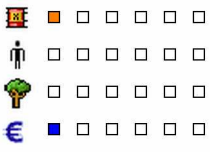

ARIA 40440 - 05/06/2011 - 51 - REIMS
10.84 - Fabrication de condiments et assaisonnements
Lors d'un orage, un feu se déclare à 23h45 sur le tracteur d'un ensemble routier stationné depuis 4 jours sur le parking d'une usine de condiments et d'assaisonnements. Les flammes se propagent à 4 autres camions, une épaisse fumée noire est émise et des explosions (éclatement de pneus) sont entendues. Un opérateur arrivant sur le site aperçoit des flammes à l'avant de l'un des camions, donne l'alerte puis tente sans succès d'éteindre le feu avec un extincteur.
Les secours évacuent 15 min plus tard les 7 employés et évitent la propagation des flammes à un 6ème camion, ainsi qu'à un bâtiment distant de 5 m, équipé d'un mur coupe-feu. L'incendie est éteint avec 2 lances à mousse et 1 lance à eau. Une CMIC contrôle les égouts.
Trois citernes contenant de l'éthanol (1 citerne de 30 000 l et 1 de 15 000 l) et du vinaigre (1 citerne de 24 000 l) ont résisté au feu, mais leurs tracteurs, ainsi que 2 camions plateaux bâchés chargés de produits alimentaires (24 t de moutarde en conteneurs et 20 t de vinaigre en bouteilles plastique) sont détruits ; 13 t de vinaigre et 10 t de moutarde sont perdues, l'éthanol est intact.
Les eaux d'extinction se sont écoulées vers le réseau des eaux pluviales. Elles ont pu être contenues du fait d'une obturation non intentionnelle du réseau pluvial avant d'être évacuées vers le réseau des eaux usées de la collectivité. Les dommages sur les seuls camions sont évalués à plus de 400 000 euros. Les installations de réfrigération de l'établissement mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré n'ont pas été atteintes.
La police privilégiait initialement la piste criminelle, toutefois, les premières analyses des experts mettent en évidence la possibilité d'un court circuit, provoqué par l'orage, au niveau de la batterie de l'un des camions.
L'exploitant engage une réflexion sur l'organisation du stationnement des camions sur le site. Un obturateur est installé au niveau du réseau d'eaux pluviales en sortie de site. La mise à jour du POI étant prévue sous 3 mois, l'inspection des installations classées demande à l'exploitant de la leur transmettre, ainsi qu'aux secours, qui ne disposaient pas de plan d'intervention à jour. La ressource en eaux en cas de sinistre étant limitée et les dernières vérifications datant de 4 ans, il est demandé à l'exploitant d'effectuer un nouvel état des lieux des moyens d'extinction. Enfin, l'administration constate l'absence de mise à jour de l'étude de dangers.

ARIA 40449 - 11/06/2011 - 12 - LA CAPELLE-BALAGUIER

10.13 - Préparation de produits à base de viande

Dans une entreprise de salaisons, un feu se déclare vers 5 h dans un bâtiment de 2 400 m² abritant des bureaux, du matériel d'expédition, le stockage et l'emballage des produits finis, un local technique, ainsi qu'une salle de conditionnement et de lavage du matériel.

Une automobiliste circulant à proximité donne l'alerte. Les secours maîtrisent le sinistre vers 7 h avec 4 lances. Dès le début de leur intervention, le responsable du site confine les eaux d'extinction en obturant les évacuations d'eau. Les poutres d'acier gondolées par les flammes et encore fumantes témoignent de la violence de l'incendie.

Le bâtiment représentant 70 % de la surface bâtie est détruit. Les 2 autres bâtiments n'ont pas été atteints par l'incendie, mais le stock de salaisons est perdu en raison de l'eau déversée toute la matinée et de la fumée émise lors de l'incendie ; 12 salariés sont en chômage technique. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération. Les travaux de déblaiement se poursuivent dans la journée et une ronde est prévue en soirée. L'exploitant prend des mesures immédiates pour sécuriser le site en mandatant une société de gardiennage jusqu'à l'installation de barrières de protection et d'affichage. Une autre société intervient le 14/06 pour décontaminer les lieux : pompage des eaux d'extinction retenues par le dispositif de blocage vers la lagune, évacuation des déchets organiques résiduels de l'usine (25 t de produits en cours de fabrication vers l'équarrissage) et nettoyage de la partie de l'usine préservée de l'incendie.

Les gendarmes effectuent une enquête pour déterminer l'origine du sinistre. Cette dernière, ainsi que l'expertise d'assurance, concluent à un départ de feu accidentel du à une défaillance de la chaudière utilisée pour la production d'eau chaude, pourtant récente et contrôlée régulièrement.

L'exploitant souhaite redémarrer partiellement son activité début septembre, sous réserve de l'autorisation des services vétérinaires. Un projet de reconstruction sera soumis à autorisation courant septembre pour envisager une reprise complète des activités en mai 2012.

La production reprend effectivement en septembre mais ne représente que 25 % de celle antérieure à l'incendie. Le nettoyage du site est achevé début 2012.

ARIA 41342 - 20/06/2011 - 07 - BEAUCHASTEL

46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes

Un feu se déclare vers 1 h sur un stockage extérieur de palettes en bois et de plastique d'une coopérative agricole. Le service de l'électricité coupe l'alimentation du quartier et de la voie ferrée proche, un train transportant des matières dangereuses est arrêté en gare de Tournon-sur-Rhône. Les flammes se propagent à un bâtiment de 4 000 m². Les pompiers, équipés d'ARI, éteignent l'incendie en 2 h. Ils n'ont pas pu déployer leurs 2 échelles à cause de la présence d'une ligne électrique haute-tension. La partie conditionnement de 1 000 m² est détruite, 60 employés sont au chômage technique. Aucune information n'est donnée quant aux éventuels dommages subits par les installations de réfrigération mettant en oeuvre des dérivés chloro-fluorés.

ARIA 40668 - 26/07/2011 - 59 - COUDEKERQUE-BRANCHE

52.10 - Entreposage et stockage

Un feu se déclare lors de travaux d'étanchéité, vers 10 h, sur la toiture en matériau bitumineux d'un entrepôt de 7 980 m². Compartimenté en 4 cellules, le bâtiment abrite des produits agroalimentaires, des liquides inflammables et des aérosols. Une colonne de fumée noire visible à une dizaine de km s'échappe de l'entrepôt. Une explosion, qui impliquerait une bouteille de gaz reliée au chalumeau de l'ouvrier travaillant sur le toit, se produit. Un employé du site donne l'alerte. Le plan ETARE est déclenché et la circulation sur la ligne ferroviaire proche est interrompue. Les pompiers maîtrisent le sinistre après plusieurs heures d'intervention. Pour circonscrire le feu, les secours pompent l'eau d'un canal voisin. Les bouches d'incendie ne sont en revanche pas utilisées. La coupure rapide de l'électricité a gêné la ventilation du site en ne permettant pas d'ouvrir les portes et volets électriques du bâtiment. Enfin quelques explosions se sont produites malgré la protection de la cellule aérosol assurée par les pompiers. Leurs effets sont restés cependant très limités et confinés à la cage de stockage.

Les dommages matériels sont importants (destruction des verrières et des exutoires de 3 cellules, marchandises stockées...) et 20 employés sont en chômage technique. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre des dérivés chloro-fluorés. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bâtiment, ainsi que dans un bassin dédié à la réserve incendie.

Lors de la visite du site, l'inspection des installations classées constate qu'un permis de travail annuel est délivré à l'entreprise sous-traitante, mais qu'aucun permis de feu n'a été délivré pour les travaux de réparation. Le Préfet propose un arrêté de mise en demeure. L'inspection demande également à l'industriel d'analyser et d'évacuer les eaux d'extinction dans une installation autorisée à cet effet. Des dispositions de protection de la zone de travail sous voûte et autour de la zone de travaux auraient sans nul doute limité les risques de propagation de l'incendie, ainsi que le respect d'un ordonnancement bien précis des opérations : analyse des risques avant l'intervention, découpage préalable de la zone de plaque d'asphalte à réparer pour l'isoler…

ARIA 40669 - 29/07/2011 - 35 - SAINT-GEORGES-DE-GREHAIGNE

46.21 - Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail

Un feu se déclare vers 23h45 dans le local technique abritant le système électrique d'un entrepôt de conditionnement de légumes de 1 000 m². Les matières plastiques alimentent les flammes. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 2h30 avec 5 lances puis noient les foyers résiduels et surveillent les lieux durant la matinée. La moitié du bâtiment dont les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré, une unité de conditionnement contenant 100 t de film plastique et des bureaux est endommagée. Selon l'exploitant, l'incendie pourrait être d'origine électrique. Les 150 employés du site risquent d'être en chômage technique.

ARIA 40707 - 08/08/2011 - 56 - LORIENT

10.20 - Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques

Un feu se déclare vers 17 h dans un stockage de polystyrène au 2ème niveau d'une usine de transformation de poissons de 7 000 m². Des bouteilles d'acétylène explosent et les flammes se propagent à la coopérative maritime voisine de 3 000 m² ; un important panache de fumée noire est visible à plusieurs kilomètres.

Les pompiers rencontrent des difficultés pour accéder au sous-sol du bâtiment. L'incendie est éteint vers 7 h le lendemain matin avec 10 lances dont 2 sur échelle. L'un des pompiers est victime de déshydratation.

La zone de production et ses machines, ainsi que la zone de stockage et ses milliers de boîtes de polystyrène, soit 70 % du bâtiment, sont

détruites ; la zone administrative est épargnée et les 200 employés ne devraient pas être en chômage technique, le maire mettant à disposition de l'entreprise un bâtiment de 2 000 m² en attendant la construction des nouveaux locaux déjà prévue par cette dernière. Aucune information n'est donnée sur les dommages subis par les installations de réfrigération. La coopérative maritime voisine vendant du matériel pour professionnels de la mer est détruite et ses 29 employés sont en chômage technique. Les bâtiments sinistrés (6 000 m²) seront rasés.
L'usine était fermée lors du sinistre. La police privilégie une hypothèse accidentelle.

ARIA 40755 - 25/08/2011 - 25 - CLERVAL
10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage
Dans le grenier d'une fromagerie, un feu se déclare dans la zone de stockage des emballages plastiques et cartons. Une employée arrivant sur le site donne l'alerte à 7h55. Un des fromagers vide 7 extincteurs mais ne maîtrise pas les flammes. Les pompiers éteignent l'incendie vers 9 h avec 3 lances et bâchent les machines. Un employé est légèrement brûlé au bras. La zone de stockage et 2 appartements, soit 500 m² sur 2 niveaux, sont endommagés mais la partie production est épargnée. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération. L'activité reprend le lendemain, les 9 employés ne sont pas en chômage technique. Un élu s'est rendu sur place.

ARIA 40762 - 26/08/2011 - 84 - LAGNES
46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes
Un feu se déclare, vers 12h15, dans 2 bâtiments contenant respectivement des emballages et une chaîne de conditionnement de fruits et légumes. Une épaisse fumée noire est visible à plusieurs kilomètres à la ronde. Les bâtiments sont évacués et les responsables alertent les pompiers. Les secours maîtrisent le sinistre à l'aide de 5 lances alimentées par de l'eau pompée dans un canal, à quelques kilomètres de là.
7 000 m² de bâtiment sont détruits, 2 employés, légèrement blessés, sont hospitalisés et 3 pompiers sont également incommodés par les fumées. Aucun chômage technique n'est à déplorer pour les 80 employés de l'entreprise de fruits et légumes. Aucune information n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

ARIA 40792 - 27/08/2011 - 66 - PERPIGNAN
10.39 - Autre transformation et conservation de fruits et légumes
Un feu se déclare vers 11h45 dans un entrepôt de conditionnement de fruits et légumes de 1 800 m². Une forte tramontane attise les flammes et plusieurs petites explosions sont entendues. Un important nuage de fumée se développe en direction de la voie SNCF. Les secours redoutent un risque de propagation du sinistre au bâtiment attenant et à une caravane. Les pompiers évacuent le bâtiment, examinent sur place 2 employés incommodés par les fumées et éteignent l'incendie vers 14h50 avec 6 lances. Ils installent un périmètre de sécurité, déblaient les lieux à l'aide d'une tractopelle, puis abattent un mur menaçant de s'effondrer. Une surveillance est maintenue durant la nuit.
Le bâtiment est en partie détruit, l'exploitant estime la perte d'exploitation à 500 Keuros et les dommages matériels à 500 Keuros également ; une dizaine d'employé devrait être en chômage partiel. Aucune information détaillée n'est donnée sur les installations de réfrigération de l'établissement, mais des chambres froides sont endommagées. Selon les premières constatations, le sinistre qui aurait pris naissance dans un stock de palettes, serait dû à un court-circuit. Le parquet de Perpignan diligente une enquête.

ARIA 40956 - 18/09/2011 - 94 - RUNGIS
46.33 - Commerce de gros de produits laitiers, oeufs, huiles et matières grasses comestibles
Un feu d'origine inconnue se déclare vers 22h30 dans un entrepôt frigorifique du marché international de 2 000 m² occupé par un grossiste en produits laitiers (fromage, beurre, crème). L'intervention mobilise 115 pompiers publics et ceux du site ; des reconnaissances sont effectuées et 17 lances à eau dont 3 aériennes seront progressivement déployées pour lutter contre les flammes alimentées par les produits alimentaires, beurre, crèmes et fromages se transformant en huile sous l'effet de la chaleur. Malgré les moyens mis en oeuvre, le feu se propage en effet rapidement aux installations de 3 autres grossistes et à un restaurant dont le toit métallique s'effondre. L'incendie est circonscrit vers 0h55 et "maîtrisé" vers 2 h. Les lieux sont surveillés et l'extinction des points chauds se poursuit le lendemain jusqu'à 13 h.
Le bâtiment abritant les grossistes et le restaurant restauré un an plus tôt est détruit ; 60 personnes sont en chômage technique. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre des frigorigènes chloro-fluorés. Le procureur de la république et la police, ainsi que les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur les lieux.

ARIA 40972 - 22/09/2011 - 26 - PIERRELATTE
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Un feu se déclare à 23h50 dans un magasin de fruits et légumes de 200 m² dans un bâtiment de 3 000 m² également occupé par un fabricant et marchand de meubles. L'incendie se propage à une habitation mitoyenne. Les secours évacuent 20 personnes et déploient 10 lances à eau dont 3 aériennes. Le bâtiment est détruit, les dommages sont évalués à 1,5 MEuros, 4 employés sont en chômage technique et 5 personnes sont à reloger. Aucune information n'est donnée sur les installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. L'intervention des secours s'achève vers 7 h. La gendarmerie effectue une enquête.

ARIA 41301 - 17/11/2011 - 17 - SURGERES
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Un frigorigène chloro-fluoré R404 s'échappe d'une tuyauterie haute pression dans les installations de réfrigération d'une réserve de supermarché ; 4 employés victimes d'irritations de la gorge sont examinés sur place. Les clients, qui n'ont pas été exposés, sont évacués. En présence d'une CMIC, un intervenant externe spécialisé se rend sur les lieux. Tout le frigorigène s'est échappé de l'installation. Les pompiers ventilent le bâtiment. Un élu local se rend également sur les lieux.

ARIA 41709 - 27/11/2011 - 62 - CALONNE-RICOUART
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Un feu de poubelle est signalé vers 8h45 dans une zone industrielle. Les flammes se propagent au bardage d'un bâtiment d'une salaison accueillant les camions frigorifiques de la société. Les pompiers éteignent les flammes avec 1 lance à eau. Les dommages sont limités à la porte de garage et au bardage, les installations de réfrigération de l'établissement n'ont pas été atteintes.
La police effectue une enquête ; un acte de malveillance est suspecté.

ARIA 41490 - 19/12/2011 - 11 - CASTELNAUDARY
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Un feu se déclare vers 13h15 dans le four d'une usine de préparation de plats à base de viande de 2 000 m². L'incendie se propage à une cloison, aux plafonds et atteint une partie de la toiture. Une épaisse fumée envahit l'ensemble des locaux, les 25 employés sont évacués. Les pompiers éteignent le feu avec 4 lances à eau. Le four intact sera vérifié avant la reprise de l'activité. Les installations de réfrigération du site n'ont pas été endommagées lors du sinistre. Le service du gaz s'est rendu sur place. La police effectue une enquête.

ARIA 41496 - 22/12/2011 - 59 - LOUVROIL
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Dans le rayon crémerie d'un supermarché, une fuite se produit vers 5h45 sur un groupe de réfrigération alimentant un meuble réfrigéré et mettant en oeuvre 800 kg de frigorigène chloro-fluoré. Un sifflement alerte les employés. Les secours évacuent 112 personnes, 3 d'entre elles incommodées sont placées sous oxygène et hospitalisées par précaution. Les pompiers stoppent la fuite et ventilent le bâtiment. Une société spécialisée purge les 80 kg de gaz restant dans le circuit. L'opération s'achève vers 8h30. Le magasin ouvre avec quelques minutes de retard.

ARIA 41581 - 05/01/2012 - 36 - LACS
47.22 - Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
Le responsable d'une société de transformation de viande signale un incendie à son arrivée à 6h45. Le feu au niveau du générateur de fumée fonctionnant en continu se propage dans les conduits jusqu'au four. Les pompiers éteignent les flammes, les bouteilles de gaz de l'usine ne sont pas menacées. Les services du gaz et de l'électricité, ainsi que la gendarmerie se sont rendus sur les lieux.
Le générateur de fumée et le four ne fonctionnent plus, les vestiaires et les combles de l'entreprise sont à refaire. Les dommages matériels étant limités, l'entreprise reprend son activité le jour même.
Le sinistre aurait pour origine un dysfonctionnement du moteur du fumoir. Les installations de réfrigération n'ont pas été impactées.

ARIA 41679 - 17/01/2012 - 80 - DOULLENS
52.10 - Entreposage et stockage
Un feu se déclare vers 2 h dans un hangar de 3 000 m² abritant une chambre froide de 400 m² contenant des produits agricoles. Les pompiers maîtrisent l'incendie avec 3 lances à eau malgré des difficultés d'approvisionnement. A la suite de ce sinistre, 4 employées sont en chômage technique et 1 300 t de pommes de terre, ainsi que 320 t de betteraves sont détruites. Aucune information n'est donné sur les éventuels dommages subits par les installations de réfrigération.

ARIA 41925 - 20/01/2012 - 25 - LONGEVILLES-MONT-D'OR
10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage
Dans une fromagerie, un feu d'origine accidentelle se déclare dans une gaine électrique. Une épaisse fumée envahit les sous-sols où sont entreposées 25 t de vacherins et de morbiers. Les pompiers, sous masques de protection, maîtrisent le sinistre. Le bâtiment et l'outil de production sont préservés, mais les fumées ont noirci les 4 caves d'affinage abritant le stock de fromages et 13 employés sont en chômage technique. Les éventuels dommages subis par les installations de réfrigération ne sont pas connus. Les services sanitaires examinent le stock de fromages pour décider de leur possible commercialisation ; bien que les produits soient jugés aptes à la vente, l'exploitant détruit son stock par précaution.

ARIA 41793 - 22/02/2012 - 13 - TARASCON
10.71 - Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
Un feu se déclare vers 22h40 dans le stock d'emballages en carton de 150 m² d'une boulangerie industrielle. La zone sinistrée est contiguë à la zone de production et à une cuve de 5 000 l de fioul qui ne sont pas menacées. Les pompiers éteignent les flammes à 23h15 avec 4 lances à eau dont 1 sur échelle puis déblaient les lieux. L'intervention des secours s'achève à 2h10. L'unité de production de pain congelé est intacte, les installations de réfrigération n'ont pas été endommagées. Aucune mesure de chômage technique n'est prévue.

ARIA 41826 - 28/02/2012 - 32 - SEISSAN
10.85 - Fabrication de plats préparés
Un feu se déclare vers 8h35 au niveau d'un four d'une usine de préparation de plats cuisinés de 3 000 m². La fumée incommode 3 des 12 employés évacués. Les pompiers éteignent le feu et ventilent les locaux. Les installations de réfrigération de l'établissement ne semblent pas avoir été atteintes, mais 6 employés sont en chômage technique pour toute la durée des réparations.

ARIA 43229 - 05/03/2012 - 59 - MARCQ-EN-BAROEUL
10.71 - Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
Les pompiers sont alertés vers 15 h pour un risque d'effondrement de toit dans un entrepôt d'une boulangerie industrielle. La neige s'est accumulée sur la toiture métallique du bâtiment dit de stockage sec (farine, carton...) de 3 000 m³ et de 14 m de haut ; 2 poutres métalliques centrales se sont déplacées de 2 m en partie haute et la toiture repose partiellement sur les racks de stockage. Les énergies, dont le CO2 servant à la réfrigération des produits finis, sont coupées et 150 employés sont évacués. L'accès au bâtiment est interdit. La quantité de CO2 (liquide et gazeux) présente dans le bâtiment est de 12 t. Une entreprise extérieure coupe l'approvisionnement en CO2 liquide et diminue la pression de la phase gazeuse à 9 bar.
A 16h40, 80 m² de toit s'effondrent. Le bâtiment reste fragilisé. L'exploitant envisage plusieurs solutions dont l'acheminement de groupes

froids pour préserver les produits, mais l'entreprise n'en trouve aucun de disponibles. L'évacuation du stock des frigos (8 000 palettes) dont l'alimentation en électricité et CO2 n'est plus assurée est abandonnée à sont tour car elle nécessite une noria de camions et un délai de 3 jours non compatibles avec un maintien des denrées à une température suffisamment basse. Finalement, l'installation d'un dispositif de soutien de la structure et de protection des canalisations de CO2 est retenu.
Le lendemain, l'électricité est rétablie à 14h30 et le réseau CO2 est remis en pression à 15 h. Le 9/03, un portique est réalisé au-dessus de la toiture pour ceinturer et sécuriser la structure métallique ; 12 trous sont percés en toiture pour mettre en place 12 poteaux et réaliser 6 portiques en "U". Lors de ces travaux, la circulation piétonne sur le chemin de halage du canal de Roubaix est coupée par arrêté municipal. Une société extérieure prend en charge tous les produits dangereux stockés dans la station d'épuration contiguë. Ce dispositif de soutien est achevé le 11/03, les activités du site reprennent progressivement dans la semaine du 6 au 11/03.

ARIA 41908 - 20/03/2012 - 73 - SAINT-MARCEL
20.13 - Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base
Vers 14 h, les 2 compresseurs du circuit de réfrigération de l'atelier de liquéfaction du chlore (Cl2) tombent en panne dans une usine chimique produisant du chlore (Cl2) et du sodium métal (Na). L'atelier de liquéfaction du Cl2 est arrêté et tout le Cl2 gazeux produit est transformé en eau de javel par la tour d'abattage (2,5 t/h de Cl2 abattu, soit 17 t/h de javel commercialisable). Pour limiter les quantités de javel produite et éviter une sollicitation excessive de la tour d'abattage, les 2 salles d'électrolyse de l'usine sont placées en fonctionnement réduit. Dans ces conditions, l'atelier d'électrolyse émet d'importantes fumées d'oxyde de sodium (non toxiques mais légèrement irritantes en forte concentration) visibles dans la vallée durant 72 h. L'exploitant installe un réservoir de stockage souple de 250 m³ au cas où le volume de javel produit dépasserait le volume des capacités fixes existantes. Le compresseur et le liquéfacteur de secours ne peuvent être démarrés vu le risque de pollution par le Cl2. Cette défaillance de mode commun avait déjà été identifié mais est difficilement corrigible en raison de la configuration des installations ; ce constat a conduit à la mise en place de la procédure d'abattage du Cl2 en javel, laquelle implique de disposer d'un stock de soude et de capacités de stockage adéquates.
L'enquête de l'exploitant montre qu'une fuite de Cl2 sur un liquéfacteur (échangeur thermique à faisceau tubulaire) a contaminé le liquide de refroidissement utilisé par les compresseurs de l'unité assurant la compression et la liquéfaction des vapeurs de fréon, puis s'est mélangé à leur huile de lubrification. Le mélange devenu très visqueux a finalement provoqué l'arrêt des 2 compresseurs (1 arrêt sur détection de température haute et 1 arrêt sur pression d'huile basse). Le personnel d'astreinte a détecté la fuite de Cl2 (odeur des filtres à huiles) : l'un des 2 liquéfacteurs, au faisceau tubulaire remis à neuf 3 semaines auparavant, présente une rupture franche. Compte tenu des délais d'approvisionnement de l'huile neuve pour les compresseurs et des délais de réparation, l'installation de liquéfaction est remise en marche plus de 72 h après l'accident, sans le liquéfacteur endommagé. Les émissions de fumées se réduisent avec la remise en marche normale des salles d'électrolyse le 4ème jour après l'accident. L'exploitant diffuse un communiqué de presse et informe les communes voisines. L'expertise menée sur le liquéfacteur montre que la fuite de Cl2 dans le liquéfacteur a pour origine le percement d'un de ses tubes, provoqué par une corrosion externe du tube dans le faisceau où circule le liquide frigorigène chargé de refroidir le Cl2. Selon l'exploitant, ce percement a pour cause un dépôt sur le tube, alors qu'un expert judiciaire conclut à l'effet de l'huile surchauffée du rectificateur sur le tube qui se dégraderait dès 120 °C. L'exploitant modifi e l'installation de liquéfaction pour rendre indépendant les circuits de refroidissement des 3 compresseurs de l'usine (2 de fabrication et 1 de secours), éliminant ainsi cette défaillance de mode commun.

ARIA 41924 - 25/03/2012 - 62 - SAINT-LAURENT-BLANGY
01.50 - Culture et élevage associés
Peu avant minuit, un feu se déclare dans un hangar agricole de 1 200 m² abritant 50 vaches, 1 000 ballots de paille et 400 de foin, du bois, ainsi qu'une remorque, un quad et du matériel agricole (compresseur, transpalettes). Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 3 lances après 1h30 d'intervention. Le bâtiment est détruit, 3 vaches et des poules meurent dans l'incendie et 3 000 l de lait sont impropres à la consommation en raison d'une coupure de réfrigération pendant l'incendie. Le local abritant les produits phytosanitaires n'est pas touché par le feu.
La presse évoque la piste criminelle, 2 individus ayant été aperçus fuyant les lieux du sinistre.

ARIA 41959 - 01/04/2012 - 44 - NANTES
56.10 - Restaurants et services de restauration mobile
Un feu se déclare vers 14h45 dans un restaurant de 150 m². Le vent fort attise les flammes et les pompiers rencontrent des difficultés pour accéder au bâtiment encastré dans le centre ville et dont l'accès ne se fait que par des ruelles et des passages.
Les secours établissent un périmètre de sécurité, interrompent la circulation dans le quartier et évacuent un hôtel, ainsi que 48 appartements ; 112 pompiers interviennent et déploient 5 lances. Le parcours du carnaval annuel est dévié et le maire se rend sur place.
Une bouteille de GPL stockée dans le restaurant explose vers 17h55 blessant 4 pompiers dont 3 qui sont transportés à l'hôpital.
A 18 h, les flammes se sont propagées à 700 m² de toitures, impactant plusieurs bâtiments, des commerces et des habitations ; une épaisse fumée noire se dégage. Une partie des habitants évacuée est relogée par la municipalité dans un hôtel. Durant la nuit, les secours dégarnissent les faux-plafonds pour parfaire l'extinction mais vers 5 h, un plancher s'effondre provoquant une reprise de feu et une fuite de gaz enflammée. Le service des eaux répare une importante fuite sur le réseau. Les pompiers éteignent finalement l'incendie vers 22h45 le 02/04 et le périmètre de sécurité n'est levé que le lendemain à 19 h.
Huit sapeurs pompiers sont blessés lors de l'intervention. Le bilan matériel de l'accident est de 17 boutiques détruites avec des employés en chômage technique et de 48 appartements endommagés, dont 9 ne pouvant pas être réintégrés. Une enquête est effectuée. Le propriétaire de l'établissement affirme que ses installations électriques n'étaient pas vétustes et que seuls les installations de réfrigération (frigos) étaient en fonctionnement ce jour-là (dimanche).

ARIA 42004 - 06/04/2012 - 56 - PLOERMEL
10.72 - Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
Dans une pâtisserie industrielle de 4 000 m² fabriquant des beignets, un feu, vers 16h50, sur une chaîne de production émet d'abondantes fumées. Les 17 employés présents sont évacués, puis les pompiers déploient 7 lances à eau dont 2 sur échelle. L'incendie est circonscrit à 22h20. Plusieurs reprises de feu ont lieu les jours suivants et les derniers foyers seront éteints le 11/04. Le maire s'est rendu sur place.
Le sinistre a détruit l'usine dont les installations de réfrigération et congélation. Seuls subsistent 2 silos de farine, une cuve d'huile et une

cuve d'azote liquide. Les 48 employés sont en chômage technique. L'usine avait déjà connu un incendie en 2010 (ARIA 38942).
Les gendarmes effectuent une enquête pour déterminer l'origine du sinistre.

ARIA 42074 - 21/04/2012 - 69 - TARARE
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Une série de 5 explosions non suivies de feu se produit dans une charcuterie industrielle de 6 000 m² vers 5 h. La façade est endommagée sur 40 m, la structure du bâtiment n'étant pas impactée. Les séchoirs sont détruits mais pas le laboratoire de production. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération. Les secours établissent un périmètre de sécurité, la circulation sur la N7 est interrompue, 3 employés d'une société voisine sont évacués et le service du gaz suspend l'alimentation du site.
Un acte de malveillance est à l'origine du sinistre ; les restes de 5 charges explosives (2 kg d'explosifs) étant découverts par les gendarmes qui demandent l'appui de démineurs pour contrôle et expertise. La police scientifique participe à l'enquête. Aucune revendication n'est parvenue aux autorités. Le maire s'est rendu sur les lieux. Aucune mesure de chômage technique n'est envisagée.

ARIA 42150 - 09/05/2012 - 59 - LOON-PLAGE
52.10 - Entreposage et stockage
Dans l'enceinte du port maritime, les pompiers interviennent à 11 h à la suite du malaise de l'un des employés d'un entrepôt frigorifique. A leur arrivée, leurs détecteurs de monoxyde de carbone (CO) se déclenchent ; les 8 employés de l'établissement sont évacués. Les mesures atmosphériques indiquent également la présence de gaz réfrigérants chloro-fluorés de type R22 et R404. Un frigoriste arrête la fuite. Aucune autre information n'est donnée sur les installations de réfrigération à l'origine de la fuite.

ARIA 42169 - 16/05/2012 - 49 - CHIGNE
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Un feu se déclare, vers 3 h, dans un atelier de découpe de viande de 300 m². L'incendie menace de se propager à une habitation attenante. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 3 lances à eau, puis déblaient les lieux ; 200 m² de bâtiment et 100 m² de toiture sont détruits, 4 employés sont en chômage technique. Aucune information n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

ARIA 42823 - 31/05/2012 - 39 - TAVAUX
20.13 - Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base
Lors de travaux de modification d'une installation de réfrigération mettant en oeuvre un fluide frigorigène chlorofluoré de type R22 par une installation fonctionnant au propylène dans une usine chimique, 9 t de R22 sont émis à l'atmosphère entre 10 h et 16 h lors de la vidange de l'installation vers un conteneur. La présence de traces de givres sur des tuyauteries de R22 découpées en vue de raccordements sur la nouvelle installation permet de découvrir la fuite. L'exploitant ferme une vanne, stoppant ainsi la fuite tout en en sous-estimant l'importance jusqu'à la pesée du conteneur 3 mois plus tard. L'enquête révèle que lors des travaux, une vanne restée ouverte sur un circuit connexe a conduit à réalimenter des circuits en R22 alors en communication directe avec l'atmosphère. L'exploitant prévoit une procédure de contrôle des états initiaux avant l'exécution de tâches et la mise en place de points de contrôle des dérivations possibles des tuyauteries. Cette fuite fait de l'usine le 2ème émetteur français de CFC en 2012.

ARIA 42238 - 03/06/2012 - 24 - EXCIDEUIL
01.24 - Culture de fruits à pépins et à noyau
Dans un entrepôt de pommes, un feu se déclare vers 1h20 sur le moteur électrique d'un compresseur de l'installation de réfrigération à l'azote. Les flammes se propagent à plusieurs cellules du bâtiment de 14 400 m² (240 x 60 m) contenant des fruits dans des caisses en bois et en plastique. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 4h15 avec 4 lances et éteignent les derniers foyers vers 13h30. La structure métallique du bâtiment est endommagée, 2 alvéoles sont détruites, les chambres froides sont hors service, 1 800 t de pommes sont perdues et 11 employés sont en chômage technique.

ARIA 42278 - 12/06/2012 - 94 - RUNGIS
52.10 - Entreposage et stockage
Un feu se déclare vers 1h35 dans un entrepôt de 3 000 m², au coeur du Marché d'Intérêt National (MIN) de Rungis. Compte tenu de la configuration des entreprises implantées dans la structure en feu, un risque d'extension du sinistre est envisagé. Le service incendie du MIN, rapidement rejoint par 130 pompiers, éteignent l'incendie vers 4h45 avec 10 lances dont 2 sur échelle et 1 lance canon. Ils arrosent ensuite les foyers résiduels et dégarnissent les lieux jusqu'à 12 h. Le 2ème étage du bâtiment est détruit et la toiture est partiellement effondrée. Aucune information n'est donnée quant aux éventuels dommages subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre des frigorigènes chloro-fluorés.
Grâce à l'intervention rapide des secours et aux caractéristiques constructives du bâtiment (murs coupe-feu, espace vide séparant en deux l'autre partie du hangar), l'incendie ne s'est pas propagé. Le volume d'eau utilisé pour éteindre le feu est estimé à 990 m³. Le ruissellement des eaux d'extinction s'est opéré de la manière suivante:
- 20% dans le collecteur des eaux pluviales (rejet sans prétraitement);
- 20% dans la galerie du bâtiment sinistré;
- 50% dans le collecteur des eaux pluviales d'une autre société;
Les pertes par évaporation représentent les 10 % restant.
Après prélèvement et analyse des rejets dans les réseaux d'eaux pluviales, aucune anomalie n'est constatée.
A la suite de l'accident, l'exploitant envisage de mettre en place un système de détection incendie relié au poste de commandement sécurité du MIN. La surveillance du site sera également renforcée : vidéosurveillance, rondier...

ARIA 42290 - 14/06/2012 - 84 - CAVAILLON
46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes
Un feu se déclare à 17h30 dans le stockage de caisses en bois et en plastique d'une entreprise de vente en gros de fruits et légumes. Les pompiers sont obligés de reculer face à l'intensité des flammes. Une soixantaine de

saisonniers de la société est évacuée de leur hébergement, une ligne électrique de 60 kV tombe au sol, la circulation est coupée sur la D900 et les pompiers sont confrontés à des difficultés pour alimenter en eau leurs 11 lances. Les secours concentrent leurs efforts afin de protéger 3 citernes de gaz de 10 m³.
Le feu est circonscrit à 20 h. A 23h50, la ligne électrique n'est toujours pas sécurisée et une nappe d'hydrocarbures en feu est éteinte avec 1 lance à mousse. Le feu est considéré éteint à 7h30 ; 20 000 m² de bâtiment sont détruits et 30 000 m³ de caisses ont brûlé. Le feu a attaqué les installations de réfrigération de l'établissement. Lors de l'intervention, 1 pompier s'est légèrement blessé à la cheville.
L'incendie serait d'origine accidentelle selon la presse.

ARIA 42348 - 25/06/2012 - 17 - SAINT-PIERRE-D'OLERON
46.38 - Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques
Dans le local technique de 20 m² d'une halle à poissons, un feu survenu vers 17 h sur le boîtier électrique du compresseur des installations de réfrigération entraîne une fuite de frigorigène chloro-fluoré (R404A) en phase gazeuse. L'intervention mobilise 32 pompiers, le service en charge de l'électricité et la gendarmerie. Les secours évacuent 100 personnes et éteignent l'incendie, puis quittent les lieux à 18 h après avoir ventilé le bâtiment. Un technicien répare le compresseur.

ARIA 42367 - 27/06/2012 - 24 - SAINT-LAURENT-SUR-MANOIRE
56.21 - Services des traiteurs
Un feu sans doute d'origine électrique se déclare vers 23h30 dans les locaux de 340 m² d'un traiteur. Les pompiers circonscrivent le sinistre à 1h40 et l'intervention s'achève à 4h10. Un pompier est incommodé et se plaint de maux de ventre. Le bâtiment construit 4 ans plus tôt, les installations de réfrigération de l'établissement mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré, ainsi que 2 camions sont détruits ; 6 personnes sont en chômage technique. Le bardage aurait favorisé la propagation des flammes. Le maire, la gendarmerie et le service de l'électricité se sont rendus sur les lieux du sinistre.

ARIA 42386 - 03/07/2012 - 71 - MONTCEAU-LES-MINES
64.19 - Autres intermédiations monétaires
Les pompiers interviennent à 15h30 pour une "fuite de gaz de réfrigération chloro-fluoré (R410A)" sur les installations de climatisation d'une agence bancaire. L'établissement est évacué. Exposés aux vapeurs de frigorigène, 3 employés sont transportés à l'hôpital par précaution. Les reconnaissances des secours établissent finalement que le produit impliqué n'est pas le frigorigène, mais l'odeur émanant des condensats du dispositif de climatisation. L'agence est momentanément fermée et le bâtiment est ventilé.

ARIA 42443 - 18/07/2012 - 25 - LA CLUSE-ET-MIJOUX
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Un feu se déclare à 9 h dans le tuyé (installation utilisée pour fumer la viande) d'une charcuterie artisanale de 1 000 m². Les employés sont évacués, la combustion de la structure en bois du bâtiment entraîne une abondante fumée. Plusieurs bouteilles de gaz explosent dans les flammes. Les installations de réfrigération sont détruites. Les pompiers déploient 5 lances à eau, dont l'une sur échelle ; une cuve de propane à l'arrière du bâtiment et la forêt toute proche sont protégées. La circulation sur la N57 est coupée et le trafic ferroviaire est ralenti. A 10 h, les lances ne sont plus alimentées. Un dispositif d'aspiration dans le DOUBS proche est mis en oeuvre. Le feu est éteint vers 16h15, permettant la reprise de la circulation. Les secours arrosent les décombres jusqu'au lendemain pour éviter toute reprise de feu.
L'établissement est détruit et ses 25 employés sont en chômage technique. Lors de l'intervention, un pompier est victime d'un malaise. Des représentants de la préfecture et des élus locaux se sont rendus sur les lieux. L'exploitant indique que plusieurs départs de feu de faible importance se sont déjà produits dans ce tuyé et qu'aucun système de détection d'incendie efficace n'a pu être installé (tuyé enfumé en mode d'exploitation normal).

ARIA 42460 - 21/07/2012 - 04 - SISTERON
10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie
Un feu se déclare à 16h30 dans l'atelier de réparation de véhicules de 250 m² d'une société de vente de viande de boucherie. Le bâtiment, à structure métallique, abrite des pneumatiques, du fioul et des huiles. Des policiers municipaux, arrivés en premier sur les lieux, tentent, sans y parvenir, d'éteindre les flammes avec un extincteur. Les pompiers font évacuer les alentours et protègent le parc de camion et le stockage d'oxygène d'une société voisine. Ils déploient 4 lances à eau dont 1 sur échelle pour éteindre le sinistre. Le bâtiment est détruit, ainsi qu'une surface alentours de 3 500 m². L'intervention s'achève à 21h30. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

ARIA 42642 - 13/08/2012 - 46 - FIGEAC
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Une fuite de fluide de réfrigération fluoré gazeux vers 14h15 dans un supermarché génère un voile brumeux et une odeur irritante. L'établissement est évacué, 1 employée est incommodée par le gaz. Des techniciens frigoristes arrêtent la fuite. L'intervention s'achève à 16 h. La gendarmerie s'est rendue sur place.

ARIA 42668 - 25/08/2012 - 40 - MONTFORT-EN-CHALOSSE
10.12 - Transformation et conservation de la viande de volaille
Un feu se déclare vers 15 h sur une armoire électrique dans une usine de découpe de foie gras. Les pompiers éteignent l'incendie vers 17 h avec 1 lance puis déblaient les lieux jusqu'à 17h50. La zone administrative est en partie détruite et noircie par les fumées, mais la zone de production a été épargnée, de même semble-t-il que les installations de réfrigération de l'établissement. Les employés sont transférés sur un autre site le temps des travaux.

ARIA 42675 - 29/08/2012 - 69 - CORBAS
10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie
Un feu se déclare vers 10 h dans un abattoir de 3 000 m² lors de travaux de soudure sur une canalisation extérieure

du réseau sprinkleur. Les flammes se propagent rapidement via un couloir de communication aux 2 entreprises voisines assurant respectivement la découpe et la congélation / transport de la viande. Un important panache de fumée noire est émis, un véhicule circulant avec un haut-parleur invite les habitants à se confiner chez eux.
Plus de 150 pompiers, 53 véhicules, 22 lances dont 8 canons et 4 grandes échelles sont déployés. Les secours évacuent 150 employés du site et interrompent la circulation. Les eaux d'extinction collectées dans un bassin sont dirigées vers la station d'épuration de St Fons. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 21h30 ; 11 personnes dont 3 gendarmes, 1 policier et 1 pompier, intoxiquées par les fumées, sont transportées à hôpital. Le risque d'effondrement des bâtiments ralentit l'extinction, mais le feu est finalement éteint le 04/09 vers 14h30.
Le bâtiment, 10 000 m², est détruit. L'abattoir, d'où est parti le sinistre, n'est que partiellement endommagé, mais les 2 autres entreprises abritant également des installations de réfrigération et un stock de 8 000 palettes de viande sont détruites à 90 %. Les 35 salariés de l'usine de découpe sont redéployés sur d'autres sites, les 45 employés de l'abattoir sont en chômage technique. La gendarmerie effectue une enquête.

ARIA 42679 - 31/08/2012 - 59 - LOMME
46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes
Un feu à 18h45 dans un bâtiment de 3 000 m² du Marché d'Intérêt National de Lille se propage à la toiture et aux cellules mitoyennes. Vers 19h34, l'incendie s'étend sur 1 500 m² en impactant 4 des 27 cellules du bâtiment avant de se généraliser aux 3 000 m² de ce dernier. La fumée émise est visible à plusieurs kilomètres. Un transformateur haute tension et des poids lourds en stationnement sont menacés. L'intervention mobilise près de 70 pompiers et une douzaine de véhicules provenant de 8 centres de secours de la métropole lilloise. Les pompiers déploient jusqu'à 9 lances à eau avant d'éteindre le foyer principal à 21 h. L'électricité et les fluides sont coupés ; 15 sociétés sont impactées, 25 employés sont en chômage technique. L'incendie détruit 1 500 m² d'entrepôts et 1 500 m² occupés par plusieurs entreprises. Le feu se serait déclaré dans l'entrepôt frigorifique d'un grossiste en fruits et légumes. Plusieurs entrepôts frigorifiques ou non et installations de réfrigération ont été détruites.

ARIA 42725 - 08/09/2012 - 49 - LE LION-D'ANGERS
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Un feu se déclare vers 4 h dans la partie administrative d'une usine de 1 000 m² fabriquant des plats cuisinés et des conserves de foie gras. Les pompiers éteignent l'incendie vers 6 h avec 3 lances puis déblaient les lieux. L'unité de production est préservée mais 500 m² dont 150 m² de bureaux, la partie commerciale, la zone de dégustation, les vestiaires et les sanitaires sont détruits ainsi que 300 m² de toiture ; 2 ans d'archives ont brûlé. D'après la presse, le sinistre serait d'origine électrique. Les installations de réfrigération n'ont pas été endommagées.

ARIA 42808 - 25/09/2012 - 13 - AIX-EN-PROVENCE
46.43 - Commerce de gros d'appareils électroménagers
Un feu se déclare vers 13 h dans l'entrepôt de 40 000 m³ d'une société commercialisant de l'électroménager. Le stock se compose d'appareils de chauffage électrique, de climatiseurs contenant des gaz de réfrigération chlorofluoré (R410A). L'entrepôt possède une structure en béton, une hauteur au faîtage de 9 m pour 4 225 m² (65 x 65 m) et date de la fin des années 90.
Lors de l'intervention des secours, un pan de mur s'effondre sur 2 pompiers installant une lance à eau au début du sinistre. L'un décède lors de son transfert vers l'hôpital, l'autre est légèrement blessé au poignet droit. Le risque d'effondrement permanent et le fort pouvoir calorifique des matières brûlées entravent l'intervention des secours. En raison de l'épaisse fumée noire émise, l'aérodrome d'Aix-Les Milles ferme. Une société de travaux publics pratique des ouvertures dans les 4 façades. L'extinction du bâtiment s'achève le lendemain. La partie stockage est détruite. Les eaux d'extinction sont orientées vers le réseau d'eaux pluviales de la zone industrielle.
L'inspection des installations classées demande à l'exploitant le tonnage de matières combustibles présentes dans le stockage au moment du sinistre.

ARIA 42856 - 15/10/2012 - 56 - LORIENT
10.20 - Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
Un feu se déclare vers 4h30 dans un four d'une usine de transformation et de conservation de produits de la mer ; 2 employés prenant leur service donnent l'alerte.
Les pompiers éteignent le sinistre en quelques minutes. Les dommages matériels sont limités ; l'incendie d'un tapis roulant d'un tunnel de congélation a généré des gaz de combustion acides. Les installations de réfrigérations du site (ammoniac (NH3) et CFC) n'ont pas été atteintes. Lors de contrôles atmosphériques, les secours détecteront cependant la présence de NH3 dans une chambre froide. Les locaux sont ventilés. La production est arrêtée et 80 employés sont en chômage technique pour la journée.
Un dépôt de calamine serait à l'origine du sinistre. Un évènement similaire s'était déjà produit dans l'établissement un mois plus tôt.

ARIA 43409 - 07/11/2012 - 67 - LA WANTZENAU
20.17 - Fabrication de caoutchouc synthétique
Lors d'un arrêt technique, 1,9 t de gaz chloro-fluoré (R134a) s'échappent des installations de réfrigération d'une usine de caoutchouc. Cette perte représente 3,9 % de la charge globale initiale de l'installation ; 40 % sont liés à la pression résiduelle du gaz dans le réseau. Il faut noter qu'un vide partiel correspondant à une pression résiduelle de 0,25 bar absolu représente encore 300 kg de R134a dans l'installation et nécessiterait plusieurs jours d'arrêt supplémentaires pour atteindre un vide plus poussé, une situation non compatible avec les contraintes économiques et techniques. Une perte de 3 à 4 % de la charge serait ainsi inévitable lors du dégazage et de la mise à l'arrêt des installations de réfrigération qui a lieu tous les 3 ans.
Les inspections techniques effectuées à la suite des pertes accidentelles de gaz R134a observées au niveau des plaques de réfrigération de 2 réacteurs concluent à des phénomènes d'érosion au niveau de certains types de mobiles d'agitateurs. Les plaques sont en réparation et ce risque identifié sera ajouté dans les dossiers de suivi d'équipements contrôlés tous les 40 mois par le service d'inspection de l'usine et un organisme spécialisé. D'autres réacteurs présentant des problèmes de réfrigération sont contrôlés ; 2 parmi ces 3 réacteurs sont étanches, le 3ème ne présente pas de phénomène d'érosion ; une fuite certainement provoquée par un impact est cependant localisée. Sur ces 5 réacteurs, 2 sont de nouveau en service, les 3 autres le seront entre janvier et juin 2013.
L'exploitant envisage de contrôler ses 22 autres réacteurs à raison de 10 par an, pour ne pas impacter la production (délai de 3 semaines pour extraire le réacteur de la chaîne de production, le vider, le nettoyer et l'inspecter sans compter une réparation éventuelle). Par ailleurs,

le suivi quotidiennement le niveau des bouteilles accumulatrices de R134a ainsi que les capacités de réfrigération des réacteurs est maintenu.

ARIA 43327 - 02/12/2012 - 38 - BOUGE-CHAMBALUD
10.82 - Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie
Dans une usine de confiseries, une fuite de frigorigène chloro-fluoré (R22) conduit à l'arrêt d'une partie des installations de réfrigération. L'incident perdure 12 jours et conduit au rejet de 0,27 des 3 t de frigorigène mises en oeuvre. Selon l'exploitant, les installations en service depuis 1989 faisaient l'objet de contrôles réguliers. La fréquence de ces derniers est renforcée.

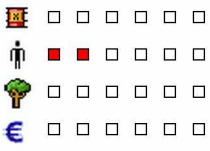

ARIA 43302 - 18/01/2013 - 30 - NIMES
46.32 - Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande
Dans une usine de conditionnement de viande de 1 500 m², un feu se déclare vers 12h30 dans une chambre froide de 40 m² en travaux. Les 20 employés de l'établissement sont évacués, dont 7 incommodés par les fumées. Les pompiers éteignent l'incendie vers 13h15, déblaient les lieux et ventilent le bâtiment. L'établissement reprend ses activité le lendemain. Aucune autre précision n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré.

ARIA 43549 - 13/03/2013 - 40 - HAGETMAU
10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie
Un feu se déclare vers 15 h sur un fourneau dans une usine de transformation et de conservation de viande de boucherie. Les pompiers éteignent l'incendie vers 15h30 avec 1 lance : 20 m² de toiture sont détruits. Les installations de réfrigération de l'établissement mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré ne semblent pas avoir été endommagées.

ARIA 43618 - 31/03/2013 - 44 - CARQUEFOU
46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes
Dans une coopérative fruitière soumise à autorisation traitant et conditionnant des pommes, un violent incendie embrase en peu de temps vers 20 h un bâtiment de 15 000 m² bordant l'autoroute A11. Une abondante fumée est émise. Une cartonnerie de 14 000 m² distante de 40 m est soumise à un fort rayonnement thermique. Des immeubles d'habitations se dressent à moins de 100 m. L'incendie est visible à 40 km. Un témoin extérieur donne l'alerte. Sur place vers 20h15, le responsable maintenance coupe l'électricité sur le site. L'intervention qui mobilise d'importants moyens (121 pompiers et 42 engins), est difficile : zone en feu gigantesque, une seul face accessible, stockages extérieurs, matières combustibles en quantité (bois), présence de frigorigène, panneaux sandwichs à âme de mousse polyuréthane, grands volumes techniques sous toiture et charpente métallique non protégée… Un périmètre de sécurité est établi et la circulation est interrompue sur l'autoroute. Le personnel évacue un stock extérieur de caisses en bois palettisables (800 m² sur 6 m de haut) proche des entrepôts réfrigérés, 14 bouteilles de 60 kg de frigorigène chloro-fluoré (R22) stockées sur le site par le frigoriste sont protégées par un arrosage intensif ; elles seront récupérées par la société de thermoréfrigération. Le feu est circonscrit à 6 h et l'intervention des secours s'achève le 04/04 à 11 h. Le maire, le service des eaux et une cellule opérationnelle de prévention des risques étaient sur les lieux. Plus de 80 % des entrepôts réfrigérés se sont effondrés (seules 7 chambres froides n'ont pas été atteintes) et les zones extérieures sont couvertes de déchets générés par l'incendie ; 2 000 t de pommes ont été perdues ou rendues impropres à la consommation. L'atelier de pré-calibrage et les chaines de conditionnement sont à l'arrêt pour une durée indéterminée ; 40 employés sont en chômage technique. Seul 1/10ème (250 kg) du frigorigène chloro-fluoré de type R22 utilisé a été épargné dans l'incendie, mais tout le R407 a été détruit. Non contenues sur le site en raison de l'impossibilité d'approcher de l'établissement avant maitrise de l'incendie, les eaux d'extinction noires et très odorantes ont rejoint un bassin en aval immédiat de l'usine et jouxtant l'autoroute ; elles seront analysées (pH 7...) puis rejetées dans le milieu naturel.
L'établissement n'était pas répertoriés par les pompiers dont le centre de secours est à 800 m. Selon l'exploitant, il s'agit du 1er sinistre connu par sa société en 45 ans d'existence. Une société de gardiennage est mandatée pour sécuriser le site. Les autorités administratives suspendent le fonctionnement des installations jusqu'à réalisation des mesures d'urgence décidées à la suite du sinistre : nettoyage des lieux, analyse des causes et circonstance de l'accident, analyse et traitement des eaux d'extinction, cartographie et quantification d'une éventuelle pollution des sols / nappe (terrains survolés par les fumées, infiltration des eaux d'extinction...), études des unités éventuellement indirectement impactées (effets dominos), travaux et aménagements préventifs / curatifs à réaliser pour mettre en sécurité le site (amiante...), évaluation et mise en oeuvre de mesures pour éviter le renouvellement d'un tel sinistre avant éventuelle reprise des activités. Les bâtiments sont démolis et les déchets sont évacués.
Selon les propos d'un expert judiciaire repris dans la presse, un arc électrique à proximité d'une chambre froide aurait provoqué la chute de faux-plafonds qui se seraient ensuite enflammés. L'établissement disposait d'une alarme incendie et anti-intrusion reliées aux smartphones des responsables et à une télésurveillance, mais la centrale d'alarme n'a pas fonctionné neutralisée semble-t-il par la foudre quelques jours auparavant. L'établissement ne sera finalement pas reconstruit.

ARIA 43644 - 04/04/2013 - 95 - SAINT-OUEN-L'AUMONE
46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes
Un feu touche vers 23h30, 5 camions frigorifiques vides sur le quai de chargement d'un entrepôt frigorifique soumis à déclaration. Les pompiers empêchent la propagation à l'intérieur du bâtiment et éteignent le sinistre. L'intervention s'achève à 3 h, 5 camions ont été détruits et 7 autres endommagés. Les installations de réfrigération de l'établissement mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré n'ont pas été atteintes.

ARIA 43671 - 11/04/2013 - 14 - SAINT-MARTIN-DES-ENTREES
10.85 - Fabrication de plats préparés
Dans une usine agroalimentaire de plats préparés surgelés, une fuite de fluide frigorigène se produit vers 19h15 au niveau d'un compresseur dans les installations de réfrigération mettant en oeuvre ammoniac (NH3) et frigorigènes chloro-fluorés. Le système de sécurité détecte de la fumée (frigorigène chloro-fluoré ?) et se déclenche. Les secours évacuent les 80 employés et 2 binômes sous ARI font une reconnaissance dans le local technique. Une défaillance du moteur du compresseur serait à l'origine de la fuite de 135 kg de fluide frigorigène. Les employés regagnent leur poste vers 21h15.

ARIA 43759 - 02/05/2013 - 35 - BEDEE
10.13 - Préparation de produits à base de viande
Un feu se déclare vers 12h45 dans le local technique d'une salaisonnerie de 4 000 m² lors de la maintenance des compresseurs des installations de réfrigération. Les flammes se propagent à la plateforme logistique où la production est entreposée ; une abondante fumée est émise. Les employés et les occupants de 2 habitations voisines sont évacués dans une salle municipale, 20 à 30 riverains sont confinés. Des mesures de toxicité sont réalisées dans le lotissement voisin atteint par les fumées. Le foyer principal est éteint vers 18 h. Plusieurs rondes sont prévues en vue d'éteindre les foyers résiduels. Les secours quittent les lieux après leur extinction vers 22 h. Les dommages matériels seraient compris entre 4 et 5 millions d'euros, 60 employés sont en chômage technique. La salle informatique et les ateliers de production sont préservés, aucune information n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. Des locaux sont mis à disposition de l'entreprise pour accueillir les services commerciaux et administratifs.

ARIA 43798 - 13/05/2013 - 28 - VOVES
46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes
Un feu se déclare vers 20 h dans le stock extérieur de palettes en bois d'une usine de conditionnement de pommes de terre de 5 000 m² (entrepôt 1510 soumis à autorisation). Attisé par le vent, l'incendie se propage au bâtiment de stockage des produits phytosanitaires. Les secours évacuent des habitations menacées par la fumée et luttent contre les flammes en protégeant des cuves de GPL. Le feu est maîtrisé vers 2 h, 2 000 m² de l'usine sont ravagés (tri des pommes de terre). La gendarmerie effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre.
Sur place le 17/05, l'inspection des IC constate que le bâtiment de conditionnement (tri, lavage, ensachage, expédition), le local de stockage des emballages et le local phytosanitaire sont détruits. Un bloc de stockage réfrigéré est légèrement endommagé et les autres stockages (installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré, entrepôts frigorifiques, pallox vides stockés à l'extérieur des entrepôts sur des aires réservées) sont indemnes. Le local de stockage des emballages n'était pas équipé d'un système de détection d'incendie, ni de murs coupe-feu. L'incendie n'est pas totalement maîtrisé : il reprend pendant la visite et est éteint par les pompiers. L'IIC demande à l'exploitant de remettre en place la clôture du site. En attendant cette remise en place et l'extinction complète du feu, le site est mis sous gardiennage nuits et week-end. Les eaux d'extinction d'incendie ont été envoyées dans un bassin de collecte des eaux pluviales non étanche au lieu du bassin de rétention des eaux d'extinction d'incendie car la vanne de dérivation de ces eaux n'a pas été manoeuvrée rapidement.
Dans un rapport transmis à l'administration après le sinistre, l'industriel indique que le stock de produits phytosanitaires, toutes catégorie confondues, était de 7,54 tonnes. En fonction des résultats des analyses, les eaux d'extinction seront soit traitées comme déchets, soit évacuées dans un bassin d'infiltration. Les débris de l'accident ainsi que les liquides contenus dans la cuve de rétention en dessous des produits phytosanitaires seront traités également comme des déchets et évacués dans des filières adaptées.

ARIA 43834 - 26/05/2013 - 18 - BOURGES
46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes
Un feu se déclare vers 14 h au niveau d'un quai de chargement où se trouvent 4 camions réfrigérés d'une entreprise de vente en gros de fruits et légumes. Les secours interrompent la circulation. Les pompiers éteignent le feu avant qu'il n'atteigne l'entrepôt, 3 camions sont détruits et le dernier est sérieusement endommagé. La marchandise et les installations de réfrigération de l'établissement mettant a priori en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré n'ont pas été atteintes. Les poids lourds sont ensuite refroidis pour éviter toute reprise de feu. L'intervention s'achève à 17h45. Les service du gaz et de l'électricité se sont rendus sur place. La police conclu à un incendie criminel.

ARIA 43904 - 12/06/2013 - 84 - AVIGNON
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
Une fuite de frigorigène chloro-fluoré se produit vers 15h45 sur les installations de réfrigération du rayon boucherie d'un supermarché. Une fumée blanche irritante se répand dans tous le magasin ; 15 personnes sont évacuées, aucune d'entre elles ne sera incommodée. Les pompiers interviennent une quinzaine de minutes et 4 employés sont en chômage technique.

ARIA 43927 - 17/06/2013 - 29 - PLOUEDERN
10.52 - Fabrication de glaces et sorbets
Un feu se déclare vers 22 h sur un transformateur électrique d'une usine de crèmes glacées. Les pompiers éteignent le sinistre, 40 employés sont en chômage technique pour la nuit. La gendarmerie et les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur place. Les répercussions sur les installations de réfrigération mettant en oeuvre ammoniac (NH3) et frigorigènes chloro-fluorés ne sont pas connues.

ARIA 43905 - 19/06/2013 - 01 - AMBERIEU-EN-BUGEY
87.30 - Hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physiques
Un frigorigène chloro-fluoré fuit vers 14 h d'un réfrigérateur industriel dans une résidence pour personnes âgées ; 54 personnes sont évacuées de l'établissement avant l'arrivée des pompiers qui portent assistance à 3 employés incommodés.